

CATALYSEUR DE LA
TRANSITION CARBONE



**HOFFMANN
GREEN CEMENT**

Catalyseur
de la Transition
Carbone

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2021

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, à La Bretauillère, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310 Rives de l'Yon, ainsi qu'en version électronique sur le site Internet de la Société (www.ciments-hoffmann.fr).

Hoffmann Green Cement Technologies

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 14.634.736 euros
Siège social : La Bretauillère, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310 Rives de l'Yon
809 705 304 R.C.S. La Roche-sur-Yon

PERSONNE RESPONSABLE

« J’atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion figurant au chapitre 1 du présent rapport financier annuel présente un tableau fidèle de l’évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et qu’il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée. »

Le 28 mars 2022,

Monsieur Julien Blanchard,
Président du Directoire de la Société.

TABLE DES MATIERES

1.	RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE	5
1.1.	FACTEURS DE RISQUES	5
1.2.	APERÇU DES ACTIVITES	19
1.3.	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE.....	41
1.4.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	42
1.5.	ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE	45
1.6.	SALARIES	48
1.7.	CAPITAL SOCIAL	49
1.8.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	50
2.	COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021.....	53
2.1.	COMPTES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021	53
2.2.	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021 – ETATS FINANCIERS CONSOLIDES IFRS 2021 ET 2020	126
2.3.	COMPTES SOCIAUX POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021.....	128
2.4.	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021.....	165
3.	RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	170
3.1.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	170
3.2.	REMUNERATION ET AVANTAGES.....	180
3.3.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	187
3.4.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES	192
3.5.	TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE POUVOIRS ET DE COMPETENCE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE	196
4.	RAPPORT SUR LA RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE.....	202
5.	DOCUMENTS DISPONIBLES	234
6.	GLOSSAIRE	235

REMARQUES GENERALES

Définitions

Dans le présent rapport financier annuel, et sauf indication contraire :

- Le terme « **AMF** » désigne l’Autorité des Marchés Financiers ;
- Les termes la « **Société** » ou « **Hoffmann Green** » désignent la société Hoffmann Green Cement Technologies dont le siège social est situé La Bretaudière, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310 Rives de l’Yon, France, immatriculée au Registre de Commerce de La Roche-sur-Yon sous le numéro 809 705 304 ;
- Le terme « **Groupe** » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et sa filiale, étant précisé que ce périmètre juridique est présenté à la section 1.3 du Rapport Financier Annuel ;
- Le terme « **Rapport Financier Annuel** » désigne le présent rapport financier annuel sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2021.

1. RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

1.1. FACTEURS DE RISQUES

Conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 2017/1129 (règlement dit « Prospectus 3 ») et du règlement délégué (UE) 209/980, sont présentés dans ce chapitre les seuls risques spécifiques à la Société, et qui sont importants pour la prise d'une décision d'investissement en connaissance de cause. Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-1 du Code de commerce, les risques financiers de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie sont décrits en annexe aux comptes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2021 présentés à la section 2.1 du Rapport Financier Annuel.

Chacun de ces risques est spécifique à la Société et est classé, en fonction de son degré de criticité, lequel repose sur l'analyse conjointe de (i) la probabilité de voir le risque se réaliser et (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif, dans la catégorie susmentionnée pertinente.

La probabilité d'occurrence de chacun des facteurs de risques relatifs à la Société et son impact, évalués sur trois niveaux (« limité », « modéré » et « élevé »), sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les principaux facteurs de risques sont regroupés en 5 catégories, étant précisé qu'au sein de chacune d'entre elles, les facteurs de risques sont présentés par degré de criticité net décroissant selon l'appréciation de la Société à la date d'approbation du Rapport Financier Annuel, laquelle tient compte des mesures de gestion des risques. Les facteurs de risques les plus importants sont indiqués en premier et sont signalés par un astérisque.

La survenance de faits nouveaux, soit internes à la Société, soit externes, est susceptible de modifier cet ordre d'importance dans le futur.

Tableau synthétique :

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Degré de criticité net
Risques liés à la crise sanitaire de la COVID-19			
Risques liés à la hausse globale des prix en raison de la guerre en Ukraine	Elevé	Elevé	Elevé
Risques liés à la crise sanitaire de la COVID-19*	Modéré	Elevé	Elevé
Risques liés aux activités de la Société			
Risques liés à l'environnement concurrentiel et au déploiement de l'outil industriel*	Modéré	Elevé	Elevé
Risques liés au fonctionnement des sites de production*	Modéré	Elevé	Elevé
Risques liés à la dépendance à l'égard des fournisseurs*	Modéré	Elevé	Elevé
Risques liés au développement de l'activité de la Société à l'international	Modéré	Modéré	Modéré

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Risques liés à la gestion des systèmes d'information et à la cybercriminalité	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés à la réputation et à l'image de la Société	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés à la dépendance aux personnes clés	Limité	Elevé	Modéré
Risques liés à l'industrie cimentière			
Risques liés à la dépendance aux marchés de la construction, de l'immobilier et des travaux publics	Modéré	Modéré	Modéré
Risques liés aux contraintes réglementaires	Limité	Limité	Limité
Risques juridiques			
Risques liés à la propriété intellectuelle*	Elevé	Elevé	Elevé
Risques financiers			
Risques liés au besoin de fonds de roulement	Limité	Elevé	Modéré

RISQUES LIES A LA HAUSSE GLOBALE DES PRIX EN RAISON DE LA GUERRE EN UKRAINE

Aucun des partenaires ou des fournisseurs de la Société ne se situe en Europe de l'Est ou en Russie de sorte que l'activité de la Société n'est pas directement impactée.

Néanmoins, l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 a donné lieu à d'importantes répercussions sur les marchés financiers et sur le prix de certaines matières premières, et va impacter l'ensemble de l'économie mondiale. Dès lors, certains fournisseurs de la Société font actuellement face à la hausse des prix de l'énergie, ainsi qu'à la hausse des coûts de transport. A ce jour, les contrats d'achat conclus avec ses fournisseurs stipulent un plafonnement des prix. Il est cependant probable que ces contrats soient renégociés dans la mesure où les conditions de prix actuelles pourraient contraindre les fournisseurs à résilier leurs contrats qui généreraient des ventes à perte. Le cas échéant, les prix des produits Hoffmann Green pourraient également être impactés à la hausse. Par ailleurs, la hausse des prix de l'énergie et des carburants ainsi que les difficultés d'approvisionnement de certaines matières premières pourraient impacter tout le secteur de la construction et pourraient générer des reports, voire des annulations de certains projets en cours.

L'ampleur de ce risque est considérée comme élevée bien que la Société ne soit pas encore en mesure d'évaluer la proportion des contrats susceptibles d'être renégociés et la répercussion de ces hausses sur les tarifs pratiqués par la Société.

La probabilité d'occurrence de ce risque est considérée comme élevée bien qu'elle soit difficile à évaluer dans la mesure où il est difficile d'anticiper la durée de cette crise.

Au regard de ces éléments, le degré de criticité net de ce risque est considéré par la Société comme élevé.

RISQUES LIÉS A LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19

En 2020, les mesures de confinement et la fermeture des frontières liées à la crise sanitaire de la COVID-19 ont eu un impact sur le cours normal de l'activité de la Société. La concrétisation de certains accords commerciaux a été retardée. Les essais techniques menés en collaboration avec certains partenaires sur leurs sites ont été significativement réduits voire suspendus au cours de l'exercice 2020 ce qui a généré un important retard dans la réalisation de ces essais ainsi que dans la délivrance des Appréciations Techniques d'Expérimentation (ATEX) par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), et en conséquence dans la livraison des volumes de ciment sous-jacents auxdits ATEX sur les chantiers.

Au premier semestre 2021, la Société était encore impactée par les effets de la crise de la COVID-19 mais dans une moindre mesure qu'en 2020. Beaucoup d'entreprises du secteur de la construction limitent encore les contacts en présentiel avec leurs fournisseurs et partenaires, freinant ainsi le développement commercial de la Société, et en particulier la prospection auprès de nouveaux clients, en France et à l'international. Depuis le second semestre 2021 et à la date du Rapport Financier Annuel, la Société ne ressent presque plus les effets de la crise sanitaire dans la mesure où l'activité reprend au fur et à mesure un rythme normal. Néanmoins, le risque que l'apparition de nouveaux variants du virus génère une nouvelle vague de COVID-19, laquelle entraînerait la mise en place de nouvelles mesures gouvernementales restrictives de liberté venant ralentir l'ensemble de l'activité économique, ne peut être écarté. La probabilité d'occurrence de ce risque est considérée comme modérée bien qu'elle soit difficile à évaluer.

Outre l'impact que générerait une éventuelle reprise de la crise de la COVID-19 sur l'activité de la Société en France, cette reprise pourrait également entraîner un retard dans la stratégie de développement à l'international de la Société, en générant notamment des retards dans la concrétisation d'accords de licence, ou bien des retards dans les projets de construction ou plus généralement dans le développement commercial dans les différents pays à l'étranger dans lesquels des partenariats seraient conclus. Les risques liés à une pandémie mondiale comme celle de la COVID-19 sont plus généralement la baisse globale de l'activité, la détérioration de la situation économique de la Société liée à cette baisse et à d'éventuels retards de paiement engendrés par cette crise sanitaire et les nouvelles vagues successives. L'ampleur de ce risque est donc élevée.

Au regard de ces éléments, le degré de criticité net de ce risque est considéré par la Société comme élevé.

RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

- **Risques liés à l'environnement concurrentiel et à la capacité de déploiement de l'outil industriel**

Le marché du ciment en France est dominé par un nombre limité d'acteurs dont 5 leaders mondiaux qui réalisent à eux seuls 95% de la production de ciment en France¹ : LafargeHolcim, HeidelbergCement, Vicat, CRH et Imerys.

Le ciment étant un produit pondéreux et son transport coûteux, le rayon d'action d'une cimenterie ne dépasse pas les 300 km par voie terrestre. Le maillage territorial est donc un préalable nécessaire pour l'accès au marché du ciment. Au-delà du maillage territorial, l'intensité concurrentielle sur chaque marché régional dépend également des capacités de production des acteurs présents.

L'aptitude de la Société à développer son activité et sa présence sur les marchés du ciment dépend donc de sa capacité à répondre aux besoins du marché avec son outil de production. La présence d'autres acteurs ayant des capacités disponibles ou excédentaires sur un marché régional ou à proximité, ainsi que la présence d'un ou plusieurs acteurs disposant ou étant en mesure de mettre en place des infrastructures d'importation de ciment sur le marché régional dans des conditions économiques satisfaisantes, sont de nature à créer une situation de concurrence renforcée.

Cette situation concurrentielle intense est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou son développement.

Le plan stratégique de développement industriel de la Société, décrit à la section 1.2 « Aperçu des activités » du Rapport Financier Annuel, prévoit la construction de deux nouveaux sites de production « H2 » (dont les travaux ont débuté au cours du dernier trimestre 2020 et devraient se terminer avant la fin de l'année 2022) et « H3 » (pouvant chacun produire 250.000 tonnes de ciment par an) afin d'augmenter rapidement les capacités de production de la Société et de mettre en œuvre un maillage progressif du territoire. Le retard dans la mise en service de ces nouveaux sites de production freinerait la pénétration du marché français, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou son développement.

La pénétration du marché du ciment repose également sur la capacité de la Société à mettre en place et à maintenir des partenariats commerciaux avec des acteurs du secteur de la construction, et à être présente sur les réseaux de distribution du ciment. A cet égard, il est précisé que la Société a d'ores et déjà mis en place plusieurs contrats de partenariat (voir la section 1.2 « Aperçu des activités » du Rapport Financier Annuel).

Il est souligné que, même si les principaux acteurs du marché du ciment en France tentent de réduire l'empreinte carbone du ciment traditionnel et ont lancé plusieurs initiatives en ce sens, à sa connaissance, à la date du Rapport Financier Annuel, la Société est le seul acteur en mesure de produire et commercialiser du ciment décarboné sans clinker permettant de diviser l'empreinte

¹ Source : INSEE Focus n°121 du 25/07/2018.

carbone du ciment par 6 par rapport à un ciment Portland traditionnel². Par ailleurs, les innovations développées par la Société constituent un atout concurrentiel majeur (voir la section 1.2.5 « Forces et atouts concurrentiels » du Rapport Financier Annuel).

Même si la Société estime bénéficier d'une avance technologique, elle ne peut pas garantir que ses concurrents ne parviendront pas à développer avec succès des ciments décarbonés comparables ou même meilleurs que ceux actuellement commercialisés ou en cours de développement par la Société. Le développement et la commercialisation de ciments décarbonés par un ou plusieurs des concurrents de la Société pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou son développement.

Selon la Société, le temps requis pour le développement de ciments décarbonés concurrents et leur mise sur le marché devrait être relativement long compte tenu du temps consacré au développement des ciments Hoffmann Green (cinq années de travaux de recherche et développement) et à la mise en place d'un process industriel innovant et adapté.

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est élevé, étant considéré que :

- l'efficacité des mesures mises en place par la Société pour appréhender l'environnement concurrentiel renforcé dans lequel elle évolue, peut être atténuée (en cas de retards dans la mise en service des sites de production pour des raisons extérieures à la Société ou en cas de développement de ciments décarbonés concurrents) ;
 - la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société).
- **Risques liés au fonctionnement des sites de production**

La Société prévoit la construction de deux nouveaux sites de production, « H2 », dont les travaux sont en cours, et « H3 ». Dans le cadre de ces projets, la Société pourrait rencontrer, outre les difficultés liées à la crise sanitaire de la COVID-19, des difficultés entraînant le retard des chantiers de construction, de la mise en service des sites de production ou de la montée en puissance de la production.

Ces difficultés pourraient par exemple être liées aux démarches administratives (obtention du permis de construire, de l'autorisation ICPE, etc.), aux conditions météorologiques durant les chantiers de construction ou à une défaillance des fournisseurs ou sous-traitants sollicités dans le cadre des chantiers.

De tels retards pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou son développement.

² Résultats du ciment formulé à base de la technologie H-UKR par rapport à un ciment Portland traditionnel de type CEM I.

Dans le cadre de la construction de « H2 » et « H3 », la Société compte capitaliser sur le savoir-faire industriel acquis lors de la construction de « H1 » et faire appel aux divers intervenants ayant pris part à ce premier chantier.

Une fois les sites de production mis en service, la Société pourrait faire face à des interruptions, des pannes ou autres éléments susceptibles de ralentir ou arrêter la production de ciment. De tels événements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou son développement.

La Société a mis en place diverses procédures appliquées sur le site « H1 » afin d'assurer la reprise de la production en cas d'interruption, due à un événement interne ou externe. Par ailleurs, le site de production fait l'objet d'un contrôle permanent opéré par les salariés de la Société, formés pour intervenir en cas d'interruption. La Société a également mis en place ces différentes procédures sur le site « H2 » et prévoit de le faire sur le site « H3 ».

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est élevé, étant considéré que :

- la construction et la mise en service des sites de production, ainsi que leur fonctionnement optimal dépend en partie de circonstances extérieures sur lesquelles la Société ne peut intervenir (financement des investissements, conditions météorologiques, défaillance d'un sous-traitant ou fournisseur, confinement lié à un risque sanitaire) ; et
- la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société).

- **Risques liés à la dépendance à l'égard des fournisseurs**

Le processus de fabrication des ciments Hoffmann Green repose sur l'utilisation de co-produits issus de l'industrie :

- le laitier de haut fourneau : co-produit généré par la production d'acier ;
- l'argile : co-produit issu du lavage de granulats et de boues d'argiles ; et
- le gypse ou le désulfogypse : le gypse est issu de déblais de chantiers et le désulfogypse est généré par les centrales thermiques.

A la date du Rapport Financier Annuel, compte tenu du lancement récent de la fabrication des ciments Hoffmann Green, la Société fait appel à un nombre restreint de fournisseurs de co-produits, principalement localisés en France, et est donc exposée à un risque de dépendance vis-à-vis de ces derniers.

Le recours à un nombre restreint de fournisseurs implique un certain nombre de risques, notamment de rupture d'approvisionnement, de qualité insuffisante des produits, d'origine des produits ou de non-respect des réglementations applicables. Le recours à des fournisseurs peut en conséquence entraîner des risques financiers et des risques pour la réputation de la Société, notamment dans l'hypothèse où ces fournisseurs ne se conformeraient pas eux-mêmes à la réglementation qui leur est applicable. La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses

perspectives. Cette dépendance pourrait par ailleurs s'intensifier dans le cadre de la stratégie de développement de l'activité de la Société en France et à l'international dans la mesure où la Société devra faire face à des besoins accrus de matières premières.

La Société entretient toutefois de bonnes relations commerciales avec ses fournisseurs de co-produits et estime proposer à ces derniers une opportunité pour valoriser leurs co-produits. La Société n'a pas enregistré de perte de contrat avec un de ses fournisseurs depuis sa création.

Par ailleurs, il est précisé que :

- d'autres sociétés, en France et à l'étranger, ont pour activité la production des co-produits susvisés, ce qui minimise l'état de dépendance de la Société à l'égard notamment des fournisseurs des deux principaux co-produits que sont le laitier de haut fourneau et l'argile ; et
- la Société a pour objectif d'étendre encore le nombre de co-produits utilisés pour fabriquer ses ciments, afin de diversifier ses sources d'approvisionnement. Des recherches sont notamment en cours sur des technologies permettant la valorisation des cendres volantes issues de la biomasse (voir la section 1.2.1.2 du Rapport Financier Annuel).

Il est précisé que la mise en service des nouveaux sites « H2 » et « H3 » et le développement de l'activité de la Société à l'international auront pour effet d'augmenter les quantités de co-produits dont aura besoin la Société pour la fabrication de ses ciments, et donc sa dépendance à l'égard des fournisseurs. Cependant, le risque de dépendance à l'égard des fournisseurs restera maîtrisé car les besoins de la Société en fourniture en co-produits seront bien inférieurs aux quantités disponibles sur les marchés d'approvisionnement.

La Société estime toutefois que le degré de criticité net de ce risque est élevé, étant considéré :

- qu'il existe de nombreuses sources d'approvisionnement en laitier de haut-fourneau, argile, gypse et désulfogypse, et la Société estime qu'il est possible d'étendre le nombre de co-produits utilisés pour la fabrication de ses ciments, de sorte que la probabilité d'occurrence de ce risque est modérée ; et
- que la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (impact sur les délais de livraison des ciments Hoffmann Green aux clients de la Société, sur la réputation de la Société), impact dont l'ampleur potentielle serait accrue par le développement de l'activité de la Société en France et à l'international en raison de la hausse des volumes de matières premières concernées.

- **Risques liés au développement de l'activité de la Société à l'international**

Le modèle économique de la Société pour son développement à l'international repose sur la signature d'accords de licence avec des partenaires locaux dans les pays ciblés.

La Société pourrait procéder à une mauvaise analyse de marchés et conclure des partenariats dans des pays ou des régions où la demande de ciment décarboné n'est finalement pas aussi attractive qu'escompté par la Société et pourrait générer un chiffre d'affaires moins important que prévu.

La Société pourrait également conclure des accords de licence avec des partenaires qui ne respecteraient pas leurs engagements ou qui tenteraient de copier les technologies, le savoir-faire ou les secrets industriels de la Société.

Le développement de l'activité de la Société à l'international rendra la Société plus visible auprès des acteurs internationaux du bâtiment, ce qui pourrait conduire des concurrents malveillants à tenter de porter atteinte à l'image et à la réputation de la Société.

Enfin, le risque lié à la cybercriminalité sera démultiplié du fait du nombre croissant de partenaires internationaux.

La probabilité que le développement de l'activité à l'international soit moins rentable que prévu, qu'il génère des contentieux en lien avec la propriété intellectuelle, ou encore qu'il accroisse le risque pour la Société de devenir la cible de diffamation ou d'actes relevant de la cybercriminalité est modérée. En effet, la mise en place de ces partenariats via la conclusion d'accords de licence sera progressive et réalisée après une analyse poussée des différents marchés internationaux, notamment au regard de l'évolution de la réglementation concernant les émissions de carbone. En outre, en cas de violation des accords de licence ou d'appropriations illicites de droits de propriété intellectuelle, des recours pourraient être exercés. Par ailleurs, la Société étendra au niveau international toutes les mesures mises en œuvre sur le territoire national visant à garantir une bonne information du marché concernant son activité afin de protéger son image et sa réputation. Enfin, la Société entend conclure des partenariats avec des acteurs dont les serveurs resteront indépendants, c'est-à-dire non connectés avec ceux de la Société, ce qui devrait limiter les risques d'exposition à la cybercriminalité.

Si les risques susvisés devaient se réaliser, leur impact serait modéré dans la mesure où la majorité de son activité resterait en tout état de cause exercée en France.

Au regard de ces éléments, le degré de criticité net de ce risque est considéré par la Société comme modéré.

- **Risques liés à la gestion des systèmes d'information et à la cybercriminalité**

La Société a mis en place un outil industriel 4.0, fondé sur l'automatisation de la production (le site « H1 » compte plus de 200 automates) et le recours à un logiciel de production, développé spécifiquement pour le site.

Le système d'information de la Société est exposé aux risques de piratage informatique ou industriel, de même qu'à des attaques de virus informatiques ou à des « bugs » informatiques pouvant perturber le bon fonctionnement de ses systèmes et des logiciels.

La Société a mis en place des mesures assurant la fiabilité et la sécurité de ses systèmes informatiques tels que :

- la non connexion au réseau Internet du laboratoire ;
- l'installation d'un serveur de type « black box » (serveur isolé et extrêmement résistant aux conditions extérieures (ex : feu)) non connecté au réseau Internet, auquel seules deux personnes identifiées peuvent avoir accès ;
- la mise en place d'un plan de sauvegarde des données de la Société toutes les 8 heures (jour et nuit) ;

- l'installation d'un pare-feu, certifié CE et conforme aux normes de sécurité en vigueur, pour les systèmes informatiques du site de production et des bureaux.

Le système d'information de la Société a fait l'objet d'un audit de sécurité externe par une société spécialisée, reconnue dans ce domaine. Il a été établi dans le cadre de cette procédure qu'aucune vulnérabilité critique n'était présente sur le périmètre audité.

Un plan d'audits de sécurité réguliers a été mis en place, ayant pour objet la vérification de règles de sécurité interne et les tests de vulnérabilité interne et externe.

Toutefois, la Société ne peut garantir qu'aucune défaillance de l'une de ces mesures de protection ne se produira, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives. La Société pourrait faire l'objet d'attaques complexes et ciblées de ses réseaux informatiques. Les techniques mises en œuvre pour pirater, interrompre, dégrader la qualité ou saboter les systèmes informatiques sont en constante évolution, et il est souvent impossible de les identifier avant le lancement d'une attaque. La Société pourrait ne pas être en mesure de se prémunir contre de telles techniques de piratage ou de mettre en place rapidement un système de réponse approprié et efficace.

Il est précisé que la Société a fait en sorte que les éléments sensibles liés à sa propriété intellectuelle ne soient pas atteignables par voie informatique, ainsi ces éléments ne pourraient être impactés ou divulgués en cas d'attaque sur les systèmes informatiques de la Société.

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est modéré, étant considéré que :

- l'efficacité des mesures mises en place par la Société a été constatée par une société spécialisée dans le domaine de la cybersécurité, étant précisé que ces mesures feront l'objet de mises à jour régulières en lien avec l'évolution des modes opératoires des cybercriminels, et les éléments sensibles liés à la propriété intellectuelle de la Société ne pourraient être impactés en cas d'attaque ;
 - la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif sur la Société (perte de données, indisponibilité de certains outils informatiques utilisés dans le cadre de la production des ciments Hoffmann Green, retards de livraison des produits).
- **Risques liés à l'atteinte à l'image et à la réputation de la Société**

Compte tenu des enjeux économiques et technologiques relatifs à l'industrie cimentière, la Société est exposée au risque de critiques ou de mises en cause de diverses natures, de bonne ou de mauvaise foi, pouvant atteindre sa réputation.

Les vecteurs de communication tels qu'Internet et les réseaux sociaux se caractérisent par des réactions en temps réel et une propagation exponentielle de l'information, facilitant ainsi la création et la diffusion de fausses informations.

Des informations erronées, en lien avec les activités de la Société, sont susceptibles d'être diffusées sur Internet et sur les réseaux sociaux ainsi que dans la presse.

A cet égard, il est précisé que la Société utilise elle-même Internet et les réseaux sociaux pour assurer sa visibilité auprès du public. Ainsi, un lecteur pourrait apporter du crédit à de fausses informations

sur la Société ou ses produits, ayant été volontairement attribuées à la Société dans un but de nuisance par un tiers souhaitant dénigrer la Société.

La survenance de tels événements pourrait avoir des effets négatifs sur l'image de la Société et se répercuter sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement, notamment sur la conclusion d'accords de licence à l'international, et ses perspectives.

La Société assure une veille proactive des outils Internet et des réseaux sociaux et a mis en place une procédure de gestion de crise de communication afin d'éviter et d'anticiper les crises potentielles, d'empêcher la prolifération et la portée de telles informations et de limiter, autant que possible, leur impact.

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est modéré, étant considéré que :

- la Société estime que la diffusion de critiques relatives à la Société est probable, mais que la Société sera en mesure de réagir efficacement grâce à la veille des outils Internet et des réseaux sociaux et grâce à la procédure de gestion de crise de communication ;
- la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif sur la Société (dégradation de la réputation de la Société, perte d'attractivité des produits Hoffmann Green, impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société).

- **Risques liés à la dépendance aux personnes-clés**

Le succès de la Société dépend en grande partie des actions et des efforts entrepris par ses associés fondateurs Julien Blanchard, Président du Directoire de la Société, et David Hoffmann, Directeur scientifique et membre du Directoire de la Société. La perte de leurs compétences pourrait altérer les capacités de la Société à atteindre ses objectifs et à mettre en œuvre sa stratégie, et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

La Société a mis en place une assurance spécifique pour couvrir le risque de décès de ces deux personnes-clés (voir la section 1.1.6 « Assurance et couverture des risques » du Rapport Financier Annuel).

La Société a également fait en sorte que les équipes actuellement en place soient en mesure de poursuivre les travaux initiés, notamment en matière de recherche et développement.

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est modéré, étant considéré que :

- Julien Blanchard et David Hoffmann, co-fondateurs de la Société, sont à l'origine de la création de ce projet et sont les actionnaires les plus significatifs de la Société (voir la section 1.9 « Principaux Actionnaires » du Rapport Financier Annuel) ;
- la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (non atteinte des objectifs de la Société, impact sur le chiffre d'affaires et la rentabilité).

RISQUES LIÉS A L'INDUSTRIE DANS LAQUELLE OPERE LA SOCIETE

- **Risques de dépendance aux marchés de la construction, de l'immobilier, de l'industrie, des travaux publics et des travaux d'urbanisation**

Les ciments vendus par la Société sont utilisés pour des applications de construction tant de logements individuels ou collectifs que de bâtiments industriels ou commerciaux, ou encore pour des ouvrages d'infrastructure (routes, ponts, tunnels, voiries). Le marché du ciment est un marché cyclique, ainsi le dynamisme de la demande des ciments Hoffmann Green dépend à la fois d'éléments structurels propres à chaque marché, et d'éléments macro-économiques conjoncturels.

Les facteurs structurels qui déterminent, sur chaque marché, le niveau de la demande en matériaux de construction sont principalement la démographie, le taux d'urbanisation et la croissance économique (représentée par exemple par le produit national brut/habitant), mais aussi des éléments plus culturels comme les habitudes de construction de chaque marché (construction en bois, acier, béton). Au-delà de ces facteurs structurels, la situation économique influe conjoncturellement sur les marchés de la construction, et particulièrement en cas de crise économique et de forte instabilité financière mondiale. En effet, les paramètres économiques globaux déterminent la capacité des acteurs publics et privés à financer par un accès au crédit et réaliser les projets individuels ou collectifs qui constituent le marché de la construction.

Des fluctuations significatives de certains de ces paramètres sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, les perspectives de la Société ou le développement de la Société.

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est modéré, étant considéré que :

- le marché du ciment est porteur, et la Société ne devrait représenter qu'une part de marché en France de 3% à horizon 2026 ;
- la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif sur la Société (impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société).

- **Risques liés à la réglementation**

La Société exerce son activité dans un environnement fortement réglementé. En particulier, les sites de production de ciment de la Société sont qualifiés d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) et sont soumis à une réglementation spécifique, requérant une autorisation préfectorale.

A la date du Rapport Financier Annuel, la Société est dotée d'un site de production (« H1 »), situé à Bournezeau (85), qui a obtenu l'autorisation au titre de la réglementation ICPE³. Le site de production « H2 » dont les travaux de construction ont débuté au quatrième trimestre 2020 a aussi obtenu

³ Arrêté préfectoral n°17-DRCTAJ/1-510 en date du 13 juillet 2017.

l'autorisation au titre de la réglementation ICPE⁴. Cette démarche devra être renouvelée dans le cadre de la construction du site de production « H3 » en région parisienne. Toutefois, si la Société ne parvenait pas à se conformer, à l'avenir, aux réglementations applicables, elle pourrait faire face à des retraits d'autorisations d'exploitation ou à des refus d'autorisations, voir sa responsabilité engagée ou encore être condamnée au paiement d'amendes.

De manière plus générale, la Société ne peut garantir que des modifications rapides ou importantes de la législation et de la réglementation en vigueur n'interviendront pas à l'avenir. Ainsi, un renforcement de la réglementation ou de sa mise en œuvre pourrait entraîner de nouvelles conditions d'exercice de ses activités susceptibles d'augmenter ses charges d'exploitation (notamment par la mise en place de procédures et de contrôles supplémentaires), ou encore constituer un frein au développement des activités de la Société.

La Société ne peut exclure que de telles situations soient susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou son développement.

S'agissant des réglementations connues à ce jour et visant à limiter les émissions de CO₂, la Société estime que l'impact de leur entrée en vigueur sera positif sur son activité, dans la mesure où les ciments Hoffmann Green sont décarbonés et s'inscrivent ainsi pleinement dans le cadre des futures normes de construction (voir la section 1.6 « Environnement réglementaire » du Rapport Financier Annuel).

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est limité, étant considéré que :

- la Société se conforme aux dispositions légales et réglementaires applicables à son activité, et l'environnement réglementaire actuel, et ses évolutions annoncées, visant à limiter les émissions de CO₂, est favorable au développement de l'activité de la Société ;
- la modification de la réglementation applicable à la Société pourrait avoir un impact négatif limité sur la Société (surcoûts et freins au développement de l'activité de la Société).

RISQUES JURIDIQUES

- **Risques liés à la propriété intellectuelle**

Grâce aux travaux de recherches menés par David Hoffmann et son équipe, la Société a développé un savoir-faire et des technologies uniques et innovants. Ces technologies étant au cœur des ciments Hoffmann Green, la Société a mis en place une politique de protection de sa propriété intellectuelle à travers différents axes, décrite à la section 1.2.1.1 « La protection de la propriété intellectuelle de la Société » du Rapport Financier Annuel.

⁴ Arrêté préfectoral n°20-DRCTAJ/1-517 en date du 29 juillet 2020.

Le succès de la Société dépend entre autres de sa capacité à obtenir, à conserver et à protéger ses brevets, marques, dessins et modèles ainsi que ses autres droits de propriété intellectuelle ou assimilés (tels que notamment son savoir-faire propriétaire). Par conséquent, il se pourrait que :

- la Société ne parvienne pas à développer des inventions brevetables ;
- la Société ne se voie pas accorder les brevets ou marques pour lesquels elle a déposé ou déposera des demandes ;
- la Société voie un jour contestée la validité de ses brevets ou marques par des tiers ;
- la Société ne puisse bénéficier grâce à ses brevets d'une protection suffisamment large pour exclure des concurrents ;
- la Société ne puisse garantir que le champ de protection conféré par les brevets, les marques et les titres de propriété intellectuelle de la Société est et restera suffisant pour la protéger face à la concurrence et aux brevets, marques et titres de propriété intellectuelle des tiers couvrant des dispositifs similaires ;
- la Société ne puisse garantir que des salariés de la Société ne revendiqueront pas des droits ou le paiement d'un complément de rémunération ou d'un juste prix en contrepartie des inventions à la création desquelles ils ont participé, étant précisé que les contrats de travail des salariés de la Société (notamment ceux de l'équipe de recherche et développement) prévoient des clauses protégeant les droits de propriété de la Société sur les inventions développées ;
- la Société constate que les brevets et autres droits de propriété intellectuelle qu'elle détient ou pour lesquels elle bénéficie ou bénéficiera de licences, sont contestés par des tiers.

En outre, la Société ne peut être certaine que la confidentialité de ses technologies non brevetées, de son savoir-faire ou de ses secrets industriels, sera efficacement garantie par les protections mises en place, et qu'en cas de violation, des recours satisfaisants pourront être exercés.

De plus, les concurrents de la Société pourraient contrefaire ses brevets ou autres droits de propriété intellectuelle ou les contourner par des innovations dans la conception. Pour empêcher la contrefaçon, la Société pourrait engager des actions qui seraient onéreuses et mobiliseraient ses équipes. La Société pourrait ne pas être en mesure d'empêcher l'appropriation illicite de ses droits de propriété intellectuelle dont il est difficile de contrôler l'usage non autorisé.

La survenance de l'un de ces événements concernant les droits de propriété intellectuelle de la Société pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou son développement.

La politique de protection de la propriété intellectuelle, mise en œuvre par la Société, prévoit notamment :

- le dépôt de brevets pour certaines technologies développées par la Société ;
- la protection spécifique du savoir-faire propriétaire (sécurisation des données informatiques, insertion de clauses de discrétion et de non-concurrence dans les contrats de travail des

salariés de la Société, codification des informations utilisées pour la fabrication des ciments Hoffmann Green) ;

- l'insertion de clauses interdisant la rétro-ingénierie dans les contrats conclus avec les tiers ;
- une veille juridique régulière assurée par deux cabinets de conseil en propriété intellectuelle, ainsi que des recherches d'antériorité préalables aux dépôts de demandes de brevets.

La Société, qui est seule propriétaire de l'intégralité des éléments de propriété intellectuelle liés à son activité, est par ailleurs accompagnée de plusieurs conseils juridiques spécialisés en propriété intellectuelle.

A la date du Rapport Financier Annuel, la Société n'est impliquée dans aucun litige relatif à sa propriété intellectuelle.

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est élevé, étant considéré que :

- l'ensemble des produits Hoffmann Green reposant sur les technologies développées par la Société, la Société estime que la protection desdites technologies est un enjeu clé ;
- la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (perte d'avantages compétitifs, impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société, risques de contentieux).

RISQUES FINANCIERS

- **Risques en termes de besoins de financement**

La Société a des besoins de financement importants pour le déploiement de son outil industriel, et pour le développement et la commercialisation de ses produits.

Dans le cadre de sa stratégie la Société a pour ambition de financer, en plus de ses dépenses opérationnelles, la construction (i) de deux nouveaux sites de production « H2 » et « H3 » dont la mise en service est respectivement prévue par la Société pour le second semestre 2022 et le second semestre 2024, et (ii) des silos de stockages sur le Port de La Rochelle en 2022. Le budget d'investissement de chacun des deux sites de production s'établit autour de 22 M€ et celui des silos de stockage autour de 10 M€ (soit un investissement global d'environ 54 M€).

Il est par ailleurs rappelé que la Société a réalisé une augmentation de capital de 22,5 M€ en décembre 2021, par voie d'offre au public avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et avec un délai de priorité, à titre irréductible uniquement, pour ses actionnaires existants.

Au 31 décembre 2021, la Société disposait d'une trésorerie de 68,5 M€ (trésorerie et OPCVM).

La Société dispose d'une trésorerie suffisante pour financer son développement.

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est modéré, étant considéré que :

- la Société dispose de la trésorerie nécessaire pour financer les investissements susvisés au 31 décembre 2021 ;

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

- la réalisation des évènements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (freins dans le développement des activités de la Société, impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société).

ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES

A la date du Rapport Financier Annuel, la Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec la nature de son activité. La Société n'envisage pas, à l'avenir, de difficultés particulières pour conserver des niveaux d'assurance adéquats dans la limite des disponibilités et des conditions de marché.

1.2. APERÇU DES ACTIVITES

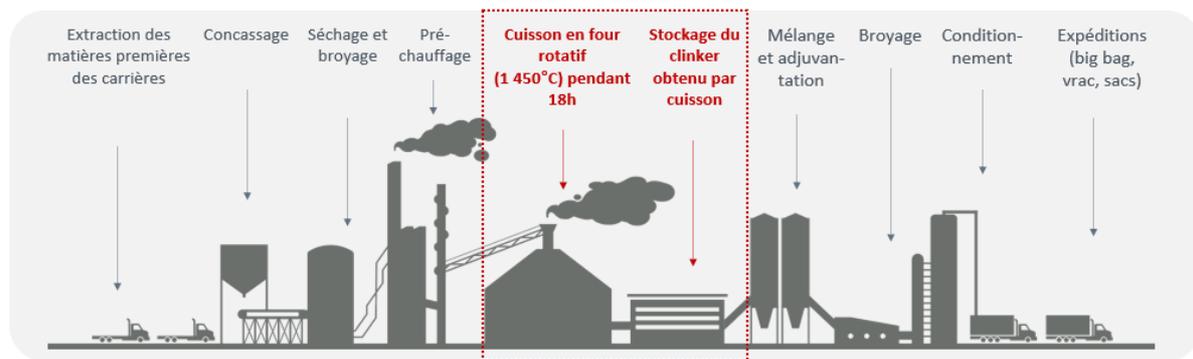
PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE

Née de la rencontre en 2014 entre David Hoffmann, ingénieur chimiste, et Julien Blanchard, entrepreneur, la Société conçoit, produit et commercialise des ciments décarbonés innovants sans clinker, en rupture totale avec le ciment Portland traditionnel.

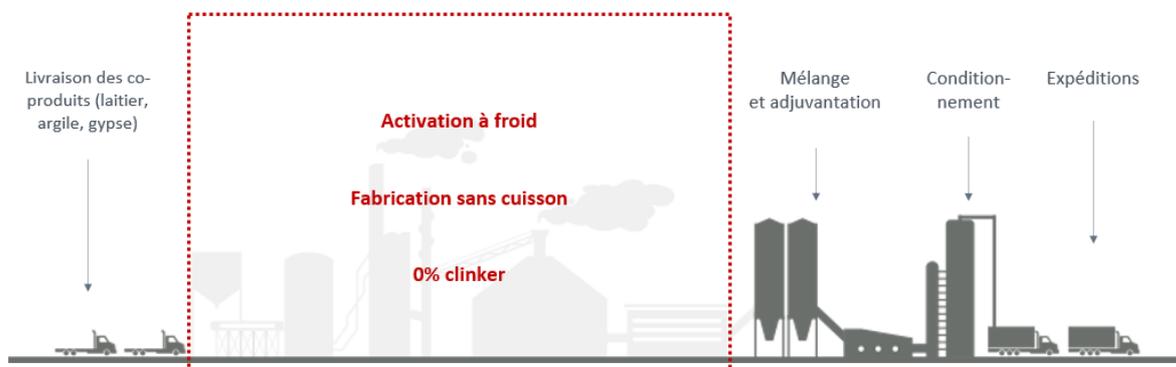


CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Le processus de fabrication du ciment Portland traditionnel est à l'origine de l'émission de 881 kg de CO₂ par tonne de ciment Portland traditionnel de type CEM I⁵. Sa composition repose principalement sur l'utilisation d'un matériau appelé « clinker », obtenu après cuisson du calcaire dans un four à très haute température pendant 18 heures. La production du clinker a un très fort impact environnemental en raison de cette cuisson à très haute température qui est à l'origine de l'émission de CO₂, et qui nécessite une importante consommation d'énergie.



Pleinement conscients de l'urgence environnementale et de la nécessité de réconcilier secteur de la construction, fabrication du ciment et environnement, Julien Blanchard et David Hoffmann sont à l'origine d'une véritable rupture technologique fondée sur deux principaux piliers : la modification de la composition du ciment et la création d'un processus de fabrication à froid et propre (absence de cuisson des matières premières).

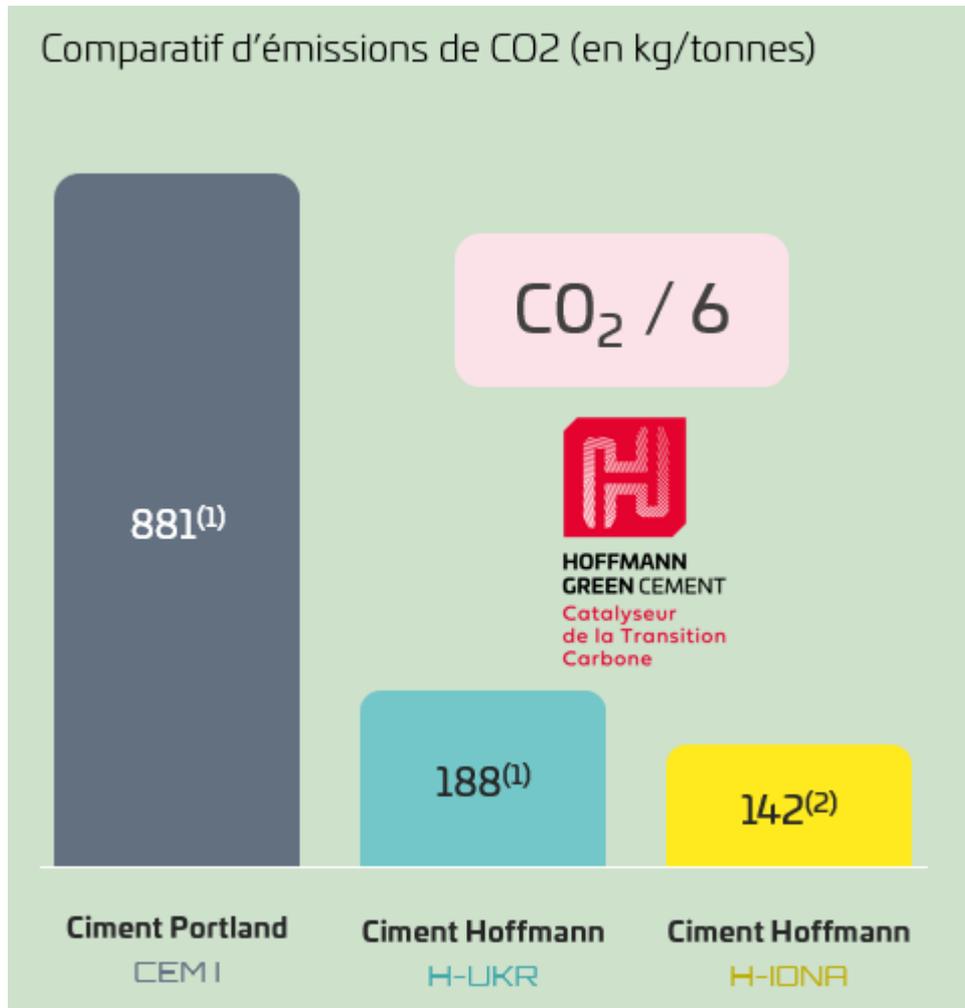


Les matières premières utilisées pour la production des ciments Hoffmann Green sont essentiellement des co-produits issus de l'industrie, qui sont aujourd'hui peu ou pas valorisés (laitier de haut fourneau issu de la production d'acier, argile issue du lavage de granulats ou de boues d'argile, gypse issu de déblais de chantiers et désulfogypse généré par les centrales thermiques). Ces co-produits sont ensuite activés à froid grâce aux différentes technologies développées par la Société pour fabriquer les ciments Hoffmann Green.

⁵ Source : ADEME, Bilan GES, http://www.bilans-ges.ademe.fr/documentation/UPLOAD_DOC_FR/index.htm?ciments_chaux_platres_bet.htm.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

L'absence de clinker dans les ciments Hoffmann Green, alliée à un processus de fabrication innovant, permettent d'obtenir une empreinte carbone divisée par 6 par rapport au ciment Portland traditionnel (CEM I)⁶.



Les ciments Hoffmann Green, qui adressent l'ensemble des marchés du secteur de la construction, sont aujourd'hui produits sur un premier site 4.0 situé à Bournezeau en Vendée, opérationnel depuis janvier 2019. Ce site sans four ni cheminée ne produit pas de déchet et repose sur un process industriel de production automatisé. La production de ciments Hoffmann Green est aujourd'hui générée par ce premier site de production « H1 » ayant une capacité de production de 50.000 tonnes de ciment sur une année.

⁶ Source : Société, sur la base du rapport de l'ETPM (Evaluation Technique Préable de Matériau). Résultats du ciment formulé à base de la technologie H-UKR par rapport à un ciment Portland traditionnel de type CEM I.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



Une seconde unité de production « H2 » est en cours de construction sur le site de Bournezeau en Vendée. La construction a débuté fin 2020 et devrait s'achever fin 2022. Cette unité de 70 mètres de haut, reposant sur un process « gravitaire » et entièrement construite en béton Hoffmann Green, aura une capacité de production de 250.000 tonnes de ciment par an. Ce modèle d'unité est celui qui sera dupliqué pour les développements en France et à l'international de la Société.

Vue intérieure de H2



Process 'gravitaire' permettant d'optimiser la productivité de l'unité et les flux de matières

- 1 Livraison matières premières
- 2 Stockage vers 13 cellules
- 3 Extraction matières premières
- 4 Dosage
- 5 Mélange
- 6 Produit fini
Transfert vers les 6 cellules de stockage
- 7 Chargement du produit fini

Le marché mondial du ciment est un marché robuste, en croissance, dominé par quelques leaders mondiaux. A ce jour, l'essentiel de la production française de ciment (16,4 millions de tonnes de

ciment produites en 2020⁷) est issu de 5 grands acteurs qui réalisent à eux seuls environ 95% de la production de ciment en France : LafargeHolcim (leader du secteur), Calcia-HeidelbergCement Group, Vicat, Egiom Groupe CRH et Imerys Aluminales.

Ces cimentiers traditionnels subissent une pression continue pour réduire l’empreinte carbone de leur activité, qui résulte notamment d’une réglementation de plus en plus contraignante, via la baisse de l’allocation gratuite des quotas d’émissions de CO₂, la hausse de la taxe carbone, ou encore l’entrée en vigueur de la réglementation environnementale 2020 (RE 2020) au 1^{er} janvier 2022 en France. Ce cadre réglementaire est favorable à la Société, qui bénéficie d’une avance grâce à ses solutions bas carbone qui répondent aux futures normes environnementales de la construction.

RAPPORT D’ACTIVITE SUR L’EXERCICE ECOULE

Impact de la situation en Ukraine

Aucun des partenaires ou des fournisseurs de la Société ne se situe en Europe de l’Est ou en Russie de sorte que l’activité de la Société n’est pas directement impactée. Néanmoins, certains fournisseurs de la Société font actuellement face à la hausse des prix de l’énergie, ainsi qu’à la hausse des coûts de transport. A ce jour, les contrats d’achat conclus avec les fournisseurs de la Société stipulent un plafonnement des prix. Il est cependant probable que ces contrats soient renégociés dans la mesure où les conditions de prix actuelles pourraient contraindre les fournisseurs à résilier leurs contrats qui généreraient des ventes à perte. Par ailleurs, la hausse des prix de l’énergie et des carburants ainsi que les difficultés d’approvisionnement de certaines matières premières pourraient impacter tout le secteur de la construction et pourraient générer des reports, voire des annulations de certains projets en cours.

La Société n’est pas encore en mesure d’établir une estimation de la proportion des contrats susceptibles d’être renégociés ni de la répercussion de ces hausses sur les tarifs pratiqués par la Société. Des réunions avec ses principaux partenaires et fournisseurs dans les semaines et mois à venir devraient toutefois permettre à la Société d’avoir une vision précise et chiffrée des impacts de cette crise au cours des mois de mai et de juin 2022.

Impacts liés à la pandémie de la COVID-19

En 2020, les mesures de confinement et la fermeture des frontières liées à la crise sanitaire de la COVID-19 ont eu un impact sur le cours normal de l’activité de la Société.

En 2021, la Société a été impactée par les effets de la crise de la COVID-19 mais dans une moindre mesure qu’en 2020. Beaucoup d’entreprises du secteur de la construction ont continué à limiter les contacts en présentiel avec leurs fournisseurs et partenaires, ce qui a freiné le développement

⁷ Source : production annuelle 2020 (source SFIC)

commercial de la Société et en particulier la prospection auprès de nouveaux clients, en France et à l'international.

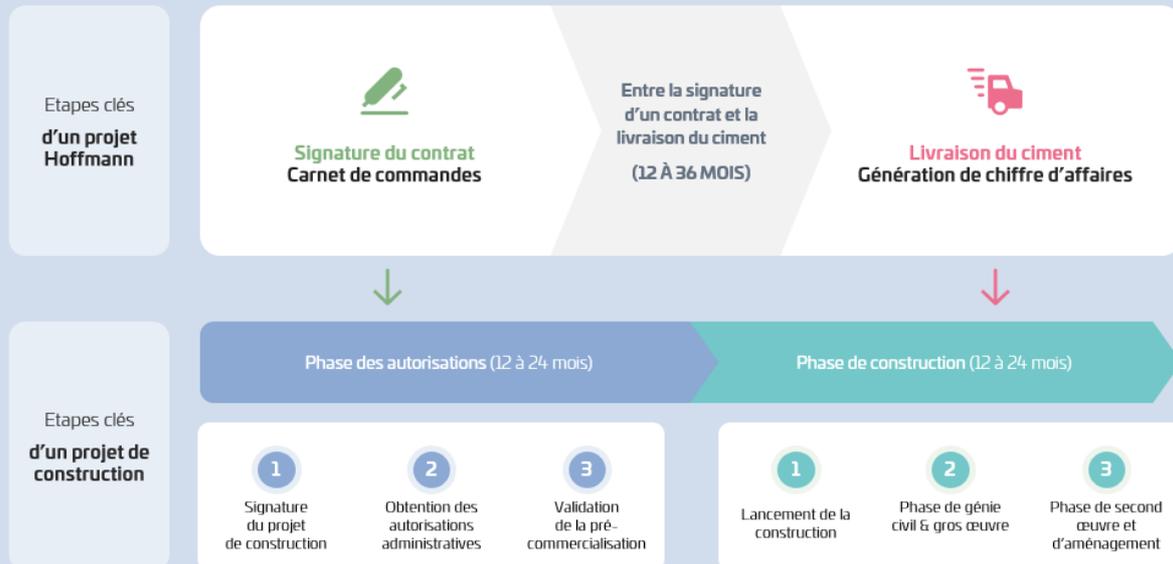
Activité sur l'exercice écoulé

L'activité de la Société a été soutenue en 2021. Le volume de ciments vendu s'est ainsi établi à 10.124 tonnes, en très forte augmentation (+570%) par rapport à l'exercice 2020 (1.775 tonnes). Les ventes ont essentiellement concerné la technologie H-UKR et sont liées à l'exécution des contrats enregistrés dans le carnet de commandes (Les Hauts de Tanchets pour CCY Investissements, Saint-Leu-la-Forêt avec GCC pour Immobilière 3F, Gaité Montparnasse avec Eiffage Construction pour Unibail Rodamco Westfield, Lycée d'Aizenay avec GCC, construction de H2 avec Eiffage GC, extension du centre de formation d'IFACOM aux côtés du Groupe Cougnaud, COMETH à Orléans avec Bouygues Construction, murs de soutènement sur l'autoroute A10 avec Bouygues Construction, fondations pour le bâtiment industriel SCI Marle, etc.).

Les ventes de ciments alternatifs au ciment traditionnel Portland sont intrinsèquement liées au cycle commercial du bâtiment. Entre la décision de construire un ouvrage et le début du chantier, il s'écoule traditionnellement une période pouvant aller de 12 à 24 mois. Cette période couvre l'obtention des autorisations administratives (permis de construire, purge des recours, ...) et la validation de la phase de pré-commercialisation. Il s'en suit la période de construction qui dure en moyenne entre 12 et 24 mois. La période de construction débute par la phase de génie civil et gros œuvre et se termine avec les phases de second œuvre et d'aménagement du bâtiment. Le ciment est principalement consommé lors de la phase de génie civil et gros œuvre, lorsque les applicatifs béton sont réalisés. Cette période correspond à la génération du chiffre d'affaires pour Hoffmann Green Cement Technologies.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

CYCLE COMMERCIAL DE HOFFMANN GREEN CEMENT : DE LA SIGNATURE D'UN CONTRAT À LA LIVRAISON DU CIMENT DÉCARBONÉ



→ Livraison des prises de commandes progressive et corrélée au cycle long d'un projet de construction

Stratégie

La stratégie commerciale de la Société vise à être présente en amont des projets afin de faire inscrire très tôt ses solutions dans les CCTP (Cahiers des Clauses Techniques Particulières) sur un panel élargi d'applicatifs. Les prescripteurs et technico-commerciaux de la Société sont en charge de la mise en œuvre de cette stratégie commerciale.

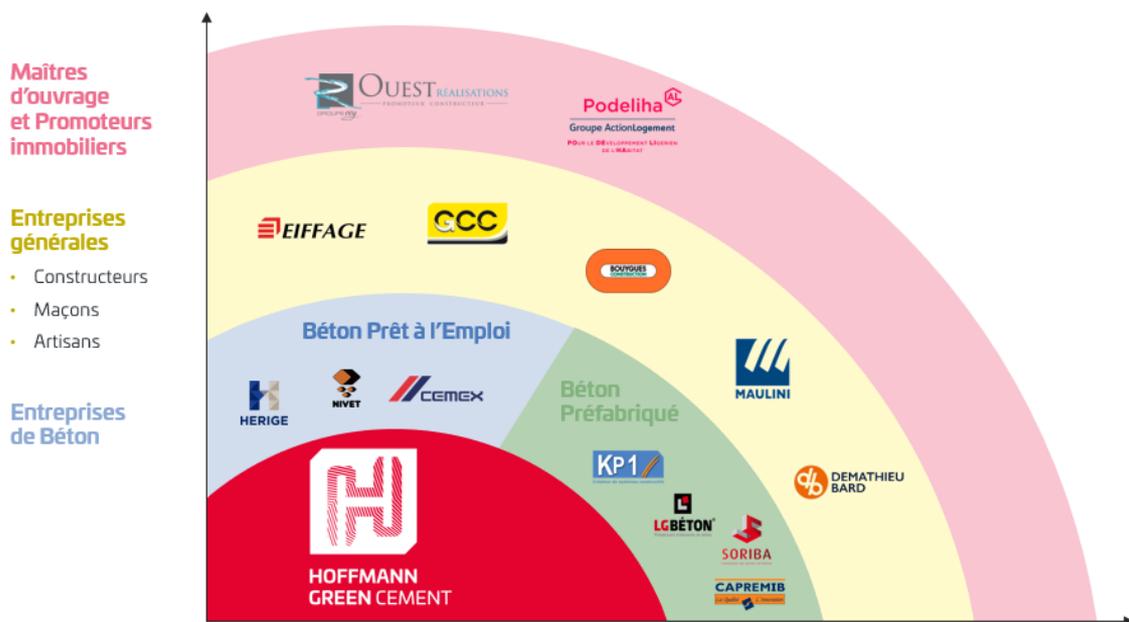
Les solutions de la Société peuvent cependant être retenues sur des projets déjà initiés et en cours, sur quelques applicatifs hors génie civil, en substitution du béton traditionnel. Ces ventes « spot » sont importantes dans le cadre du développement commercial et technique de la Société car elles permettent, sur les chantiers, de promouvoir et de démontrer la pertinence des solutions, et de gagner en expérience. Toutefois, ces ventes « spots » sont moins génératrices de volumes de ciment que lorsque les solutions Hoffmann sont inscrites dans les CCTP des projets, car elles sont relatives à un nombre réduit d'applicatifs.

Sur le plan commercial, la dynamique de croissance s'est poursuivie. De nouveaux contrats et engagements de commandes ont été signés en 2021, notamment avec Ouest Réalisations (contrat de partenariat de 5 ans avec engagement de volume sur la technologie H-UKR en vue de la construction de bâtiments de logements collectifs et tertiaires), Edycem, filiale béton du Groupe Hérige (contrat de partenariat pour développer des bétons à basse empreinte carbone), Entreprises Nivet (contrat de

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

fourniture de ciment à destination du marché du Béton Prêt à l'Emploi), Podeliha, filiale régionale du Groupe Action Logement (convention de partenariat avec l'opérateur de référence du logement social des Pays de la Loire), Maulini (contrat de partenariat avec engagement de volume pour construire 6 villas dans la région de Genève en Suisse), Alegina, entreprise vendéenne spécialisée dans la conception et la fabrication de matériaux et de produits innovants à partir de coquilles d'huîtres et de coquillages (contrat de partenariat d'une durée de 3 ans pour le développement et la commercialisation de ses ciments décarbonés), Ravate, enseigne historique de La Réunion et de l'Océan indien (contrat de distribution de sacs de ciment H-IONA) et Ecobati, enseigne belge de distribution de matériaux de construction écologiques, (contrat de distribution de sacs de ciment H-IONA) .

Au 31 décembre 2021, le carnet de commandes s'établit à plus de 200.000 tonnes de ciment, en croissance de 29,0% par rapport au 31 décembre 2020.



Des contrats commerciaux signés avec l'ensemble des acteurs du secteur de la construction

Carnet de commandes

+ 29% VS. Décembre 2020

> 200 000
tonnes



Sur le plan industriel, la Société poursuit l'exécution de son plan stratégique.

La construction de l'usine H2, localisée en Vendée sur la commune de Bournezeau à côté du site H1, a débuté comme prévu à la fin de l'année 2020. Le budget, estimé à 22 M€, et le planning sont en ligne avec les prévisions. A la date du Rapport Financier Annuel, la structure béton est finalisée et l'unité s'élève à 70 mètres de hauteur. Pour rappel, la construction est entièrement réalisée à partir de ciment Hoffmann Green. La réception de l'ouvrage est prévue à la fin de l'année 2022.

La Société a arrêté le lieu d'implantation de H3 qui servira en ciments Hoffmann Green le marché de la région parisienne. La Société communiquera le lieu d'implantation de H3 dès la signature du bail prévue au cours du premier semestre 2022. La construction de l'usine H3 devrait débuter à la fin de l'année 2022 pour une réception à la fin de l'année 2024. Ce planning est en ligne avec les ambitions de la Société à horizon 2026 quant à l'accroissement de la capacité de production de ciment, telles que communiquées dans le Rapport Financier Annuel.

La Société a signé en décembre 2021 une Autorisation d'Occupation Temporaire de 25 ans sur le Port de La Rochelle en vue de construire des installations de chargement et de déchargement de matières et des silos de stockage. Cette implantation est un point majeur dans la stratégie logistique durable de la Société. L'objectif est de bénéficier d'un accès maritime tant pour les approvisionnements en matières premières que pour les expéditions de produits finis. L'investissement, conforme au plan de développement de la Société, est estimé à 10 M€.

SILOS DE STOCKAGE SUR LE PORT DE LA ROCHELLE

- Importer des matières premières et exporter des produits finis par voie maritime, façade Atlantique
- Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour 25 ans avec le port de La Rochelle
- Investissement estimé à 10 M€



Une stratégie logistique optimisée par l'utilisation du transport maritime



En complément de ses contrats d'approvisionnement courants, la Société a saisi l'opportunité de sécuriser son *sourcing* en laitier de hauts fourneaux, co-produit à la base des technologies H-UKR et H-IONA, et en boues d'argile, co-produit à la base de la technologie H-EVA. La Société a ainsi acheté et stocké 49.500 tonnes de laitier de hauts fourneaux au cours du premier semestre 2021, sécurisant jusqu'à deux années de consommation de ce produit. La Société a par ailleurs signé un contrat d'approvisionnement en boues d'argile d'une durée de 5 ans pour un volume global de 150.000 tonnes.

Sur le plan des ressources humaines, la Société a continué de se structurer grâce au recrutement de nouveaux collaborateurs dans les domaines techniques, développement, recherche et production. Une Directrice de la Certification et Homologation a notamment été recrutée. Ces ressources permettront de soutenir le développement futur de la Société, notamment commercial et industriel. Au 31 décembre 2021, la Société comptait 33 employés contre 21 au 31 décembre 2020. Des recrutements complémentaires sont planifiés en 2022, notamment pour constituer l'équipe en charge du développement international et renforcer les équipes commerciales en France.

En ligne avec sa politique ambitieuse de Recherche et Développement et d'Innovation, la Société a franchi de nouvelles étapes dans la protection de sa propriété intellectuelle avec les délivrances du brevet H-EVA aux Etats-Unis, après celle de H-P2A aux Etats-Unis en janvier 2020, du brevet H-P2A en Europe et du brevet H-P2A en Chine en janvier 2022. Ces délivrances permettent de protéger davantage la propriété intellectuelle de la Société et donc de renforcer les barrières à l'entrée sur ses marchés. L'obtention de ces brevets est aussi une étape importante dans le cadre du développement futur de la Société à l'international.



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

En septembre 2021, la Société a lancé la commercialisation sur le marché d'une nouvelle technologie, H-IONA, le ciment le plus décarboné du marché européen et accessible à tous. H-IONA est un ciment dit « sursulfaté » certifié selon la norme NF EN 15743, norme reprise dans la norme NF EN 206/CN. Cette quatrième technologie est dotée du marquage « CE » et dispose d'un bilan carbone inférieur à 150 Kg de CO₂ par tonne de ciment. Cette technologie peut dès maintenant être commercialisée dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne.

Enfin, en octobre 2021 la Société a signé un accord de partenariat stratégique avec le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), renforçant ainsi sa relation avec cet organisme de référence en France en matière de recherche, d'expertise, d'évaluation, d'essais, de certification et de diffusion des connaissances sur les matériaux de construction.

La Société poursuit sa feuille de route en matière de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). La Société a réalisé et publié en début d'année un bilan carbone® scope 3 s'appuyant sur le référentiel Net Zero Initiative® développé par le cabinet de conseil Carbone 4. La Société est l'un des premiers cimentiers à publier son bilan carbone réalisé selon les trois scopes. En parallèle, dans une volonté de transparence et afin d'avoir un état des lieux précis de l'impact de son activité, la Société s'est engagée dans la démarche ACT (Assessing low Carbon Transition®), une initiative développée par l'ADEME et le Carbon Disclosure Project pour évaluer les stratégies climat des entreprises. La Société a obtenu la note de 13A+, une note parmi les plus élevées dans le référentiel ACT attestant de la pertinence de son business model.

De plus, les performances ESG (Environment Social & Governance) de la Société ont été évaluées par deux acteurs indépendants, spécialisés dans la notation extra-financière. La Société a ainsi obtenu la note de 65 de la part du cabinet Ethifinance (vs. 54 l'année précédente). En parallèle, la Société a reçu la note de 20,8 de la part du cabinet international Sustainalytics, se positionnant au 3^{ème} rang parmi les 115 entreprises évaluées produisant des matériaux de construction. Enfin, dans le but de soutenir des projets de restauration de l'environnement et de protection de la biodiversité, la Société s'est engagée dans une action de reboisement en France en association avec Reforest'Action. Au cours des exercices 2019 et 2020, Hoffmann Green a ainsi planté 10.000 arbres en Occitanie, qui permettront de stocker 1.500 tonnes de CO₂ en 30 ans.

Enfin, la Société a réalisé une augmentation de capital de 22,5 M€ en novembre 2021 afin d'accélérer son développement en France et lancer son développement à l'international qui se fera au travers d'un modèle d'accords de licence.

Perspectives et ambitions de la Société

En France, la Société a pour ambition d'accélérer son développement en augmentant ses capacités de production et son maillage territorial. A horizon 2026, la Société envisage de vendre 550.000 tonnes de ciment par an au travers de trois sites de production, soit un chiffre d'affaires d'environ 120 M€, correspondant à 3% de parts de marché en France.

A l'international, le Société souhaite se développer au travers d'accords de licences conclus avec des partenaires en charge sur leur territoire géographique de financer, construire et d'opérer des unités de production Hoffmann et de commercialiser les ciments Hoffmann Green. La Société ambitionne d'avoir 4 unités opérationnelles en dehors de France à horizon 2026 pour une génération de chiffre d'affaires d'environ 10 M€.

La Société considère pouvoir atteindre une marge d'EBITDA d'environ 40% à horizon 2026.

En 2022, la Société vise la commercialisation de 20.000 tonnes à 30.000 tonnes de ciments, soit la réalisation d'un chiffre d'affaires compris entre 4,4 M€ et 6,6 M€.

LES AMBITIONS D'HOFFMANN GREEN À HORIZON 2030



Objectifs 2026

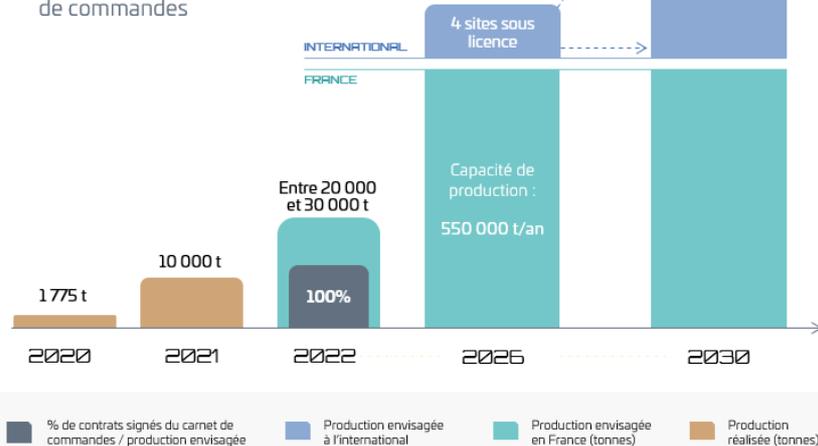
- 3% de parts de marché en France
- Capacité 550 000 tonnes de ciment produit par an dès 2026
- 3 sites de production en France
- EBITDA positif à partir de 2024*
- ROC positif à partir de 2025
- 4 sites à l'international sous licence

+200 000 tonnes

signées au carnet de commandes

CA > 130 M€
(10 M€ à l'international)
Marge EBITDA : ~40%

15-20 sites sous licence**



Ces objectifs reposent sur la mise en œuvre d'un plan stratégique de développement industriel articulé autour de 3 axes majeurs :

- un axe industriel avec la construction de deux nouveaux sites afin d'augmenter rapidement les capacités de production et de mettre en œuvre un maillage progressif du territoire national ;

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

- un axe commercial, en France via la conclusion de contrats avec de nouveaux partenaires et à l'international avec la mise en place d'accords de licence ; et
- un axe innovation qui a pour objectif de développer de nouvelles technologies dans le domaine des ciments et de conserver le temps d'avance technologique dont bénéficie la Société.

La Société reste très attentive à l'évolution de la pandémie qui pourrait en 2022 impacter l'activité commerciale, la production, la construction du site de production « H2 » et le démarrage des travaux de construction de « H3 » et des silos de stockage sur le Port de La Rochelle.

Dans le contexte actuel, la Société indique que les objectifs qu'elle s'est fixés seront réalisés à horizon 2026, à savoir, en France, atteindre une capacité de production totale de 550.000 tonnes de ciments décarbonés par an avec la construction de deux sites de production additionnels (« H2 » en Vendée et « H3 » en région Ile-de-France), représentant 3% des parts de marché du ciment, et à l'International, disposer de 4 unités de production de ciments Hoffmann Green opérationnelles hors de France, pour générer un chiffre d'affaires global d'environ 130 M€ avec une marge d'EBITDA d'environ 40% à cet horizon 2026

Forte d'une situation financière solide, la Société est confiante quant à la pertinence de son projet d'entreprise et à la capacité d'atteindre ses objectifs, sous réserve toutefois de la hausse globale des prix liée à la situation en Ukraine, qui pourrait avoir un impact négatif sur ses objectifs (comme indiqué ci-avant dans la présente section ainsi que dans les facteurs de risques figurant à la section 1.1 du Rapport Financier Annuel).



**Résidences à Saint Leu la Forêt (95) -
Immobilière 3F et GCC**



**Résidences La Croix Blanche aux Sables
d'Olonne (85) - Ouest Réalisations**

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



Lycée d'Aizenay (85) - GCC



Résidences Le Clos St François (45) - Bouygues Immobilier



Résidences Les Marquises à Nantes (44) - Bouygues Immobilier



Résidences à Lagord (17) - Eiffage Construction



Résidence Etudiantes Cley à Angers (49)



MFR Bournezeau (85)



**Immeuble Les Rambossons à Genève
(Suisse) - Maulini**



Villas à Onex (Suisse) - Maulini



**Domaine des Hérons à Laval (53) –
Medouane Habitat**

La Société a été consultée et s'est positionnée sur un autre projet d'envergure pour des réalisations à court/moyen terme impliquant l'utilisation potentielle de béton formulé à base de ciments Hoffmann Green :



Village Médias Jeux Olympiques Paris 2024

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

La Société a choisi de mettre en place des contrats de collaboration technique et commerciale avec des sociétés du secteur du bâtiment (sociétés de BTP, sociétés de béton préfabriqué, béton prêt à l'emploi ou blocs de béton, sociétés de production et distribution de matériaux).

Les principaux partenaires commerciaux de la Société sont présentés ci-dessous :



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Le développement des activités de la Société est soutenu au niveau national :



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie



Le développement des activités de la Société est également soutenu au niveau européen :

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET APPROVISIONNEMENT EN CO-PRODUITS

La poursuite des activités de la Société et leur développement futur sont étroitement liés à l'efficacité de la protection de la propriété intellectuelle, ainsi qu'à la stabilité de l'approvisionnement des co-produits utilisés par la Société pour la production des ciments Hoffmann Green.

1.2.1.1. La protection de la propriété intellectuelle de la Société

Grâce aux travaux de recherches menés par David Hoffmann et son équipe, la Société a développé un savoir-faire et des technologies uniques et innovants. Ces technologies étant au cœur des ciments Hoffmann Green, la Société a mis en place une politique de protection de sa propriété intellectuelle à travers différents axes.

1.2.1.1.1. Les brevets

Les demandes de brevets concernant les technologies H-P2A et H-EVA sont en cours de traitement par les organismes compétents. Ces brevets concernent les formules de ciments, accompagnées

notamment de variations et de recommandations quant à leurs domaines d'application et d'utilisation. La portée géographique de la protection sera la suivante :

- H-P2A : France et pays cocontractants du PCT (traité de coopération internationale en matière de brevets), Etats-Unis et Chine ;
- H-EVA : France, pays cocontractants du PCT, Europe, Hong Kong, Etats-Unis et Chine ;
- H-UKR : la Société a pour l'instant fait le choix de ne pas déposer de demande de brevet pour la technologie H-UKR, sa troisième technologie. Ce choix est guidé par la volonté de la Société de limiter au maximum l'accès de ses concurrents aux informations essentielles concernant cette dernière technologie développée. La Société a toutefois fait les démarches préliminaires auprès de l'INPI afin d'attester et de protéger l'antériorité de la technologie H-UKR, dans l'hypothèse où un tiers viendrait à développer une technologie similaire. La Société envisage le dépôt d'une demande de brevet relative à H-UKR au cours de l'exercice 2021 ; et
- H-IONA : technologie répondant à la norme NF EN 15743

1.2.1.1.2. Le savoir-faire

Au-delà des technologies brevetées, la Société a développé au cours de ces dernières années un savoir-faire propriétaire unique en matière de fabrication de ciments décarbonés. Au cours des travaux de recherches, de très nombreuses données ont été collectées et analysées à l'occasion de milliers d'essais réalisés en laboratoire permettant de constituer des bases conséquentes de données et de résultats.

Le savoir-faire propriétaire s'est également développé avec l'élaboration de l'outil industriel, créé sur mesure pour la production des ciments Hoffmann Green. En ce sens, les connaissances techniques relatives au fonctionnement de l'outil industriel sont indispensables à la production des ciments Hoffmann Green et le seul accès aux formules scientifiques ne permettrait pas d'atteindre un résultat équivalent.

La Société a mis en place diverses procédures pour protéger ce savoir-faire propriétaire :

- protection des secrets de fabrication : l'intégralité des éléments utilisés par les collaborateurs de la Société dans le cadre de la production des ciments Hoffmann Green fait l'objet d'une codification dont seul un nombre très limité de personnes identifiées détiennent la signification. En ce sens, les collaborateurs ne sont pas mis en situation de détenir tout ou partie des secrets de fabrication des ciments Hoffmann Green. Ce système de codification constitue un niveau supplémentaire de protection ;
- système informatique : le système informatique utilisé par la Société fait l'objet d'un très haut niveau de protection afin de sécuriser les données collectées par la Société (voir la section 1.1.1.4 « Risques liés à la gestion des systèmes d'information et à la cybercriminalité » du Rapport Financier Annuel) ;
- ressources humaines : les contrats de travail des salariés de la Société contiennent une clause de discrétion relative à l'activité de la Société ou de ses clients, dans le cadre de laquelle la confidentialité des informations portées à la connaissance du salarié est strictement encadrée. Les contrats de travail des salariés de la Société contiennent également une clause

de non-concurrence, dont la violation entraîne le paiement par le salarié d'une indemnité d'un montant dissuasif.

La Société est seule propriétaire de l'intégralité des éléments de propriété intellectuelle liés à son activité.

Les marques, logos et noms de domaine créés par la Société dans le cadre de son activité font tous l'objet d'une protection de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).

1.2.1.2. La fourniture des co-produits utilisés pour la fabrication du ciment

Les trois principaux co-produits utilisés pour la fabrication des ciments Hoffmann Green, à savoir le laitier de haut fourneau, l'argile flashée et le gypse / désulfogypse sont fournis à la Société par divers fournisseurs.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique d'innovation, la Société a pour objectif d'étendre encore davantage le nombre de co-produits utilisés pour fabriquer de nouveaux ciments, afin de multiplier les possibilités de ressources de la Société. Des recherches sont notamment en cours sur des technologies permettant la valorisation des cendres volantes issues de la biomasse.

FORCES ET ATOUTS CONCURRENTIELS

Depuis 2014, la Société s'est développée à un rythme soutenu avec la mise au point de trois nouvelles technologies dans le domaine du ciment, et la construction en 18 mois d'un premier site de fabrication de ciments décarbonés.

Fort de ce développement, la Société bénéficie d'une avance pour répondre aux futures normes environnementales de la construction et fait figure de véritable pionnière du ciment décarboné.

La Société estime bénéficier d'un certain nombre d'avantages compétitifs et de barrières à l'entrée, présentés ci-après.

1.2.1.3. Des innovations majeures répondant à l'urgence environnementale

Premiers ciments sans clinker, les ciments Hoffmann Green apportent une contribution quantifiable d'un point de vue environnemental et sociétal. Les trois technologies H-P2A, H-EVA et H-UKR sont des technologies disruptives, alternatives au ciment Portland traditionnel, permettant de diviser par 5 les émissions de CO₂ par rapport au ciment Portland traditionnel de type CEM I au cours d'un processus de fabrication innovant⁸. Elles offrent de plus des performances techniques et économiques supérieures au ciment Portland traditionnel.

Les technologies brevetées de la Société constituent des barrières à l'entrée pour les nouveaux acteurs qui souhaiteraient entrer sur le marché du ciment décarboné. Ces barrières sont renforcées

par les compétences et le savoir-faire uniques, tant sur la recherche fondamentale que sur les procédés de fabrication particulièrement innovants, développés par les équipes de la Société.

1.2.1.4. Un nouveau concept industriel 4.0 spécifiquement adapté à la fabrication de ciments décarbonés

La Société a inauguré en novembre 2018 le premier site de fabrication de ciments sans clinker au monde, sur son site de Bournezeau en Vendée. Un site de production innovant et respectueux de l'environnement, entièrement adapté à un produit nouveau et à la sécurité des hommes. Cette vision moderne de l'industrie a permis à la Société d'intégrer les Programmes Investissement d'Avenir en France et Horizon 2020, le prestigieux programme européen pour la recherche et l'innovation.

Le site de Bournezeau est situé au cœur d'un véritable écosystème dans lequel gravitent des entreprises, pour la plupart familiales, qui sont pour certaines devenues des leaders sur leur marché. On retrouve des entreprises comme Cougnaud Construction dans la construction modulaire, LG Béton et Soriba dans le préfabriqué béton, Groupe Briand dans les charpentes métalliques, mais également Sodebo ou Fleury-Michon dans l'agro-alimentaire, ou encore Bénéteau dans le nautisme, etc.

1.2.1.5. Un business model disruptif

La Société dispose d'un modèle rentable et durable fondé sur un positionnement à forte valeur ajoutée basé sur la mise en place de contrats de partenariat. A la date du Rapport Financier Annuel, la Société n'est pas encore rentable car elle est en phase de développement.

Chaque contrat de partenariat est signé pour une durée de 3 à 5 ans et confère une exclusivité au cocontractant sur un ou plusieurs domaines d'application. Ces contrats intègrent notamment :

- la fourniture de prestations d'ingénierie (*upfront*) ; et
- la vente de ciment au volume.

Par ailleurs, ce modèle de revenu unique est soutenu par des leviers créateurs de valeurs.

En effet, la Société bénéficie d'un positionnement à forte valeur ajoutée, compte tenu des performances techniques et des gains de productivité qu'apportent les ciments Hoffmann Green. Pour ces raisons, la Société s'est positionnée sur un prix du ciment à la tonne plus élevé que celui du ciment Portland traditionnel (respectivement 220€ la tonne environ pour les ciments Hoffmann Green et 120€ la tonne pour un ciment Portland traditionnel de type CEM I⁹). Ce différentiel de prix n'a toutefois pas d'impact significatif à l'échelle d'un bâtiment et ne représente donc pas un frein pour les clients (environ 3% de différence, tous corps d'état confondus, sans prise en compte du bonus de constructibilité)¹⁰. Les prix proposés par la Société sont contractualisés auprès des clients de la Société, au travers des contrats de partenariat.

En comparaison avec les cimentiers traditionnels dont la structure capitaliste est très importante, la construction des sites de production de la Société nécessite des besoins en investissement plus limités et sont facilement duplicables pour accompagner le développement de ses activités.

1.2.1.6. Un cadre réglementaire favorable

Dans un contexte où les scientifiques n'ont eu de cesse de tirer la sonnette d'alarme et de souligner l'urgence environnementale, les cimentiers traditionnels subissent une pression continue pour réduire l'empreinte carbone de leur activité. Cette pression résulte notamment d'une réglementation de plus en plus contraignante, via la baisse de l'allocation gratuite des quotas d'émissions de CO₂, la hausse de la taxe carbone, ou encore la mise en place de la RE 2020 (ces nouvelles réglementations sont décrites à la section 1.6 du Rapport Financier Annuel).

Les ciments décarbonés Hoffmann Green sont actuellement les seules réponses industrielles permettant de réduire par 6 l'empreinte carbone du ciment par rapport au ciment Portland traditionnel de type CEM I. Ils s'inscrivent ainsi pleinement dans le cadre des futures normes de construction, ce qui confère à la Société un avantage concurrentiel important sur les cimentiers traditionnels.

INVESTISSEMENTS

1.2.1.7. Principaux investissements en cours de réalisation et futurs

1.2.1.7.1. Création des usines H2 à Bournezeau et H3 en région parisienne

La Société a initié en décembre 2020 la construction d'un nouveau site de production « H2 » à Bournezeau à côté du site « H1 ».

La Société envisage la construction du site de production « H3 » en région parisienne, sur une plateforme multimodale (accès fluvial, accès ferroviaire, accès routier).



Dans le cadre de sa stratégie, la Société a lancé la construction du site « H2 » au cours du dernier trimestre 2020 pour un objectif de mise en service au cours du second semestre 2022. Le lancement de la construction du site « H3 » est envisagé au second semestre 2022, pour un objectif de mise en service au cours du second semestre 2024.

Le fonctionnement à pleine charge des trois sites de production permettra d'atteindre une capacité de production globale de 550.000 tonnes de ciment par an d'ici 2026.

Le budget d'investissement de chaque site de production (« H2 » et « H3 ») s'établit autour de 22 M€ (soit un investissement global d'environ 45 M€) :

- les deux tiers des investissements seront affectés aux équipements du process industriel, lesquels seront amortis sur une durée moyenne de 8 ans ;
- un tiers des investissements sera affecté à l'immobilier, lesquels seront amortis sur une durée moyenne de 30 ans.

Une partie des fonds levés dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société sera affectée au financement de « H2 » et de « H3 ».

1.3. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES SA (ex Holding HJB Tech) est l'unique société du Groupe. Elle a été constituée sous forme de société à responsabilité limitée le 20 février 2015, transformée en société par actions simplifiée le 31 mai 2017, puis transformée sous forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance le 3 septembre 2019. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de La Roche sur Yon, sous le numéro 809 705 304. Son siège social est situé La Bretauière, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310 Rives de l'Yon. La société Holding HJB Tech a absorbé par voie de fusion la société Hoffmann Green Cement Technologies, par décisions des associés des deux sociétés en date du 28 juin 2019. A cette même date, la société Holding HJB Tech a changé de dénomination sociale pour adopter celle de « Hoffmann Green Cement Technologies ».

En 2021, HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES SA a absorbé son unique filiale, détenue à 100%, ARGIMMO. ARGIMMO était une société à responsabilité limitée au capital de 100.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de La Roche sur Yon le 22 février 2017 sous le numéro 827 864 406. Son siège social était situé La Breaudière, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310 Rives de l'Yon. Au sein de cette société était logée l'usine de production de Bournezeau (85), pour partie financée par un crédit-bail immobilier.

1.4. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Les éléments financiers présentés dans ce chapitre sont issus des comptes annuels de la société établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union pour les exercices 2020 et 2021. Les lecteurs sont invités à lire la présente analyse de la situation financière et des résultats de la société pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021, avec les états financiers de la société et les notes annexes aux états financiers présentés au chapitre 2 du Rapport Financier Annuel et toute autre information financière figurant dans le Rapport Financier Annuel.

SITUATION FINANCIERE

En K€	2021	2020	Var.
Chiffre d'affaires	2 380	504	1 876
Résultat Opérationnel Courant	-7 360	-5 882	-1 478
EBITDA	-5 228	-4 131	-1 097
Résultat Opérationnel	-7 356	-5 970	-1 386
Résultat Financier	131	-2 128	2 259
Impôt	1 663	1 978	-315
Résultat Net	-5 562	-6 119	557

Trésorerie disponible	56 704	46 268	10 436
Placements de trésorerie	11 750	10 250	1 500
Capitaux Propres	81 399	64 655	16 744

Résultats Annuels

En 2021, la Société a poursuivi son développement. Son chiffre d'affaires s'établit ainsi à 2,4 M€ correspondant à la vente au volume de ciments à hauteur de 2,2 M€ et à la facturation de prestations d'ingénierie à hauteur de 0,2 M€. Par rapport à l'exercice 2020, le chiffre d'affaires a été multiplié par

près de 5. Cette croissance (+1,9 M€) est liée à la progression des volumes vendus de ciments qui sont passés de 1.775 tonnes à fin 2020 à 10.124 tonnes à fin 2021.

L'EBITDA de l'exercice 2021 est de -5,2 M€ contre -4,1 M€ en 2020. La baisse de l'EBITDA sur un an (-1,1 M€) est principalement liée à l'augmentation de la masse salariale (-1 M€). Les effectifs de la Société sont en effet passés de 21 collaborateurs fin 2020 à 33 collaborateurs fin 2021. Les équipes commerciales, R&D et techniques ont notamment été renforcées conformément au plan de développement de la Société. Les autres produits et charges d'exploitation sont globalement stables sur un an.

Le Résultat Opérationnel Courant s'établit à -7,4 M€. La variation sur un an (-1,4 M€) s'explique par l'évolution de l'EBITDA et la hausse des dotations aux amortissements (0,4 M€).

Le Résultat Financier 2021 est positif (0,1 M€). Il intègre les intérêts des placements OPCVM et des emprunts. Il connaît un redressement notable sur un an (+2,3 M€). Pour mémoire, le Résultat Financier 2020 a été marqué par des pertes et des dépréciations d'OPCVM liées aux effets de la COVID-19 sur les marchés financiers.

Après prise en compte d'un produit d'impôt de 1,7 M€, le Résultat Net 2021 s'élève à -5,6 M€.

Une situation financière solide

Au 31 décembre 2021, la Société bénéficie d'un bilan solide avec des capitaux propres s'établissant à 81,6 M€, en hausse de 16,9 M€ depuis le 31 décembre 2020 s'expliquant principalement par l'augmentation de capital réalisée en décembre 2021 (22,5 M€) et le résultat net de la période (-5,6 M€).

La trésorerie disponible s'élève à 56,7 M€ (et 68,5 M€ y compris placements). La variation de trésorerie sur la période (+10,4 M€) s'explique par l'augmentation de capital (21,5 M€ nets de frais) et la souscription d'emprunts bancaires (+8,9 M€ nets des remboursements d'emprunts) compensées par les flux d'investissements (-13,4 M€) liés principalement à la construction de l'unité de production H2 (-10,7 M€) et par les flux d'exploitation (-6,6 M€) intégrant la constitution d'un stock de laitier de hauts fourneaux (-2,6 M€).

Enfin, la Société dispose d'une ligne de crédit disponible non utilisée d'un montant de 10,0 M€.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Sous réserve de l'approbation des comptes de l'exercice 2021, il sera proposé aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale devant se tenir le 3 juin 2022, d'affecter la perte de l'exercice, soit -6.277.046 euros, au compte « Report à nouveau » (d'un montant de -15.554.695 euros) qui s'élèvera en conséquence à -21.831.741 euros.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

Les factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2021 se décomposent de la manière suivante :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu
(tableau prévu au I de l'article D.441-4)

	Article D. 441 I.- 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.- 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	276					56	55					7
Montant total des factures concernées (préciser : HT ou TTC)	4 386 130	7 621	72 987	8 192	45 924	134 723	1 906 513	-	13 013	-	323 382	336 395
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : HT ou TTC)	18%	0%	0%	0%	0%	1%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC)							65%	0%	0%	0%	11%	11%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures	Néant						Néant					
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal • article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	o Délais contractuels : A Échéance facture du fournisseur						o Délais contractuels : A échéance fixée par la société HGCT					

POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

1.4.1.1. Dividendes et réserves distribués par la Société au cours des trois derniers exercices

Néant.

1.4.1.2. Politique de distribution

Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme compte tenu du stade de développement de la Société.

1.5. ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE

Est présenté ci-dessous l'environnement réglementaire dans lequel la Société opère et qui peut influencer de manière significative sur ses activités.

LES QUOTAS D'ÉMISSIONS DE CO₂¹¹

1.5.1.1. Le principe du système d'échange de quotas d'émissions

Le système d'échange de quotas d'émissions est un outil réglementaire facilitant l'atteinte des objectifs de réduction d'émissions de CO₂. Un quota correspond à l'autorisation d'émettre une tonne de CO₂.

Le système d'échange de quotas d'émissions de l'Union Européenne (« SEQE-UE »), mis en place en 2005, couvre actuellement les émissions de CO₂ de plus de 11.000 sites industriels européens (dans les secteurs de la production de ciment, d'électricité, d'acier, de verre, de papier, du raffinage, des réseaux de chaleur, etc.) dont environ 900 en France.

Les critères d'intégration dans le SEQE-UE (catégories d'activités, seuils de production et de puissance calorifique de combustion) sont définis par l'annexe I de la directive 2003/87/CE.

Concrètement, les États membres de l'UE imposent un plafond d'émissions de CO₂ pour les 11.000 installations concernées par ce dispositif, puis leur allouent les quotas correspondant à ce plafond. Chaque année, les entreprises assujetties doivent restituer le nombre de quotas correspondant au nombre de tonnes de CO₂ émises l'année précédente.

Ainsi, une entreprise qui émet moins de CO₂ que son allocation initiale de quotas a la possibilité d'échanger ou de revendre ses reliquats de quotas non utilisés sur le marché européen des quotas d'émissions. Les revenus afférents sont mobilisables, pour financer par exemple des investissements qui permettraient de maîtriser les émissions de CO₂. A défaut de les vendre sur le marché, une entreprise qui bénéficie d'un excès de quotas peut les conserver pour les années suivantes.

A l'inverse, une entreprise qui émet plus que son allocation initiale de quotas doit acheter les quotas manquants, c'est le principe dit du « pollueur-payeur ».

Les échanges de quotas entre acheteurs et vendeurs ont lieu :

- sur des places de marché,
- par le biais d'un intermédiaire financier, ou
- de gré à gré.

1.5.1.2. L'allocation de quotas d'émissions gratuits

Afin de prévenir le risque de perte de compétitivité des entreprises européennes face à des concurrents qui n'auraient pas les mêmes contraintes réglementaires, l'UE autorise une allocation

¹¹ Source : Développement-durable.gouv

transitoire de quotas gratuits pour les sites dont la production est la plus exposée à la concurrence internationale et aux coûts des quotas d'émissions de CO₂.

Ainsi, chaque année, les sites industriels français assujettis reçoivent gratuitement un certain nombre de quotas d'émissions correspondant à l'allocation annuelle décidée dans le cadre du Plan National d'Allocation de Quotas (PNAQ) français.

En 2019, les émissions industrielles françaises de CO₂ (78 millions de tonnes) étaient couvertes à 99% par les allocations gratuites de quotas (76,7 millions de tonnes).

Dans le cadre du PNAQ, les sites de production français des cimentiers traditionnels bénéficient d'allocations gratuites de quotas d'émissions. Ces allocations gratuites ont permis aux cimentiers de consolider un surplus de quotas d'émissions qui n'a cessé d'augmenter depuis la mise en place du SEQUE-UE. Toutefois, pour la première fois en 2018, l'industrie cimentière a reçu moins de quotas gratuits que ses émissions de CO₂, ainsi son surplus de quotas d'émissions n'augmente plus.

1.5.1.3. Les perspectives d'évolution

Pour atteindre l'objectif de l'UE de réduction des émissions globales de CO₂ d'ici à 2030, les secteurs couverts par le SEQUE-UE doivent réduire leurs émissions de 43 % par rapport aux niveaux de 2005. Afin d'accroître le rythme de réduction des émissions, la version révisée de la directive relative au SEQUE-UE, qui s'appliquera pour la période 2021-2030, prévoit que le nombre total de quotas d'émissions diminuera de 2,2 % par an à partir de 2021, contre 1,74 % actuellement.

Cette révision du SEQUE-UE aura pour effet de diminuer les volumes de quotas d'émissions mis en vente sur le marché par les acteurs industriels à partir de 2021.

Selon une étude du think-tank *Carbon Tracker* publiée en 2018 confirmée par une étude Oddo BHF publiée en 2021, des futures réductions de quotas vont mécaniquement entraîner la forte hausse du prix du quota d'émissions sur le marché européen. Le prix de la tonne de CO₂ a déjà atteint 89.6 € le 8 décembre 2021.

La hausse du cours des quotas d'émissions, corrélée à la baisse continue des allocations de quotas gratuits, accélère la transition de l'UE et de la France vers une économie bas-carbone.

Cette réglementation a un impact favorable sur la Société et sur son positionnement concurrentiel. En effet, compte tenu de sa faible empreinte carbone, la Société n'est pas soumise à ces quotas contrairement aux cimentiers traditionnels. A la suite de la réforme du SEQUE-UE, les surplus de quotas d'émission dont dispose l'industrie cimentière ont vocation à diminuer dans le temps et lorsque ces surplus seront nuls, les cimentiers traditionnels devront acheter des quotas d'émissions de CO₂, à des prix de plus en plus élevés. Mécaniquement, le coût de production du ciment Portland traditionnel devrait augmenter et impacter négativement les résultats et la rentabilité des cimentiers traditionnels. A cet égard, des cimentiers ont déjà répercuté des hausses de prix auprès de leurs clients.

LA « TAXE CARBONE »

Instaurée par la loi de finances pour 2014 (loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013), en vigueur depuis le 1^{er} avril 2014, la composante carbone s'intègre aux taxes sur l'énergie, en fonction de la quantité de CO₂ émis par un produit (couramment appelée « taxe carbone »).

Exprimée en euros par tonne de CO₂, elle est payée par les particuliers et les entreprises en l'intégrant au prix final de l'essence, du gazole, du fioul ou du gaz naturel.

Le but de cette taxe consiste notamment à atteindre les objectifs de la stratégie nationale bas carbone établie en 2015, visant notamment la réduction de 50 % des émissions de CO₂ dans le secteur du bâtiment d'ici 2030 et de 87 % à l'horizon 2050.

Le montant de la taxe carbone augmente régulièrement dans le but d'inciter les consommateurs à réduire l'usage des énergies fossiles. Son montant est fixé chaque année dans le cadre de la loi de finances.

Le modèle économique de la Société n'est pas affecté par la hausse progressive de la taxe carbone (à titre d'illustration, sur la période 2014-2019, elle est passée de 7 à 44,6 euros par tonne de CO₂ émise) contrairement aux cimentiers traditionnels. En effet, ces derniers répercutent l'impact de la taxe carbone directement sur le prix de vente du ciment traditionnel qui a donc vocation à augmenter parallèlement au montant de la taxe carbone. En ce sens, cette réglementation a un impact favorable sur la Société.

LA RE 2020

La nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs (la « RE 2020 ») est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021.

Son enjeu majeur est de diminuer significativement les émissions de carbone du bâtiment. Elle repose pour cela sur une transformation progressive des techniques de construction, des filières industrielles et des solutions énergétiques, afin de maîtriser les coûts de construction et de garantir la montée en compétence des professionnels.

La RE 2020 est ambitieuse et exigeante. Elle fixe des objectifs progressifs d'émissions de CO₂ par mètre carré construit.

Contrairement au ciment Portland traditionnel, les ciments Hoffmann Green permettent d'obtenir le niveau de « Carbone 2 ». A la connaissance de la Société, à la date du Rapport Financier Annuel, il n'existe pas d'autres solutions permettant l'éligibilité au bonus de constructibilité. Compte tenu de l'empreinte carbone des ciments Hoffmann Green, cette réglementation confère un avantage concurrentiel significatif à la Société. Cette réglementation a un impact favorable significatif pour la Société.

LA TAXONOMIE

Le règlement européen « Taxonomie » vise à établir une classification des activités économiques permettant de déterminer celles qui peuvent être considérées comme « durables sur le plan environnemental » ou « vertes ». L'objectif est de réorienter les investissements vers les activités favorables à la transition énergétique et écologique, notamment celles contribuant à la lutte contre

le réchauffement climatique. Cette taxonomie verte peut être utilisée pour attribuer les labels « verts ». Elle favorise la transparence des marchés et le développement de la finance verte (obligations vertes, etc) et de la finance durable. Elle permet aussi de limiter l'écoblanchiment (« green washing »).

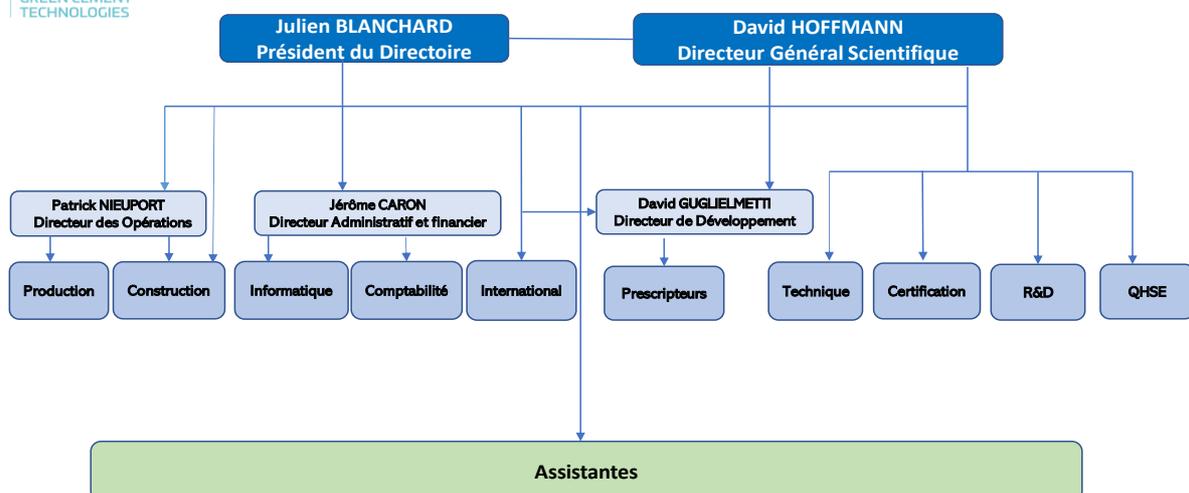
La « Taxonomie » définit un ciment « vert » un ciment dont l'empreinte carbone est inférieure à 498 kg de CO2 par tonne de ciment produite. Tous les ciments Hoffmann Green disposent d'une empreinte carbone significativement au-dessous de cette limite ce qui procure à la Société un avantage compétitif considérable à cet égard.

1.6. SALARIES

NOMBRE DE SALARIES ET REPARTITION PAR FONCTION

La Société comptait 33 salariés au 31 décembre 2021. A la date du Rapport Financier Annuel, la Société emploie 40 personnes.

1.6.1.1. Organigramme opérationnel de la Société à la date du Rapport Financier Annuel



1.6.1.2. Nombre et répartition des effectifs

L'effectif salarié de la Société en fin d'année a évolué comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Cadres	17	11	8	3
Agents de maîtrise et techniciens	13	5	4	-
Employés	2	2	2	3
Apprentis	1	3	2	1
TOTAL	33	21	16	7

1.6.1.3. Représentation du personnel

L'élection d'un Comité Social et Economique (CSE) a été organisée au second semestre 2020. Toutefois, aucun candidat ne s'est présenté. Ainsi, aucun système de représentation du personnel n'est en place au sein de la Société à la date du Rapport Financier Annuel. Les prochaines élections se tiendront en juillet 2024.

La Société estime entretenir de bonnes relations et être à l'écoute de ses salariés. Aucun conflit social n'est survenu depuis la date de création de la Société.

PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

A la date du Rapport Financier Annuel, les dispositions relatives à la participation légale ne s'appliquent pas à la Société, dans la mesure où elle emploie moins de 50 salariés.

La Société n'a pas mis en place de plan d'épargne entreprise.

Le 18 janvier 2022, un nouveau plan d'actions gratuites a été mis en place au bénéfice de tous les salariés ayant rejoint l'entreprise depuis le 4 janvier 2021. A la date du Rapport Financier Annuel, la Société a ainsi mis en place quatre plans d'attribution gratuite d'actions pour ses salariés (à l'exclusion de David Hoffmann). Il est précisé qu'à la date du Rapport Financier Annuel, 32.349 actions ont été acquises et 20.108 actions sont en cours d'acquisition dans le cadre de ces plans.

CONTRATS D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION

A la date du Rapport Financier Annuel, la Société n'a pas mis en place de mécanismes d'intéressement et de participation.

1.7. CAPITAL SOCIAL

MONTANT DU CAPITAL SOCIAL

A la date du Rapport Financier Annuel, le capital social de la Société s'élève à 14.634.736 €, divisé en 14.634.736 actions de 1 € de valeur nominale chacune, toutes intégralement souscrites et libérées.

NOMBRE, VALEUR COMPTABLE ET VALEUR NOMINALE DES ACTIONS DETENUES PAR LA SOCIETE OU POUR SON COMPTE

A la date du Rapport Financier Annuel, la Société détient 9.516 de ses propres actions.

VALEURS MOBILIERES CONVERTIBLES, ECHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION

Néant.

1.8. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

1.8.1.1. Répartition du capital et des droits de vote à la date du Rapport Financier Annuel

Le tableau de l'actionnariat ci-après présente la répartition du capital social et des droits de vote de la Société des actionnaires historiques et des actionnaires détenant plus de 5% du capital à la date du Rapport Financier Annuel :

	Nbre Titres	%capital	Droits de vote théoriques	%droits de vote théoriques
Julien BLANCHARD	2 740 028	18,72%	5 455 056	23,06%
Gillaizeau Terre Cuite (1)	1 880 936	12,85%	3 761 872	15,90%
Julien BLANCHARD	4 620 964	31,58%	9 216 928	38,97%
David HOFFMANN	2 715 028	18,55%	5 430 056	22,96%
Hoffmann Capital Holding (2)	27 900	0,19%	55 800	0,24%
David HOFFMANN	2 742 928	18,74%	5 485 856	23,19%
Julien BLANCHARD + David HOFFMANN	7 363 892	50,32%	14 702 784	62,16%
ELUDOM (ex COUGNAUD SA) (3)	848 218	5,80%	1 656 436	7,00%
SALARIES	32 349	0,22%	32 349	0,14%
AUTO DETENTION	9 516	0,07%	9 516	0,04%
AUTRES ACTIONNAIRES	6 380 761	43,60%	7 252 777	30,66%
	14 634 736	100,00%	23 653 862	100,00%

(1) Société par actions simplifiée au capital social de 2.611.374 €, dont le siège social est situé à La Bretauière, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310 Rives de l'Yon, immatriculée au RCS de La Roche-sur-Yon sous le numéro 546 150 061.

Julien Blanchard détient 57,52% de la société J.B. Finance, laquelle détient 87.90% de la société Gillaizeau Terre Cuite.

- (2) Société civile au capital social de 19.760 €, dont le siège social est situé à La Bretauière, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310 Rives de l'Yon, immatriculée au RCS de La Roche-sur-Yon sous le numéro 825 008 774. David Hoffmann détient 99,9% de la société Hoffmann Capital Holding.
- (3) Société par actions simplifiée au capital de 4.000.000 d'euros, dont le siège social est à Mouilleron Le Captif (85000) – CS 40028, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de La Roche-sur-Yon sous le numéro 380 730 721.

Julien Blanchard, Gillaizeau Terre Cuite, David Hoffmann et Hoffmann Capital Holding agissent ensemble de concert vis-à-vis de la Société.

- Chaque membre du Conseil de surveillance et du Directoire doit être propriétaire ou devenir propriétaire dans les trois mois de sa nomination, directement ou indirectement, d'au moins 1.000 actions de la Société (cette condition ne s'appliquant pas aux membres du Conseil de surveillance qualifiés d'indépendants à savoir Philippe Duval, Alessandra Gaudio, et Hervé Montjotin), conformément à l'article 12 des statuts. A la date du Rapport Financier Annuel, il est précisé que : Julien Blanchard détient directement et indirectement (via la société Gillaizeau Terre Cuite) 4.620.964 actions de la Société ;
- David Hoffmann détient directement et indirectement (via la société Hoffmann Capital) 2.742.928 actions de la Société ;
- Eric Cougnaud détient indirectement (via la société ELUDOM) 848.218 actions de la Société ;
- Madame Isabelle Mommessin détient directement 459.963 actions de la Société ;
- Thierry Didelon détient indirectement (via la société SCP Ardi) 251.100 actions de la Société ;
- Gil Briand détient indirectement (via la société Hestia) 133.334 actions de la Société.

DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Le droit de vote attaché aux actions de la Société est proportionnel à la quotité du capital social qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, l'assemblée générale des actionnaires du 3 septembre 2019 a décidé d'instituer, sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché d'Euronext Growth Paris et avec effet à compter de ladite admission, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, applicable à toutes actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

CONTROLE DE LA SOCIETE

A la date du Rapport Financier Annuel, Julien Blanchard et David Hoffmann agissent ensemble de concert vis-à-vis de la Société (le « **Concert** ») et contrôlent conjointement la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

S'agissant de Julien Blanchard, il détient :

- directement : 18,72% du capital et 23,06% des droits de vote de la Société ; et
- indirectement : 12,85% du capital et 15,90% des droits de vote de la Société, via la société Gillaizeau Terre Cuite, elle-même détenue à 87,90 % par la société J.B. Finance, elle-même détenue à 57,52% par Julien Blanchard,

soit une détention globale directe et indirecte de 31,58% du capital et 38,97% des droits de vote de la Société.

S'agissant de David Hoffmann, il détient :

- directement : 18,55% du capital et 22,96% des droits de vote de la Société ; et
- indirectement : 0,19% du capital et 0,24% des droits de vote de la Société, via la société Hoffmann Capital Holding, , elle-même détenue à 99,9% par David Hoffmann,

soit une détention globale directe et indirecte de 18,74% du capital et 23,19% des droits de vote de la Société.

2. COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

2.1. COMPTES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

**HOFFMANN GREEN CEMENT
TECHNOLOGIES**

États financiers IFRS 2021 et 2020

SOMMAIRE

1.	Bilan	_____
2.	Compte de résultat	_____
3.	Eléments du résultat global	_____
4.	Tableau des flux de trésorerie	_____
5.	Tableau de variation des capitaux propres	_____
6.	Annexe aux comptes IFRS	_____
6.1.	Présentation de la Société et des événements importants	_____
6.1.1.	Information relative à la Société et à son activité	_____
6.1.2.	Evènements marquants au cours de l'exercice 2021	_____
6.2.	Appréciation des facteurs de risque	_____
6.3.	Evènements postérieurs à la clôture 2021	_____
6.4.	Principes, règles et méthodes comptables	_____
6.4.1.	Déclaration de conformité	_____
6.4.2.	Principe de préparation des états financiers	_____
6.4.3.	Continuité d'exploitation	_____
6.4.4.	Méthodes comptables	_____
6.4.5.	Méthode de passage aux IFRS	_____
6.4.6.	Utilisation de jugements et d'estimations affectant les actifs et les passifs	_____
6.4.7.	Ventilation des actifs et des passifs en courant/non courant	_____
6.4.8.	Immobilisations incorporelles	_____
6.4.9.	Immobilisations corporelles	_____
6.4.10.	Suivi de la valeur des actifs non courants (hors actifs financiers)	_____
6.4.11.	Stocks	_____
6.4.12.	Créances clients et autres créances	_____
6.4.13.	Les actifs et passifs financiers	_____
6.4.14.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	_____
6.4.15.	Avantages du personnel	_____
6.4.16.	Provisions et passifs éventuels	_____
6.4.17.	Impôts	_____
6.4.18.	Reconnaissance des produits	_____
6.4.19.	Subventions	_____
6.4.20.	Contrats de location	_____
6.4.21.	Endettement financier net	_____
6.4.22.	Informations sectorielles	_____
6.4.23.	Capitaux propres	_____
6.4.24.	Présentation du compte de résultat	_____
6.4.25.	Modalités de calcul du résultat net par action	_____
6.5.	Périmètre de consolidation	_____
6.6.	Dépréciation des actifs non financiers	_____

6.7. Bilan	_____
6.7.1. Immobilisations incorporelles	_____
6.7.2. Immobilisations corporelles	_____
6.7.3. Autres actifs financiers	_____
6.7.4. Autres actifs non courants	_____
6.7.5. Actifs d'impôts différés	_____
6.7.6. Stocks et en cours	_____
6.7.7. Créances clients et autres actifs courants	_____
6.7.8. Trésorerie et équivalents trésorerie	_____
6.7.9. Capital	_____
6.7.10. Passifs financiers	_____
6.7.11. Analyse de l'endettement financier net	_____
6.7.12. Provision pour engagement de retraite	_____
6.7.13. Autres provisions	_____
6.7.14. Actifs et Passifs éventuels	_____
6.7.15. Dettes fournisseurs et autres dettes	_____
6.8. Compte de résultat	_____
6.8.1. Chiffre d'affaires	_____
6.8.2. Achats consommés	_____
6.8.3. Charges de personnel et effectif	_____
6.8.4. Charges externes	_____
6.8.5. Détail des autres produits et charges opérationnels courants	_____
6.8.6. Détail des autres produits et charges opérationnels	_____
6.8.7. Coût de l'endettement net	_____
6.9. Tableau des flux de trésorerie	_____
6.10. Autres informations	_____
6.10.1. Impôts	_____
6.10.2. Parties liées	_____
6.10.3. Rémunérations des principaux dirigeants	_____
6.10.4. Honoraires des commissaires aux comptes	_____
6.10.5. Indicateurs opérationnels de performance de la Société	_____
6.11. Risques portés par les instruments financiers	_____
6.11.1. Analyse des covenants	_____
6.11.2. Echancier des actifs et passifs financiers	_____
6.11.3. Juste valeur des actifs et passifs financiers	_____
6.11.4. Engagements hors bilan par échéance	_____
6.11.5. Secteurs opérationnels	_____

1. Bilan

ACTIF (en milliers d'euros)

ACTIF	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	6.7.1	5 275	3 579
Immobilisations corporelles	6.7.2	26 434	16 026
Autres actifs financiers	6.7.3	11 684	10 073
Autres actifs non courants	6.7.4	45	223
Actifs d'impôts différés	6.7.5	7 257	5 435
Total actif non courant		50 696	35 336
Stocks et en-cours	6.7.6	2 756	46
Créances clients et comptes rattachés	6.7.7	2 244	445
Autres actifs courants	6.7.7	3 443	2 970
Actifs d'impôts courants	6.10.1	13	4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.7.8	56 704	46 268
Total actif courant		65 160	49 733
TOTAL ACTIF		115 856	85 069

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers IFRS.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

PASSIF (en milliers d'euros)

PASSIF	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Capital social	5 et 6.7.9	14 602	13 602
Primes d'émission	5	82 733	61 952
Autres éléments du résultat global	5	2	-2
Réserves consolidées part du groupe	5	-10 376	-4 778
Résultat consolidé part du groupe	5	-5 562	-6 119
Total capitaux propres		81 399	64 655
Emprunts et dettes financières	6.7.10	21 196	13 637
Provisions pour engagements de retraite	6.7.12	32	21
Autres provisions à long terme			
Autres passifs non courants	6.7.15	2 680	1 833
Passifs d'impôts différés	6.7.15		62
Total passif non courant		23 908	15 553
Emprunts et dettes financières	6.7.10	3 701	2 175
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6.7.15	5 808	2 142
Autres passifs courants	6.7.15	1 042	537
Passifs d'impôts courant	6.10.1		7
Total passif courant		10 550	4 861
TOTAL PASSIF		115 856	85 069

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers IFRS.

2. Compte de résultat

en milliers d'euros

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
CHIFFRE D'AFFAIRES	6.8.1	2 380	504
Autres produits de l'activité		86	9
Achats consommés	6.8.2	-2 150	-544
Charges de personnel	6.8.3	-2 154	-1 215
Charges externes	6.8.4	-3 607	-3 239
Impôts et taxes		-67	-94
Dotations amortissements	6.7.1 et 6.7.2	-2 118	-1 698
Dotations / Reprises provisions et dépréciations	6.7.4 et 6.7.12	-14	-53
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		1	-2
Autres produits et charges opérationnels courants	6.8.5	283	449
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		-7 360	-5 882
Autres produits et charges opérationnels	6.8.6	4	-88
RESULTAT OPERATIONNEL		-7 356	-5 970
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		527	401
Coût de l'endettement financier brut		-396	-2 529
Coût de l'endettement financier net	6.8.7	131	-2 128
Autres produits et charges financiers	6.8.7	0	0
Charges d'impôt	6.10.1	1 663	1 978
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		-5 562	-6 119
Part du groupe		-5 562	-6 119
Part des minoritaires			
RESULTAT NET DE BASE PAR ACTION	6.4.25	- 0,4066	-0,4501
RESULTAT NET DILUE PAR ACTION	6.4.25	- 0,4066	-0,4501

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers IFRS.

3. Éléments du résultat global

en milliers d'euros

	31/12/2021	31/12/2020
RESULTAT DE LA PERIODE	-5 562	-6 119
Eléments recyclables en compte de résultat		
Ecarts de conversion		
Réévaluation des actifs financiers		
Impôts sur éléments comptabilisés directement en autres éléments du résultat global		
Eléments non recyclables en compte de résultat		
Impôts sur éléments comptabilisés directement en autres éléments du résultat global	-1	1
Ecarts actuariels	3	-2
Produits et charges comptabilisés directement en autres éléments du résultat global		
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE	2	-1
RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE	-5 560	-6 121
Part du groupe	-5 560	-6 121
Part des minoritaires	0	0

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers IFRS.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

4. Tableau des flux de trésorerie

en milliers d'euros

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
FLUX DE TRESORERIE LIE A L'ACTIVITE			
Résultat net	2	-5 562	-6 119
Dotations nettes aux amortissements et provisions	6.7.1-2-12	2 132	2 001
Reprises de subventions	6.8.5	-180	-98
Plus et moins-values de cessions	6.9.1		
Charges sans incidences sur la trésorerie (Paiements fondés sur des actions)		542	242
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		-3 069	-3 975
Coût de l'endettement financier net	6.8.7	-131	2 128
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	6.9.2	-1 663	-1 978
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		-4 862	-3 826
Impôts versés	6.9.3	-7	11
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :			
- Autres actifs non courants	6.7.4	178	405
- Stocks	6.7.6	-2 711	131
- Clients	6.7.7	-1 799	842
- Autres actifs courants (hors prêts et cautions)	6.7.7	-473	-275
- Autres passifs non courants	6.7.15	935	527
- Fournisseurs	6.9.4	1 408	-421
- Autres passifs courants	6.9.5	684	-273
Total		-1 777	937
Flux net de trésorerie généré par l'activité		-6 647	-2 877
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations	6.9.6	-11 891	-5 563
Cessions d'immobilisations	6.9.7		
Variation des prêts et avances consenties	6.9.8	-1 499	9 750
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-13 390	4 187
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital de la société mère	5	22 500	
Frais liés à l'IPO	6.9.9	-959	
Actions propres	5	-11	-25
Emissions d'emprunts	6.9.10	11 166	6 981
Remboursements d'emprunts	6.9.11	-2 243	-965
Coût de l'endettement financier net	6.9.12	19	-1 947
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		30 472	4 045
VARIATION DE LA TRESORERIE		10 436	5 354
Trésorerie d'ouverture	6.7.8	46 268	40 914
Trésorerie de clôture	6.7.8	56 704	46 268
Variation de la trésorerie		10 436	5 354

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers IFRS.

5. Tableau de variation des capitaux propres

en milliers d'euros

	Capital social	Primes	Autres éléments du résultat global	Réserves	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres	Intérêts minoritaires	Capitaux propres groupe
Au 31 décembre 2019	13 602	61 952	-1	-668	-4 339	70 548		70 548
Mouvements :								
Affectation résultat N-1			1	-4 339	4 339			
Actions propres				-25		-25		-25
Ecart actuariels			-2			-2		-2
Paiements fondés sur des actions				242		242		242
Résultat consolidé					-6 119	-6 119		-6 119
Au 31 décembre 2020	13 602	61 952	-2	-4 791	-6 119	64 643		64 643
Impact changement de méthode IAS 19				12		12		12
Au 31 décembre 2020 après changement méthode	13 602	61 952	-2	-4 778	-6 119	64 655		64 655
Mouvements :								
Affectation résultat N-1			2	-6 121	6 119			
Actions propres				-19		-19		-19
Ecart actuariels			2			2		2
Paiements fondés sur des actions				542		542		542
Augmentation de capital	1 000	21 500				22 500		22 500
Imputation des frais d'IPO nets d'IS		-719				-719		-719
Résultat consolidé					-5 562	-5 562		-5 562
Au 31 décembre 2021	14 602	82 733	2	-10 376	-5 562	81 399		81 399

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers IFRS.

Les primes au 31 décembre 2021 trouvent leur origine dans une succession d'évènements :

- Le 30 juin 2017, dans le cadre de la fusion entre la société HGCT (ex-HOLDING HJB TECH) et la société ARGIWEST, ont été constatées une prime de fusion d'un montant de 500 K€ et une prime pour perte de rétroactivité d'un montant de 125 K€.
- Au cours de l'année 2018, les augmentations de capital successives effectuées dans la société HGCT (ex-HOLDING HJB TECH) ont donné lieu à des primes d'émission d'un montant global de 2 118 K€ incorporées au capital social à hauteur de 2 113 K€.
- La fusion des sociétés HGCT (ex-HOLDING HJB TECH) et HGCT en date du 28 juin 2019, a généré une augmentation de capital de 253 K€ accompagnée d'une prime de fusion de 2 481 K€.
- Le 17 octobre 2019, la conversion des obligations en actions dans le cadre de l'introduction en bourse s'est traduite par une augmentation de capital de 244 K€ accompagnée d'une prime d'émission de 17 336 K€.
- Les augmentations de capital successives du 18 octobre 2019 et du 12 novembre 2019 d'un montant global de 783 K€, liée à l'introduction en Bourse de la société, ont généré une nouvelle prime d'émission d'un montant de 55 602 K€, sur laquelle sont venus s'imputer les frais d'IPO nets d'IS pour un montant de 3 894 K€.

- Le 18 novembre 2019, la société HGCT a procédé à une nouvelle augmentation de capital par imputation d'une partie de la prime d'émission, à hauteur de 10 202 K€.
- Le 30 novembre 2021, la société HGCT a de nouveau sollicité les marchés financiers et réalisé une augmentation de capital d'un montant de 1 000 K€ assortie d'une prime d'émission de 21 500 K€ sur laquelle sont venus s'imputer les frais liés à cette augmentation de capital nets d'IS pour un montant de 719 K€

Par décisions du Directoire en date du 13 janvier 2020 et du 4 janvier 2021, il a été décidé l'attribution gratuite d'actions de la Société au profit des salariés sous conditions :

- Plan n°1 : 29 038 actions
- Plan n°2 : 8 094 actions
- Plan n°3 : 5 665 actions

Les actions ne seront définitivement acquises qu'après une période d'acquisition menant les échéances au 4 janvier 2022 (Plan n°2), 13 janvier 2022 (Plan n°1) et 4 janvier 2023 (Plan n°3). Ces actions devront être conservées et ne pourront être cédées par les bénéficiaires avant un délai d'un an à compter de la période d'acquisition.

Les plans d'attribution gratuite d'actions portent donc sur 42 797 actions à émettre dans le cadre d'une ou plusieurs augmentations de capital ou par rachat d'actions existantes, s'inscrivant dans le cadre de rachat d'actions par la Société.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les éléments de rémunération du personnel réglés en instruments de capitaux propres sont comptabilisés en « Charges de personnel » au compte de résultat, en contrepartie des capitaux propres.

Pour les plans d'attribution d'actions gratuites, la charge totale est évaluée à la date d'attribution en tenant compte de toutes les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur, et répartie linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Au 31 décembre 2021, il est tenu compte du dénouement réel des plan n°1 et n°2 portant la charge définitive, contribution patronale comprise, à respectivement 655 K€ et 234 K€. Déduction faite de la charge de 242 K€ qui avait été rapportée au résultat de 2020, la charge de l'exercice s'élève donc à 648 K€. Compte tenu des départs de salariés, le plan n°3 aboutirait à l'attribution de 4 809 actions sur les 5 665 actions initialement prévues. Pour cela, il a été retenu une probabilité de présence, à la date d'acquisition, de 70%, ratio basé sur la proportion des départs constatée sur la période du 4 janvier 2021 au 31 décembre 2021. Ces hypothèses arrêtées, la charge liée au plan n°3 s'élève à 51 K€ sur cet exercice.

Les actions propres sont retraitées conformément à la note 6.7.9.

6. Annexe aux comptes IFRS

Les informations ci-après constituent l'annexe des comptes IFRS faisant partie intégrante des états financiers présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020. Chacun de ces exercices a une durée de douze mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Dans l'ensemble des états financiers et annexes, les montants sont indiqués en milliers d'euros (K€), sauf indication contraire, et les différences de ± 1 K€ sont dues aux arrondis.

6.1. Présentation de la Société et des évènements importants

6.1.1. Information relative à la Société et à son activité

La société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES est une Société Anonyme (S.A) à directoire et conseil de surveillance. Les comptes de la société sont établis selon le référentiel IFRS.

Les comptes couvrent une période de douze mois allant du 1er janvier au 31 décembre.

Adresse du siège social : 6 La Bretauillère - Chaillé-Sous-Les-Ormeaux - Rives de l'Yon (85310), France.

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 809 705 304.

La société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES a développé une innovation consistant à faire évoluer la composition même du ciment pour parvenir à une empreinte carbone bien inférieure à celle qui caractérise le ciment traditionnel « Portland ».

Conformément à l'autorisation donnée par le Conseil de Surveillance d'HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES le 26 mars 2021, le Directoire, dans son PV du 2 juin 2021, a acté la réalisation définitive de la fusion absorption de la société ARGIMMO, avec effet rétroactif fiscal et comptable au 1er janvier 2021. La structure avait été créée le 17 février 2017 pour y loger l'usine de production de Bournezeau.

La Société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES est ci-après dénommée la « Société ».

6.1.2. Évènements marquants au cours de l'exercice 2021

Conséquences de l'évènement COVID-19 dans les comptes consolidés :

En 2020, les mesures de confinement et la fermeture des frontières liées à la crise sanitaire de la COVID-19 ont eu un impact sur le cours normal de l'activité de la Société.

En 2021, la Société a été impactée par les effets de la crise de la COVID-19 mais dans une moindre mesure qu'en 2020. Beaucoup d'entreprises du secteur de la construction ont continué à limiter les contacts en présentiel avec leurs fournisseurs et partenaires, ce qui a freiné le développement commercial de la Société et en particulier la prospection auprès de nouveaux clients, en France et à l'international.

Des plans d'attribution gratuite d'actions ont été décidés par le Directoire en date du 13 janvier 2020 et du 4 janvier 2021 dont les échéances sont fixées au 4 janvier 2022 (Plan n°2), 13 janvier 2022 (Plan n°1) et 4 janvier 2023 (Plan n°3). Ces plans ont été traités conformément à IFRS 2.

Le 2 juin 2021, le Directoire a acté la réalisation définitive de la fusion absorption de la société ARGIMMO par la société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES, avec effet rétroactif fiscal et comptable au 1er janvier 2021. Par souci de comparabilité, les comptes au 31 décembre 2020 correspondent aux comptes consolidés.

Le 30 novembre 2021, la société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES a de nouveau sollicité les marchés financiers et réalisé une augmentation de capital d'un montant de 1 000 K€ assortie d'une prime d'émission de 21 500 K€ sur laquelle sont venus s'imputer les frais liés à cette augmentation de capital nets d'IS pour un montant de 719 K€

Dans le cadre du développement de ses activités et des volumes à produire, la Société poursuit la construction de sa nouvelle usine H2, basée à Bournezeau, à proximité de l'usine H1. 12.6 M€ de dépenses ont été engagées au 31 décembre 2021 (dont 10.7 M€ au titre de cet exercice). Ces frais sont comptabilisés en immobilisations en cours. La mise en service de l'usine est projetée pour la fin de l'exercice 2022.

6.2. Appréciation des facteurs de risque

La Société peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit, risque de liquidité, risque de change et risque de taux d'intérêt. Le cas échéant, la Société met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

- **Risque de crédit**

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour la Société dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

La Société n'est pas exposée à un risque de crédit significatif, celui-ci est principalement concentré sur les créances clients. La valeur nette comptable des créances constatées reflète la valeur des flux nets à recevoir estimés par la Direction, en fonction des informations à la date de clôture.

En ce qui concerne les créances clients, la Société évalue régulièrement, en interne, le risque de crédit client et la situation financière de ses clients.

- **Risque de liquidité**

La trésorerie et équivalents de trésorerie de la Société s'élèvent à 56 704 K€ au 31 décembre 2021.

La trésorerie disponible comprend (i) les comptes bancaires et (ii) des comptes de placements. La Société dispose de 40.5 M€ de trésorerie placée à court terme (dépôts à terme) très liquides et facilement convertibles à une échéance inférieure à 3 mois en un montant connu de trésorerie et dont la valeur n'est pas exposée à des risques de variation.

La Société n'est pas exposée à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre éventuelle de clauses de remboursement anticipé d'emprunts bancaires.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir sur un horizon de temps de 12 mois.

- **Risque de change**

La stratégie de la Société est de favoriser l'euro comme devise dans le cadre de la signature de ses contrats. La Société n'est donc pas soumise au risque de change à ce jour.

- **Risque de taux d'intérêt**

Au 31 décembre 2021, les dettes financières de la Société ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt.

6.3. Évènements postérieurs à la clôture 2021

L'évènement COVID-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes consolidés, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Par décision du Directoire en date du 18 janvier 2022, un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés a été signé (Plan n°4). Ce plan prévoit l'attribution de 14 443 actions à émettre. Les actions ne seront définitivement acquises qu'après une période d'acquisition de 3 ans, fixant ainsi l'échéance au 18 janvier 2025. Ces actions devront être conservées et ne pourront être cédées par les bénéficiaires avant un délai d'un an à compter de la date d'acquisition.

6.4. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire. Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

6.4.1. Déclaration de conformité

La Société a établi ses comptes, arrêtés par le Directoire le 25 mars 2022, conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date d'établissement des états financiers, et présentés avec en comparatif, l'exercice 2020 établi selon le même référentiel.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), comprend les normes comptables internationales (IAS – International Accounting Standards et IFRS – International Financial Reporting Standards), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (IFRIC - International Financial Interpretations Committee).

Les principes généraux, les méthodes comptables et options retenus par la Société sont décrits ci-après.

6.4.2. Principe de préparation des états financiers

Les comptes IFRS de la Société ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS : les avantages du personnel évalués selon la méthode des unités de crédits projetés, les emprunts et dettes financières évalués selon la méthode du coût amorti (voir note 6.11.3).

6.4.3. Continuité d'exploitation

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu par le Directoire.

6.4.4. Méthodes comptables

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2020, à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour la Société au 1er janvier 2021.

Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1er janvier 2021

- Amendements à IAS 39, IFRS 4, IFRS 7, IFRS 9 et IFRS 16 – Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2
- Amendements à IFRS 4 – Prolongation de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9

Ces amendements de normes n'ont pas d'impact sur les états financiers de la Société.

Normes, amendements de normes et interprétations publiés mais non appliqués de manière anticipée par la Société :

- Amendements à IAS 16 – Produit antérieur à l'utilisation prévue
- Amendements à IAS 37 – Contrats déficitaires - Coûts d'exécution des contrats
- Amendements à IFRS 3 – Référence au cadre conceptuel
- Amendements à IFRS 16 – Allègements de loyers liés à la Covid-19 au-delà du 30 juin 2021
- IFRS 17 – Contrats d'assurance
- Amendements à IFRS 17 – Modification d'IFRS 17
- Améliorations annuelles (cycle 2018-2020) - Améliorations annuelles des normes IFRS cycle 2018-2020 (Normes concernées : IFRS 1, IFRS 9, IFRS 16 et IAS 41)

Ces amendements de normes n'ont pas d'impact sur les états financiers de la Société.

6.4.5. Méthode de passage aux IFRS

La Société applique les normes IFRS 10, « États financiers consolidés », IFRS 11, « Partenariats » et IFRS 12, « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ».

La norme IFRS 10, qui traite de la comptabilisation des états financiers consolidés, présente un modèle unique de consolidation qui identifie le contrôle comme étant le critère à remplir pour consolider une entité. Un investisseur exerce le contrôle sur une entité détenue, s'il détient le pouvoir sur cette entité, s'il est exposé aux rendements variables de l'entité, ou s'il a des droits



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

sur ces rendements variables en raison de son implication dans cette entité, et s'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur le montant de ces rendements.

Les filiales sont les entités sur lesquelles la Société exerce le contrôle.

La Société ne contrôle aucune filiale au 31 décembre 2021.

6.4.6. Utilisation de jugements et d'estimations affectant les actifs et les passifs

La Direction de la Société revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances. Celles-ci constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments de produits et de charges et d'actif et de passif. Ces estimations ont une incidence sur les montants de produits et de charges et sur les valeurs d'actifs et de passifs. Il est possible que les montants effectifs se révèlent ultérieurement être différents des estimations retenues.

Les principaux éléments qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses d'évolution future et pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle de leur valeur, telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture, concernent :

- L'évaluation des immobilisations incorporelles liées aux développements et à la valorisation du process industriel (se référer aux notes 6.6 et 6.7.1)
- L'évaluation des stocks (se référer aux notes 6.4.11 et 6.7.6)
- L'évaluation des provisions pour engagement de retraites (se référer aux notes 6.4.15 et 6.7.12)
- Les provisions pour charges (se référer aux notes 6.4.16 et 6.7.13)
- La reconnaissance des impôts différés actifs (se référer aux notes 6.4.17 et 6.7.5)
- L'évaluation de la durée de location et l'évaluation des taux pour l'application de la norme IFRS 16 sur les locations (se référer aux notes 6.4.20, 6.7.1 et 6.7.2)
- Le crédit impôt recherche (se référer à la note 6.4.19).

6.4.7. Ventilation des actifs et des passifs en courant/non courant

Conformément à la norme IAS 1, la Société présente ses actifs et passifs en distinguant les éléments courants et non courants :

- Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée sont classés en courant.
- Les actifs immobilisés sont classés en non courant.
- Les actifs financiers sont ventilés en courant et non courant.
- Les provisions au passif entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée et la part à moins d'un an des autres provisions sont classées en courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en passifs non courants.
- Les dettes financières qui doivent être réglées dans les 12 mois après la date de clôture de l'exercice sont classées en courant. Inversement, la part des dettes financières, dont l'échéance est supérieure à 12 mois, est classée en passif non courant.
- Les impôts différés sont présentés en totalité en actifs et passifs non courants.

6.4.8. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de frais de développement, de valorisation d'un goodwill, d'un ERP et d'une CRM.

Conformément à la norme IAS 38, les frais de développement sont initialement évalués à leur coût puis amortis sur leur durée d'utilité estimée.

Les frais de développement sont essentiellement des frais engagés pour développer les technologies innovantes, appelées H-P2A, H-EVA, H-UKR et depuis cette année H-IONA.

Les frais de développement sont ainsi immobilisés, dans la mesure où les six critères définis par la norme IAS 38 sont respectés :

- Faisabilité technique en vue de la mise en service ou de la vente,
- Intention de l'achever et de l'utiliser ou de le vendre,
- Capacité à l'utiliser ou le vendre,
- Avantages économiques probables,
- Disponibilité des ressources pour achever le développement et utiliser ou vendre,
- Capacité à évaluer de manière fiable les dépenses liées aux différents projets.

Les frais de développement activés sont des frais directement affectables à une technologie, tels qu'ils résultent du suivi des coûts par technologie. La quote-part du crédit d'impôt recherche liée aux frais activés est retraitée en autres passifs courants / non courants.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 Intérêts d'emprunts n'a pas conduit à inclure d'intérêts dans les coûts de développement.

La Société analyse régulièrement le respect des critères d'activation. Ces frais sont maintenus à l'actif, tant que la société conserve l'essentiel des avantages et des risques liés aux technologies développées, et notamment lorsque la société conserve la propriété intellectuelle et a accordé un droit temporaire d'utilisation et/ou d'exploitation des résultats des phases de développement.

Les frais activés sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation attendue par la société, soit une durée de dix ans. Cette durée prend en considération l'avancée technologique que le procédé représente.

Les immobilisations incorporelles en cours s'élèvent à 187 K€ et sont liées à l'activation de frais se rapportant au développement d'une nouvelle technologie.

Les immobilisations incorporelles sont aussi constituées d'un goodwill issu de l'absorption de la société ARGIWEST par la société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES, représentatif de la valorisation du process industriel.

Ce goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités définies à la note 6.6.

Enfin, les immobilisations incorporelles comprennent l'ERP et la CRM, amortis sur une durée de huit ans.

En ce qui concerne les droits d'utilisation inscrits à l'actif conformément à IFRS 16, ceux-ci sont amortis sur la durée estimée du contrat de location, soit sept ans.

6.4.9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent principalement aux terrains et constructions, aux installations et agencements générales, à des matériels et outillages, aux matériels de transport, de bureau et informatique, et au mobilier. Conformément aux normes IAS 16 et IFRS 16, elles sont évaluées au coût et amorties sur leur durée d'utilité estimée à l'acquisition et revue chaque année.

Des composants ont été identifiés pour l'ensemble immobilier. Chaque composant a été amorti sur une durée d'utilisation appropriée :

- Gros œuvre	40 ans
- Charpente / Ossature	40 ans
- Façade	30 ans
- Menuiseries	25 ans
- Electricité / Plomberie	20 ans
- Climatisation / Chauffage	20 ans
- Installations générales	15 ans
- Agencements	15 ans

Pour les autres immobilisations corporelles, les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Aménagements	5 à 8 ans
- Installations techniques	1 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels	3 à 5 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers	5 à 15 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel informatique	2 à 5 ans
- Mobilier	3 à 5 ans

Les plans d'amortissements et les valeurs résiduelles, si elles existent, sont revus chaque année.

En ce qui concerne les droits d'utilisation inscrits à l'actif conformément à IFRS 16, ceux-ci sont amortis sur la durée du contrat de location :

- Constructions	2 à 10 ans
- Matériel industriel	5 ans
- Matériel de transport	3 ans
- Matériel de bureau & informatique	4 et 5 ans

6.4.10. Suivi de la valeur des actifs non courants (hors actifs financiers)

Un test de dépréciation des actifs immobilisés non amortissables est effectué chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

La valeur recouvrable d'un actif est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité des actifs, auxquels il est possible de rattacher des flux de trésorerie indépendants, est déterminée selon les principes suivants :

- Les flux de trésorerie sont issus de résultats prévisionnels de 5 à 6 ans puis extrapolés à l'infini. Ils sont élaborés par la direction de la Société et permettent le calcul d'une valeur explicite à laquelle est ajoutée une valeur terminale (actualisation des flux de trésorerie à l'infini).
- Le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital.

Afin de déterminer la valeur d'utilité, les actifs incorporels et corporels, auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants, sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent. La valeur recouvrable de l'U.G.T. est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (D.C.F.) selon les mêmes principes que ceux détaillés ci-dessus.

La valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie ainsi déterminée est ensuite comparée à la valeur au bilan consolidé de ses actifs immobilisés.

Les pertes de valeur sont constatées en résultat lorsqu'il apparaît que la valeur comptable d'un actif est notablement supérieure à sa valeur recouvrable.

La Société dispose d'une UGT unique correspondant à son unique secteur opérationnel et conformément à son modèle économique. En conséquence, les tests de dépréciation sont réalisés sur la base de cette UGT unique.

6.4.11. Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, sous déduction des frais de commercialisation.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

6.4.12. Créances clients et autres créances

Les créances clients et les autres créances sont évaluées au coût amorti sous déduction des pertes de valeur.

La Direction procède régulièrement à la revue et à l'évaluation de la valeur recouvrable des créances clients.

Lorsque la Société détermine si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis sa comptabilisation initiale et estime les pertes de crédit attendues, il tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment d'informations quantitatives et qualitatives et d'analyses, basées sur l'expérience historique de la Société et une évaluation avisée du crédit, ainsi que des informations prospectives.

La Société ne dispose pas de créance incorporant une composante financière significative et l'ensemble du portefeuille est d'excellente qualité. En conséquence, l'application du principe des pertes attendues ne génère pas un impact significatif pour la Société.

6.4.13. Les actifs et passifs financiers

Les actifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs financiers dépendent de leur classement au bilan, selon les dispositions d'IFRS 9 :

- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat : Ces actifs sont évalués à la juste valeur. Les profits et pertes nets, y compris les intérêts ou dividendes perçus, sont comptabilisés en résultat. La Société dispose de 10 M€ de trésorerie placée à long terme (OPCVM). La Société a cédé la moitié de son portefeuille sur l'exercice précédent, actant une perte financière de 2 126 K€ sur l'exercice 2020. En outre, la valeur au 31 décembre 2020 étant inférieure à la somme investie, une dépréciation de 181 K€ avait été comptabilisée au résultat. Le portefeuille ayant repris de la valeur au 31 décembre 2021, une reprise de dépréciation de 112 K€ a été comptabilisée au 31 décembre 2021, réduisant la perte de valeur à 69 K€ par rapport à la somme investie. Cet instrument financier a pour objectif d'obtenir une performance nette annualisée supérieure à 3,65% sur un horizon d'investissement débutant au lancement du fonds jusqu'au 31 décembre 2026 tout en étant soumis à un risque hybride monétaire et actions. L'objectif de gestion est d'obtenir sur sa durée de placement recommandée, une performance liée à l'évolution des marchés obligataires internationaux notamment par une exposition sur des titres à haut rendement de maturité maximale décembre 2026. Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion. Cet instrument financier est classé en obligations et autres titres de créance libellés en euro par l'Autorité des Marchés Financiers.
- Actifs financiers au coût amorti : Ces actifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêts, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les profits et pertes résultant de la décomptabilisation sont enregistrés en résultat.
- Instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ces actifs sont évalués à la juste valeur. Les produits d'intérêts calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les autres profits et pertes nets sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les profits et pertes cumulés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat.
- Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les dividendes sont comptabilisés en produits dans le résultat, à moins que le dividende ne représente clairement la récupération d'une partie du coût du placement. Les autres profits et pertes sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et ne sont jamais reclassés en résultat.

Les passifs financiers

Tous les emprunts ou dettes portant intérêts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque la Société dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

6.4.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont constitués de comptes bancaires et de placements.

La Société dispose de 40.5 M€ de trésorerie placée à court terme (dépôts à terme) très liquides et facilement convertibles à une échéance inférieure à 3 mois en un montant connu de trésorerie et dont la valeur est très faiblement exposée à des risques de variation.

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte conformément à la norme IAS 7. La charge d'impôt est présentée globalement dans les flux opérationnels. Les intérêts financiers versés sont portés en flux de financement. Les dividendes versés sont classés en flux de financement.

6.4.15. Avantages du personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les obligations de la Société en matière de pension, complément de retraite et indemnité de départ à la retraite, sont celles qui sont imposées par les textes légaux applicables en France. La couverture des obligations en matière de pension et complément de retraite est complètement assurée par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Il s'agit notamment des régimes paritaires de retraite français.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les indemnités de départ à la retraite sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Ces indemnités relèvent du régime des prestations définies. De ce fait, la méthode utilisée pour évaluer le montant de l'engagement de la société au regard des indemnités de fin de carrière est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées.

Elle représente la valeur actuelle probable des droits acquis, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de départ et de survie.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

La formule de l'engagement passé peut se décomposer en quatre termes principaux de la manière suivante :

Les principales hypothèses retenues pour cette estimation sont les suivantes :

Hypothèses	31/12/2021	31/12/2020
Référence taux d'actualisation	Taux IBOXX corporate AA + 10 ans	
Taux d'actualisation	0,98%	0,34%
Table de mortalité	INSEE 2014-2016	INSEE 2010-2012
Progression des salaires	4% dégressif	4% dégressif
Taux de turn-over	2,90%	2,65%
Age de départ à la retraite	62 ans	62 ans

Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

La nouvelle position adoptée par l'IFRIC en juin 2021 constitue un changement de méthode. L'IFRIC considère que, à partir du moment où, d'une part, aucun droit n'est acquis en cas de départ avant l'âge de la retraite et, d'autre part, les droits plafonnent après un certain nombre d'années d'ancienneté, ce serait les dernières années de carrière du salarié dans l'entreprise qui lui confèrent les droits au moment du départ. Comme il s'agit d'une application rétrospective, HGCT a recalculé ses engagements au 31 décembre 2020 qui s'élèvent à 21 K€ contre 37 K€ dans les comptes consolidés publiés au 31 décembre 2020. Le différentiel, soit 12 K€ net d'impôt différé, impacte positivement les capitaux propres au 31 décembre 2020 qui passent donc de 64 643 K€ à 64 655 K€. Dans le même temps, les provisions pour engagements de retraite passent de 37 K€ à 21 K€ et les actifs d'impôts non courants de 5 439 K€ à 5 435 K€.

Autres avantages postérieurs à l'emploi

Ces avantages reposent principalement sur le régime à cotisations définies (régime général). Dans le cadre de ce régime, la Société n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Autres avantages à long terme

La Société n'étant pas soumise à l'obligation, elle n'a pas mis en place de plan d'épargne entreprise, ni d'accord de participation. Du fait de la création récente de la Société, les médailles du travail sont négligeables. Le cas échéant, les indemnités de rupture de contrat de travail sont provisionnées.

En d'autres termes, il n'existe pas d'avantages à long terme accordés au sein de la Société.

6.4.16. Provisions et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'une obligation actuelle à l'égard d'un tiers provoquera de manière probable une sortie de ressources nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'elle peut être estimée de façon fiable. Le montant de la provision est la meilleure estimation possible de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Un passif éventuel est fondé sur une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise. Un passif éventuel est aussi une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car soit, il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou soit, le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Au 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021, la Société n'a constitué aucune provision et n'a identifié aucun passif éventuel.

6.4.17. Impôts

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur base comptable.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et les impôts différés actifs ne sont reconnus que s'il est probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date de chaque clôture de manière définitive et dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé pour chaque réglementation fiscale.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global sont comptabilisés en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global et non dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

Ils sont justifiés au moyen d'une preuve d'impôt (voir la note 6.10.1).

Dans le compte de résultat, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est incluse dans la ligne Charges d'impôt. Au 31 décembre 2021, la Société n'est toujours pas éligible à la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

6.4.18. Reconnaissance des produits

IFRS 15 pose les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires sur la base d'une analyse en cinq étapes successives. :

- L'identification du contrat,
- L'identification des différentes obligations de performance distinctes c'est-à-dire la liste des biens ou services que le vendeur s'est engagé à fournir à l'acheteur,
- La détermination du prix global du contrat,
- L'allocation du prix global à chaque obligation de performance,
- La comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts afférents lorsqu'une obligation de performance est satisfaite.

Les produits des activités ordinaires sont constatés lorsque la Société s'acquitte d'une obligation de prestation en transférant un bien ou un service promis à un client. Un actif est transféré lorsque le client obtient le contrôle de l'actif.

Ces produits figurent nets de taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises et déductions faites, le cas échéant, des ventes intragroupes.

La Société distingue deux natures de revenus :

- Revenus liés aux prestations d'ingénierie réalisées dans le cadre de la signature des contrats d'exclusivité dont le CA est reconnu en fonction de la réalisation des prestations : un accès aux technologies et des prestations d'ingénierie liées à la commercialisation des produits par le client partenaire.
- Revenus liés à la vente de ciment bas carbone dont le CA est reconnu à la livraison

6.4.19. Subventions

Les subventions publiques sont des aides publiques prenant la forme de transferts de ressources à une entité, en échange du fait que celle-ci s'est conformée ou se conformera à certaines conditions liées à ses activités opérationnelles. Selon la norme IAS 20, les subventions liées à des actifs sont des subventions publiques dont la condition principale est qu'une entité répondant aux conditions d'obtention doit acheter, construire ou acquérir par tout autre moyen des actifs à long terme.

Les subventions publiques sont comptabilisées en résultat sur une base systématique pour les périodes au titre desquelles l'entité comptabilise en charges les coûts que les subventions sont censées compenser. Ainsi, les subventions liées à des actifs, sont présentées au bilan en produits différés et amorties sur la même durée que l'immobilisation subventionnée.

La Société bénéficie d'avances remboursables accordées par la BPI et ne portant pas intérêt, pour le financement du programme de développement sur les géopolymères et les technologies innovantes à faible empreinte carbone. La différence entre la valeur actualisée des flux de remboursements au taux de marché et le montant reçu en trésorerie de l'organisme public constitue une subvention, au sens de la norme IAS 20. Cette différence est comptabilisée comme une subvention dans le temps en fonction des remboursements, compte tenu du fait que les frais engagés en contrepartie sont immobilisés. Le coût financier des avances remboursables, calculé selon le taux d'intérêt effectif, est enregistré en charges financières.

La Société bénéficie également de crédits d'impôts recherche et innovation. Ces sommes sont constatées en subvention dans le résultat, au même rythme que les amortissements des frais de développement liés à chaque technologie.

Ces subventions sont enregistrées en produits différés.

6.4.20. Contrats de location

Selon la norme IFRS 16, un contrat de location est un accord par lequel le bailleur transfère au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Preneur

Pour la plupart des contrats de location, un droit d'utilisation est inscrit à l'actif du preneur en contrepartie d'une dette déterminée par l'actualisation des loyers à payer au taux du marché. Ce traitement est effectué uniquement si le contrat a une durée supérieure à 12 mois et si la valeur du bien loué est supérieure à 5 000 USD. Chaque paiement au titre des contrats est ventilé entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû.

Le taux d'actualisation retenu correspond au taux de financement que les banques accorderaient pour chacun des contrats. Les taux oscillent entre 0.80% et 3.30% selon l'échéance des contrats et les sommes à financer.

La Société présente l'actif « droit d'utilisation », sur la même ligne que les actifs sous-jacents de même nature dont il a la pleine propriété.

Les immobilisations incorporelles & corporelles acquises dans le cadre d'un contrat de location sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif (si le contrat transfère au preneur la propriété de l'actif) ou sur la durée du contrat de location.

Au 31 décembre 2021, la Société est engagée par des contrats de location portant notamment sur l'ensemble immobilier et des matériels et agencements industriels.

6.4.21. Endettement financier net

Les dettes financières long terme comportent des emprunts contractés auprès des établissements de crédit, des aides publiques remboursables, ainsi que des emprunts comptabilisés en contrepartie de la reconnaissance à l'actif des droits d'utilisation rattachés aux contrats de locations. Ces dettes long terme sont classées en passifs non courants pour leur part à plus d'un an et sont valorisées au coût amorti à la clôture selon la méthode du taux d'intérêt effectif, avec un amortissement des frais d'émission, lorsque ces frais sont significatifs. Toutes ces dettes sont à taux fixe à la date de clôture.

Les dettes financières court terme comprennent la part à court terme des emprunts à long terme, ainsi que les concours bancaires et autres dettes financières à court terme.

L'endettement financier net est composé des emprunts définis ci-dessus, diminués des disponibilités et équivalents de trésorerie et des placements financiers à long terme.

Le coût de l'endettement financier net regroupe les intérêts sur emprunts et autres dettes financières, et les revenus sur placements de trésorerie.

6.4.22. Informations sectorielles

Le principal décideur opérationnel ne suit la performance qu'au niveau de l'ensemble de la Société ; l'application de la norme IFRS 8 a conduit la Société à ne présenter qu'un seul secteur opérationnel.

6.4.23. Capitaux propres

Les capitaux propres sont composés du capital social de la société mère, de primes, de réserves et du résultat.

Les actions propres détenues sont imputées en déduction des capitaux propres consolidés ; aucune charge ou produit résultant de ces opérations n'affecte le compte de résultat.

6.4.24. Présentation du compte de résultat

La Société présente son compte de résultat par nature et a identifié des indicateurs de performance adaptés à son modèle économique et qui ne sont pas systématiquement définis par les normes comptables.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société correspond aux produits des ventes de ciment et aux prestations d'ingénierie dans le cadre d'accord de partenariat.

EBIT / Résultat opérationnel courant

L'EBIT (*Earnings Before Interest & Taxes*), aussi appelé le résultat opérationnel courant, correspond à l'ensemble des produits et coûts récurrents, directement liés aux activités de la Société.

EBITDA

L'EBITDA (*Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation & Amortisation*) est un indicateur défini par HGCT comme le résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs nettes des reprises.

6.4.25. Modalités de calcul du résultat net par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation en cours de l'exercice ajusté de l'impact de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

Au cours de l'exercice 2021, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est de :

	Actions ordinaires	Cumul	Durée	Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires
01/01/2021	13 602 387	13 602 387	333	12 409 849
30/11/2021	1 000 000	14 602 387	32	1 280 209
	14 602 387		365	13 690 058
		Actions propres		- 9 554
		Nombre moyen d'actions ordinaires		13 680 504
		Résultat revenant aux porteurs d'actions ordinaires		- 5 562 328
				- 0,4066

Au cours de l'exercice 2021, le résultat net dilué par action est égal au résultat de base par action.

Les plans d'attribution gratuite d'actions décidés par la société constituent des instruments qui pourraient diluer le résultat de base par action à l'avenir, mais qui ne sont pas inclus dans le calcul du résultat dilué par action parce qu'ils sont anti-dilutifs pour 2021.

Au cours de l'exercice 2020, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires était de :

	Actions ordinaires	Cumul	Durée	Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires
Le				
01/01/2020	13 602 387	13 602 387	365	13 602 387
	13 602 387		365	13 602 387
		Actions propres		- 7 695
		Nombre moyen d'actions ordinaires		13 594 692
		Résultat revenant aux porteurs d'actions ordinaires		- 6 119 112
				- 0,4501

Au cours de l'exercice 2020, le résultat net dilué par action est égal au résultat de base par action.

Les plans d'attribution gratuite d'actions décidés par la société constituent des instruments qui pourraient diluer le résultat de base par action à l'avenir, mais qui ne sont pas inclus dans le calcul du résultat dilué par action parce qu'ils sont anti-dilutifs pour 2020.

6.5. Périmètre de consolidation

Sauf mention expresse, les pourcentages des droits de votes sont identiques à la part détenue dans le capital.

Périmètre 2021

Entités	Méthodes de consolidation	% d'intérêts	% de contrôle	Siège social	Pays
HGCT	IG	-	-	RIVES DE L'YON	France

Périmètre 2020

Entités	Méthodes de consolidation	% d'intérêts	% de contrôle	Siège social	Pays
HGCT	IG	-	-	RIVES DE L'YON	France
ARGIMMO	IG	100,00%	100,00%	RIVES DE L'YON	France

Le 2 juin 2021, le Directoire a acté la réalisation définitive de la fusion absorption de la société ARGIMMO par la société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES, avec effet rétroactif fiscal et comptable au 1er janvier 2021.

6.6. Dépréciation des actifs non financiers

Des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés corporels et incorporels à durée de vie définie dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable correspondant au montant le plus élevé entre leur valeur de marché diminuée des coûts de cession ou de leur valeur d'utilité estimée selon la méthode des DCF (actualisation des flux de trésorerie).

L'actualisation des flux est réalisée sur une durée limitée de 5 à 6 ans et extrapolée à l'infini, et le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital de l'entité concernée.

Le coût moyen pondéré du capital retenu pour 2021 est estimé entre 7.05% et 8.54% selon les sensibilités appliquées et compte tenu des primes de risques appliqués.

Pour les immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée d'utilisation est indéterminée, les tests de dépréciation sont réalisés au moins une fois par an à date fixe et entre deux dates s'il existe un indice de perte de valeur.

Les tests de dépréciation, effectués selon la méthodologie décrite ci-dessus, ont montré qu'aucune dépréciation n'était nécessaire. L'analyse de sensibilité sur les hypothèses clés (taux de croissance, taux d'EBITDA, taux d'actualisation) intervenant dans la détermination de la valeur d'utilité montre qu'une variation de +/-10% n'aurait aucune incidence sur les conclusions des tests de perte de valeur menés (aucune dépréciation ne serait à enregistrer).

Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.

6.7. Bilan

6.7.1. Immobilisations incorporelles

Variation des immobilisations incorporelles brutes (en K€)

Valeurs brutes	Frais de développement	Autres immobilisations incorporelles *	Immobilisations incorporelles en cours	TOTAL
Au 31 décembre 2019	1 732	554	107	2 392
Acquisitions	1 130	322	15	1 467
Cessions				
Virement de poste à poste				
Variation de périmètre				
Au 31 décembre 2020	2 861	876	122	3 860
Acquisitions	1 899	64	65	2 028
Cessions				
Virement de poste à poste				
Variation de périmètre				
Au 31 décembre 2021	4 760	940	187	5 888

Variation des amortissements des immobilisations incorporelles (en K€)

Amortissements	Frais de développement	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	TOTAL
Au 31 décembre 2019	89	1		90
Dotations	173	17		190
Reprises				
Virement de poste à poste				
Variation de périmètre				
Au 31 décembre 2020	263	17		280
Dotations	286	46		333
Reprises				
Virement de poste à poste				
Variation de périmètre				
Au 31 décembre 2021	549	64		613

Variation des immobilisations incorporelles nettes (en K€)

Valeurs nettes	Frais de développement	Autres immobilisations incorporelles *	Immobilisations incorporelles en cours	TOTAL
Au 31 décembre 2019	1 642	553	107	2 302
Au 31 décembre 2020	2 599	859	122	3 579
Au 31 décembre 2021	4 212	876	187	5 275

* Dont goodwill pour 553 K€ (voir note 6.4.8)

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Les durées d'utilité retenues pour amortir les immobilisations incorporelles identifiables sont les suivantes :

- Frais de développement 10 ans
- Logiciels & licences 8 ans

Les frais de développement liés aux technologies H-P2A et H-EVA s'élèvent à 883 K€ bruts. Ceux liés à la technologie H-UKR s'élèvent à 3 690 K€ bruts. Enfin, ceux relatifs à la nouvelle technologie H-IONA s'élèvent à 187 K€ bruts.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement au goodwill issu de la prise de contrôle de la société ARGIWEST au 30 juin 2017. Le reste correspond à l'acquisition d'un ERP et d'une CRM.

Les immobilisations incorporelles en cours s'élèvent à 187 K€ et sont liées à l'activation de frais se rapportant au développement d'une nouvelle technologie.

Les flux sur les immobilisations incorporelles ci-dessus intègrent les flux liés aux immobilisations comptabilisées conformément à IFRS 16 détaillés ci-après :

Variation des immobilisations incorporelles brutes en crédit-bail ou en location (en K€)

Valeurs brutes	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
Au 31 décembre 2019		
Acquisitions	34	34
Cessions		
Virement de poste à poste		
Variation de périmètre		
Au 31 décembre 2020	34	34
Acquisitions	31	31
Cessions		
Virement de poste à poste		
Variation de périmètre		
Au 31 décembre 2021	65	65

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Variation des amortissements des immobilisations incorporelles en crédit-bail ou en location (en K€)

Amortissements	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
Au 31 décembre 2019		
Dotations	0	0
Reprises		
Virement de poste à poste		
Variation de périmètre		
Au 31 décembre 2020	0	0
Dotations	8	8
Reprises		
Virement de poste à poste		
Variation de périmètre		
Au 31 décembre 2021	8	8

Variation des immobilisations incorporelles nettes en crédit-bail ou en location (en K€)

Valeurs nettes	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
Au 31 décembre 2019		
Au 31 décembre 2020	33	33
Au 31 décembre 2021	57	57

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

6.7.2. Immobilisations corporelles

Variation des immobilisations corporelles brutes (en K€)

Valeurs brutes	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
Au 31 décembre 2019	1 184	4 425	6 938	1 107	88	13 743
Acquisitions	32	1 197	1 769	643	1 890	5 531
Cessions			-383	-43		-426
Virement de poste à poste					-34	-34
Variation de périmètre						
Remboursement par avoir						
Au 31 décembre 2020	1 217	5 621	8 324	1 706	1 945	18 814
Acquisitions	16		700	436	11 096	12 248
Cessions				-68		-68
Virement de poste à poste		-17		17	-55	-55
Variation de périmètre						
Remboursement par avoir						
Au 31 décembre 2021	1 232	5 604	9 024	2 092	12 987	30 938

Variation des amortissements des immobilisations corporelles (en K€)

Amortissements	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
Au 31 décembre 2019	30	247	902	250		1 429
Dotations *	28	243	1 288	227		1 785
Reprises			-383	-43		-426
Virement de poste à poste						
Variation de périmètre						
Au 31 décembre 2020	57	490	1 806	434		2 788
Dotations	34	271	1 189	291		1 785
Reprises				-68		-68
Virement de poste à poste		0		0		
Variation de périmètre						
Au 31 décembre 2021	91	761	2 995	657		4 505

* Dont 278 K€ de dotations en autres charges opérationnelles non courantes en 2020, néant en 2021.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Variation des immobilisations corporelles nettes (en K€)

Valeurs nettes	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
Au 31 décembre 2019	1 155	4 177	6 036	857	88	12 314
Au 31 décembre 2020	1 160	5 131	6 518	1 272	1 945	16 026
Au 31 décembre 2021	1 141	4 843	6 028	1 435	12 987	26 434

La Société poursuit la construction du bâtiment H2 pour lequel elle a réalisé 10.7 M€ de nouvelles dépenses sur 2021. Ces frais sont comptabilisés en immobilisations en cours. La mise en service de l'usine est projetée pour la fin de l'exercice 2022.

Les flux sur les immobilisations corporelles ci-dessus intègrent les flux liés aux immobilisations comptabilisées conformément à IFRS 16 détaillés ci-après :

Variation des immobilisations corporelles brutes en crédit-bail ou en location (en K€)

Valeurs brutes	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
Au 31 décembre 2019	409	3 342	1 065	321	5 137
Acquisitions		1 197	101	151	1 449
Cessions				-43	-43
Virement de poste à poste					
Variation de périmètre					
Remboursement par avoir					
Au 31 décembre 2020	409	4 539	1 167	429	6 543
Acquisitions				130	130
Cessions				-68	-68
Virement de poste à poste					
Variation de périmètre					
Remboursement par avoir					
Au 31 décembre 2021	409	4 539	1 167	490	6 604

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Variation des amortissements des immobilisations corporelles en crédit-bail ou en location (en K€)

Amortissements	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
Au 31 décembre 2019		199	164	125	487
Dotations		198	158	104	461
Reprises				-43	-43
Virement de poste à poste					
Variation de périmètre					
Au 31 décembre 2020		397	322	186	905
Dotations		227	174	125	527
Reprises				-68	-68
Virement de poste à poste					
Variation de périmètre					
Au 31 décembre 2021		624	496	243	1 363

Variation des immobilisations corporelles nettes en crédit-bail ou en location (en K€)

Valeurs nettes	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
Au 31 décembre 2019	409	3 143	902	196	4 649
Au 31 décembre 2020	409	4 142	845	243	5 638
Au 31 décembre 2021	409	3 914	670	247	5 241

6.7.3. Autres actifs financiers

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Autres titres de participation ⁽¹⁾	1	1
OPCVM (sous forme d'obligations)	10 000	10 000
Dépréciation des OPCVM (sous forme d'obligations)	-69	-181
Autres titres immobilisés ⁽²⁾	50	50
Dépôts et cautionnements ⁽³⁾	1 703	203
TOTAL	11 684	10 073

⁽¹⁾ Titres dans un GIE pour 0,5 K€.

⁽²⁾ Parts sociales bancaires pour 50 K€.

⁽³⁾ Les dépôts et cautionnements correspondent à des dépôts de garantie sur prêts bancaires pour 1,5 M€, la retenue de garantie sur le prêt BPI pour 200 K€, la caution sur un loyer et les cautions sur badges autoroute.

6.7.4. Autres actifs non courants

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Clients > 1 an	33	33
Dépréciation des clients	-27	-27
Etat - subvention d'investissement à recevoir		200
Etat - créance TVA sur Batiroc	22	
Charges constatées d'avance > 1 an	18	18
TOTAL	45	223

Les créances douteuses sont dépréciées à 100%.

Au 31 décembre 2020, les subventions à recevoir correspondent à la subvention d'investissement au titre de la nouvelle unité de production H2 pour un montant de 200 K€ dont la mise en service est prévue fin 2022. Ainsi, au 31 décembre 2021, la créance est inscrite dans les actifs courants.

6.7.5. Actifs d'impôts différés

	31/12/2021		31/12/2020	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Décalages temporaires				
Déficits fiscaux	29 883	7 471	21 926	5 482
Retraitements				
Frais de constitution	0	0	1	0
Amortissements dérogatoires	-551	-138	-263	-66
Locations	53	13	50	13
Crédits bails	-384	-96	3	1
Engagements retraite	32	8	21	5
Dépréciation actions propres	-4	-1		
TOTAL	29 029	7 257	21 738	5 435

La preuve d'impôt figure à la note 6.10.1.

La norme IAS 12 préconise de retenir le dernier taux d'impôt voté pour le calcul des impôts différés. Le taux d'impôt est évolutif dans le temps jusqu'en 2022. La Société a retenu le taux de 25% qui tient compte des perspectives de reversement des impôts différés, et notamment des anticipations de consommations des déficits activés puisque la majeure partie devrait être imputée sur les résultats de 2025 et 2026.

La Société a activé l'ensemble des déficits de la société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES sur la base de prévisionnels qui permettront d'apurer les déficits en question sur un horizon de cinq ans. Il n'existe pas de déficits non activés au 31 décembre 2021.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Selon IAS 12, nous vous présentons le tax planning suivant au 31 décembre 2021, qui montre l'échéance des impôts différés actifs et leur recouvrabilité :

En milliers d'€	Part à moins d'1 an	Part à plus d'1 an et moins de 2 ans	Part à plus de 2 ans an et moins de 3 ans	Part à plus de 3 ans an et moins de 4 ans	Part à plus de 4 ans an et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans	TOTAL
Déficits fiscaux	-2 079	-2 098	-1 073	5 854	6 866		7 471
Frais de constitution	0						0
Amortissements dérogatoires	119	117	76	32	-24	-458	-138
Crédits bails	36	38	40	42	42	-295	-96
Locations	0	1	1	1	1	9	13
Actions propres	-1						-1
Engagements retraite						8	8
TOTAL	-1 925	-1 942	-955	5 929	6 886	-736	7 257

L'impôt différé constaté trouve donc essentiellement son origine dans les déficits fiscaux cumulés par HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES.

6.7.6. Stocks et en cours

Variation des stocks et en-cours nets

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Matières premières et autres approvisionnements	2 736	46
En-cours de production		
Produits intermédiaires et finis	1	
Marchandises	19	
Provision pour dépréciation		
TOTAL	2 756	46

Evolutions des provisions pour dépréciation	31/12/2021	31/12/2020
Valeur à l'ouverture		
Augmentation		
Diminution		
Valeur à la clôture	0	0

6.7.7. Créances clients et autres actifs courants

Créances clients

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Créances clients brutes	2 244	445
Provision pour dépréciation		
TOTAL	2 244	445

Autres actifs courants

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Avances et acomptes versés	51	60
Créances sociales	7	0
Créances fiscales	3 005	2 552
Autres créances courantes	11	69
Charges constatées d'avance	370	290
TOTAL	3 443	2 970

L'échéance des créances est présentée au tableau de la note 6.11.2.

Les créances fiscales sont détaillées comme suit :

Créances fiscales	31/12/2021	31/12/2020
Etat - subvention d'investissement à recevoir	1 208	1 103
Etat - tva	683	728
Etat - créance liée aux CIR et CII	1 113	720
TOTAL	3 005	2 552

Les subventions à recevoir correspondent à :

- la subvention FEDER attribuée au titre du "Soutien aux projets collaboratifs de Recherche & Développement et les projets d'innovation" du programme opérationnel FEDER-FSE dans le cadre du programme 2014-2020 pour 993 K€. Par décision du 7 juin 2018, la région des Pays de la Loire a notifié à la société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES l'attribution d'une subvention FEDER. Cette subvention a été attribuée dans le cadre du projet : "Définition du process de fabrication de liants à faible empreinte carbone". La période de l'exécution et de financement par la Région s'étend du 1er août 2017 au 30 juin 2023. Par avenant signé en date du 10 décembre 2021, la convention initiale a été revue. Cet avenant modifie les dépenses éligibles au programme subventionné, sans modification de l'enveloppe globale s'élevant toujours à 1 016 K€. A ce titre, sur l'exercice 2021 la société a imputé sur les différents postes de dépenses concernés un montant de 51 K€ correspondant au montant estimé de la subvention à recevoir relatif aux dépenses engagées et payées sur l'exercice 2021.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

- la subvention BPI au titre de l'investissement H2 pour un solde de 200 K€
- la subvention régionale au titre de la cyber-sécurité pour un montant de 15 K€.

En actifs courants, figurent les montants obtenus chaque année au titre des CIR & CII. Les montants de 2020 ont été remboursés par l'Etat ; ceux de 2021 restent à encaisser sur 2022.

Les autres créances courantes sont détaillées comme suit :

Autres créances	31/12/2021	31/12/2020
Fournisseurs débiteurs et AAR		2
Débiteurs divers	11	67
TOTAL	11	69

Echéancier des créances clients

La ventilation des créances clients 2021 par échéance est la suivante :

ACTIF (en K€)	Valeur au bilan	Non échues	< 90j	Echues	
				>90j <6mois	> 6 mois
Créances clients (actifs courants)	2 244	1 601	320	1	322
TOTAL	2 244	1 601	320	1	322

La ventilation des créances clients 2020 par échéance est la suivante :

ACTIF (en K€)	Valeur au bilan	Non échues	< 90j	Echues	
				>90j <6mois	> 6 mois
Créances clients (actifs courants)	445	355	90		
TOTAL	445	355	90	0	0

6.7.8. Trésorerie et équivalents trésorerie

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Comptes à terme	40 486	24 738
Disponibilités	16 219	21 531
Total trésorerie de clôture	56 704	46 268

Découverts bancaires (cf 6.8.10)

Total trésorerie nette de clôture	56 704	46 268
--	---------------	---------------

6.7.9. Capital

Evolution du capital

Au 31 décembre 2021, le capital social de HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES est constitué de 14 602 387 actions, dont l'évolution au cours de l'exercice 2021 a été la suivante :

	01/01/2021	Augmentation	Réduction	31/12/2021
Nombre d'actions	13 602 387	1 000 000		14 602 387
Nominal en €	1,00	-	-	1,00
Capital en euros	13 602 387			14 602 387

Le 30 novembre 2021, la société HGCT a de nouveau sollicité les marchés financiers et réalisé une augmentation de capital d'un montant de 1 000 K€ assortie d'une prime d'émission de 21 500 K€ sur laquelle sont venus s'imputer les frais liés à cette augmentation de capital nets d'IS pour un montant de 719 K€.

Information sur le capital

Actionnariat de HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES :

Détenteurs	Nombre d'actions	Pourcentages de détention
Flottant bourse	5 294 315	36,26%
Julien Blanchard	2 740 028	18,76%
David Hoffmann	2 715 028	18,59%
SAS Gillaizeau Terre Cuite	1 880 936	12,88%
SAS Eludom (ex-Cougnaud)	848 218	5,81%
Actions propres	9 554	0,07%
Autres actionnaires	1 114 308	7,63%
Total	14 602 387	100,00%

Actions propres

Les actions propres acquises sont déduites des capitaux propres consolidés. Aucun profit ni perte résultant de l'achat, la vente ou l'annulation des actions n'affecte le compte de résultat.

- Nombre d'actions propres détenues au 31/12/2021 : 9 554 actions
- Valeur des actions propres détenues au 31/12/2021 : 238 915 €
- Nombre d'actions propres acquises sur l'année 2021 : 39 327 actions
- Valeur des actions propres acquises sur l'année 2021 : 1 055 365 €
- Nombre d'actions propres cédées sur l'année 2021 : 37 523 actions
- Valeur des actions propres cédées sur l'année 2020 : 1 044 204 €

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

6.7.10. Passifs financiers

Emprunts et dettes financières non courants / courants

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts bancaires	13 811	7 648
Avance Ademe	1 104	1 050
Aide remboursable BPI	262	352
Aide remboursable BPI		
Prêt région PDL	2 000	
Prêt participatif Total	86	159
Découverts bancaires		
Dettes sur locations	3 818	3 279
Intérêts courus	115	94
Emprunts et dettes financières non courants	21 196	13 637
Emprunts bancaires	2 623	1 011
Avance Ademe	117	318
Aide remboursable BPI	90	87
Aide remboursable BPI		35
Prêt région PDL		
Prêt participatif Total	147	99
Dettes sur locations	653	336
Intérêts courus	71	26
Emprunts et dettes financières courants	3 701	2 175
TOTAL	24 896	15 812

Flux des emprunts et dettes financières non courants / courants

Valeurs brutes	Emprunts bancaires	Avance Ademe	Aide remboursable BPI	Prêt participatif Total	Prêt Région PDL	Découverts bancaires	Dettes sur locations	Dettes financières diverses	Intérêts courus	TOTAL
Au 31 décembre 2019	2 550	1 026	522	300	0	0	3 884	1	30	8 313
Nouveaux	6 550	342					1 483		89	8 464
Remboursements	-441		-49	-41			-433			-964
Variation de l'exercice								-1		-1
Au 31 décembre 2020	8 659	1 367	473	259	0	0	4 933	0	119	15 812
Nouveaux	9 000			100	2 000		161		66	11 327
Remboursements	-1 226	-146	-122	-126			-623			-2 243
Variation de l'exercice										0
Au 31 décembre 2021	16 434	1 221	352	233	2 000	0	4 471	0	186	24 896

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Durée des emprunts restant à courir au 31 décembre 2021

En milliers d'€	Part à moins d'1 an	Part à plus d'1 an et moins de 2 ans	Part à plus de 2 ans et moins de 3 ans	Part à plus de 3 ans et moins de 4 ans	Part à plus de 4 ans et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans	TOTAL
Au 31 décembre 2021							
Emprunts bancaires	2 623	3 444	3 464	3 006	2 454	1 443	16 434
Avance Ademe	117	347	359	192	207		1 221
Aide remboursable BPI	90	93	96	74			352
Aide remboursable BPI							
Prêt région PDL			400	400	400	800	2 000
Prêt participatif Total	147	86					233
Découverts bancaires							
Dettes sur locations	653	618	566	507	364	1 763	4 471
Intérêts courus	71	24	24	24	24	19	186
Emprunts et dettes financières	3 701	4 611	4 909	4 202	3 449	4 025	24 896
Dettes fournisseurs	5 808						5 808
Dettes fiscales et sociales	757	9					766
Autres dettes	10						10
Produits constatés d'avance	274	293	298	295	294	1 491	2 946
Autres passifs	6 849	302	298	295	294	1 491	9 529
TOTAL	10 550	4 913	5 207	4 497	3 743	5 516	34 426

Durée des emprunts restant à courir au 31 décembre 2020

En milliers d'€	Part à moins d'1 an	Part à plus d'1 an et moins de 2 ans	Part à plus de 2 ans et moins de 3 ans	Part à plus de 3 ans et moins de 4 ans	Part à plus de 4 ans et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans	TOTAL
Au 31 décembre 2020							
Emprunts bancaires	1 011	1 020	1 828	1 836	1 365	1 600	8 659
Avance Ademe	318	335	350	365			1 367
Aide remboursable BPI	87	90	93	96	74		438
Aide remboursable BPI	35						35
Prêt participatif Total	99	100	59				259
Dettes sur locations	599	603	571	540	502	2 118	4 933
Dettes financières diverses							
Intérêts courus	26	24	24	24	3	20	119
Emprunts et dettes financières	2 175	2 172	2 924	2 860	1 943	3 738	15 812
Dettes fournisseurs	2 142						2 142
Dettes fiscales et sociales	346						346
Autres dettes	11						11
Produits constatés d'avance	180	188	192	187	184	1 082	2 013
Autres passifs	2 679	188	192	187	184	1 082	4 512
TOTAL	4 855	2 360	3 116	3 047	2 127	4 820	20 324

L'avance ADEME est une aide publique de l'Etat accordée à la société dans le cadre du projet de construction d'un pilote industriel, dédié à la fabrication d'un liant à basse empreinte carbone. Cette aide a été accordée en décembre 2016 pour un montant global de 1 367 K€ dont le solde de 342 K€ a été perçu sur l'exercice précédent. La date de fin de remboursement est fixée au 30 juin 2026 du fait que le chiffre d'affaires devrait atteindre les 7 M€ courant 2022, déclenchant ainsi la deuxième phase de remboursement. Conformément à IFRS 9, la dette est enregistrée initialement à sa juste valeur et correspond à l'actualisation des prélèvements futurs aux taux définis au contrat.

Les avances remboursables BPI sont des aides à l'innovation accordées à la société dans le cadre du même projet que celui évoqué ci-avant :

- Une première avance d'un montant global de 95 K€ a été accordée en 2016. La date de fin de remboursement est fixée au 31 décembre 2021. Conformément à IFRS 9, la dette est enregistrée à sa juste valeur, c'est-à-dire avec une décote, de manière à ramener son taux d'intérêt de zéro à celui d'une dette normale. L'avantage qui en découle a été traité comme une subvention selon les dispositions de la norme IAS 20, et figure donc en produit différé (autres passifs courants et autres passifs non courants selon l'échéance). Cette avance est intégralement remboursée au 31 décembre 2021.
- Une seconde avance, d'un montant global de 500 K€, a été accordée en 2018. La date de fin de remboursement initialement fixée au 31 mars 2025 a été reportée au 30 septembre 2025 dans le cadre de la Covid-19. Conformément à IFRS 9, et de manière analogique à la première aide, la dette est enregistrée initialement à sa juste valeur, c'est-à-dire avec une décote, de manière à ramener son taux d'intérêt de zéro à celui d'une dette normale. L'avantage qui en découle a été traité comme une subvention selon les dispositions de la norme IAS 20, et figure donc en produit différé (autres passifs courants et autres passifs non courants selon l'échéance). Le solde au 31 décembre 2021 est de 352 K€. Nonobstant l'échec technique ou commercial ou le succès technique ou commercial partiel du programme, la Société garantit à BPI France Financement le paiement d'une somme forfaitaire de 200 K€ dont 125 K€ ont été versés au 31 décembre 2021.

Le prêt participatif Total est un prêt non bancaire accordé par le Groupe Total pour un montant global de 400 K€ dont le solde de 100 K€ a été encaissé sur l'exercice. Les fonds octroyés par le prêteur ont pour objet de favoriser l'implantation ou le développement d'activités créatrices d'emploi pérennes dans les secteurs de l'industrie et des services à l'industrie. Il s'agissait en l'occurrence de créer 12 emplois permanents d'ici le 31 décembre 2020, ce que la Société a effectivement respecté. Ce prêt a été contracté au taux fixe de 1% et a bénéficié d'un différé de remboursement de 24 mois fixant la première échéance le 15 août 2020. Son échéance est prévue le 15 juillet 2023. Aucune garantie n'est associée au présent contrat. Il est à noter que le prêt pourra être, sur demande du prêteur et d'un commun accord, converti en actions nouvelles.

Dans le cadre du financement de l'usine H2, la Société s'est vu octroyer quatre prêts :

- Un prêt par la région Pays de La Loire (PDL) à hauteur de 2 M€. Ce prêt a été contracté au taux fixe de 2% et bénéficie d'un différé de remboursement de 24 mois fixant la première échéance le 4 avril 2024. Son échéance est prévue le 4 avril 2028. Aucune garantie n'est associée au présent contrat.

- Un Prêt Vert auprès de la Banque Postale d'un montant de 3 M€. Ce prêt a été contracté au taux fixe de 1.43%. La durée du crédit est de 7 ans. En garantie, la Société a nanti un compte-courant qu'elle détient à la Banque Postale à hauteur de 750 K€.
- Un Prêt auprès de la BNP Paribas d'un montant de 3 M€. Ce prêt a été contracté au taux fixe de 1.14%. La durée du crédit est de 5 ans. En garantie, la Société a nanti un compte à terme à hauteur de 750 K€.
- Un Prêt auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 3 M€. Ce prêt a été contracté au taux fixe de 0.95%. La durée du crédit est de 5 ans. En garantie, la Société a nanti un compte à terme à hauteur de 750 K€.

6.7.11. Analyse de l'endettement financier net

Evolution de l'endettement financier net

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Partie à long terme des dettes financières	21 196	13 637
Partie à court terme des dettes financières	3 701	2 175
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices		
Total dettes brutes	24 896	15 812
Parts sociales bancaires	50	50
Cautions à long terme sur dettes financières	1 700	200
Partie à long terme des placements financiers	10 000	10 000
Partie à court terme des placements financiers	40 486	24 738
Disponibilités	16 219	21 531
Total trésorerie active	68 454	56 518
TOTAL ENDETTEMENT NET	-43 558	-40 706

Le détail des dettes brutes est présenté à la note 6.7.10.

6.7.12. Provision pour engagement de retraite

Evolution de l'engagement

En milliers d'€	Engagements de retraite
Au 31 décembre 2019	10
Dotations	25
Reprises	
Variation de périmètre	
Pertes et gains actuariels	2
Au 31 décembre 2020	37
Impact changement méthode IAS 19	-16
Au 31 décembre 2020 après changement méthode	21
Dotations	14
Reprises	
Variation de périmètre	
Pertes et gains actuariels	-3
Au 31 décembre 2021	32

La nouvelle position adoptée par l'IFRIC en juin 2021 constitue un changement de méthode. L'IFRIC considère que, à partir du moment où, d'une part, aucun droit n'est acquis en cas de départ avant l'âge de la retraite et, d'autre part, les droits plafonnent après un certain nombre d'années d'ancienneté, ce serait les dernières années de carrière du salarié dans l'entreprise qui lui confèrent les droits au moment du départ. Comme il s'agit d'une application rétrospective, HGCT a recalculé ses engagements au 31 décembre 2020 qui s'élèvent à 21 K€ contre 37 K€ dans les comptes consolidés publiés au 31 décembre 2020.

6.7.13. Autres provisions

La Société n'a constaté aucune autre provision.

6.7.14. Actifs et Passifs éventuels

Aucun actif ou passif éventuel n'a été constaté par la société.

6.7.15. Dettes fournisseurs et autres dettes

Ventilation par nature des dettes fournisseurs et autres dettes

Dettes fournisseurs

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Dettes fournisseurs	2 735	1 239
Dettes d'immobilisations	3 073	903
TOTAL	5 808	2 142

Les dettes d'immobilisations sont principalement liées aux travaux en cours dans le cadre de la réalisation d'H2.

Autres passifs non courants

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Dettes sociales et fiscales	9	
Avances et acomptes reçus		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	2 672	1 833
TOTAL	2 680	1 833

Produits constatés d'avance	31/12/2021	31/12/2020
CIR	2 158	1 350
CII	77	31
BPI - subvention sur avance à taux 0	13	23
Subventions d'investissement	423	429
TOTAL	2 672	1 833

Pour le dénouement des PCA, voir note 6.11.2.

Les dettes sociales non courantes correspondent à la contribution patronale due sur les plans d'attribution gratuite d'actions dont l'échéance est supérieure à un an (Plan n°3).

Passifs d'impôts non courants

	31/12/2021		31/12/2020	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Retraitements				
Crédits bails			250	62
TOTAL			250	62

Suite à l'absorption d'ARGIMMO par HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES, et conformément au principe de compensation des impôts différés actif et passif au niveau de chaque entité fiscale, il n'existe plus que des impôts différés actif au 31 décembre 2021.

Autres passifs courants

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Dettes sociales & fiscales	757	346
Avances et acomptes reçus		
Autres dettes	10	11
Produits constatés d'avance	274	180
TOTAL	1 042	537

Les dettes sociales et fiscales sont détaillées comme suit :

Dettes sociales & fiscales	31/12/2021	31/12/2020
Dettes sociales	675	240
Etat - tva	65	72
Etat - charges à payer	17	34
TOTAL	757	346

La hausse des dettes sociales est due d'une part, à l'attribution de primes de performance au titre de 2021 dont le versement est effectif en janvier 2022, et d'autre part à la hausse des effectifs (voir note 2.4.3). Par ailleurs, le poste inclut 148 K€ de contribution patronale à payer sur les plans d'attribution gratuite d'actions qui se dénoueront en janvier 2022.

Les autres dettes sont détaillées comme suit :

Autres dettes	31/12/2021	31/12/2020
Clients crédateurs et AAE		
Créditeurs divers	10	11
TOTAL	10	11



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Les produits constatés d'avance sont détaillés comme suit :

Produits constatés d'avance	31/12/2021	31/12/2020
CIR	249	156
CII	8	3
BPI - subvention sur avance à taux 0	10	14
Subventions d'investissement	6	6
TOTAL	274	180

6.8. Compte de résultat

6.8.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend la vente des produits et des services.

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de ciments	2 243	392
Ventes de prestations de services	138	113
TOTAL	2 380	504

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
France	2 380	504
Export		
TOTAL	2 380	504

6.8.2. Achats consommés

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Achats de matières premières	-3 789	-141
Variation de stocks de matières premières	2 709	-129
Achats non stockés	-257	-229
Transports sur achats	-813	-45
TOTAL	-2 150	-544

Les achats non stockés comprennent essentiellement l'électricité, le carburant, le petit outillage et les fournitures nécessaires au laboratoire.

6.8.3. Charges de personnel et effectif

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Salaires	-1 505	-1 098
Variation provision pour congés payés	-68	-39
Primes	-52	0
Indemnités & avantages divers	-72	-55
Charges sociales	-713	-501
Rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions ⁽¹⁾	-699	-242
Production immobilisée (frais de développement)	860	532
Subvention Feder ⁽²⁾		127
Transferts de charges	94	60
TOTAL	-2 154	-1 215

⁽¹⁾ Les rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions incluent les charges calculées conformément à IFRS 2 sur les plans d'attribution d'actions gratuites. Compte tenu de la probabilité de présence des salariés concernés au terme de la période d'acquisition, et du prix de l'action au jour de l'attribution, les plans d'attribution d'actions gratuites représentent pour 2021 un avantage au personnel de 699 K€, contributions patronales comprises.

⁽²⁾ En 2021, la subvention Feder vient compenser les dépenses de frais généraux (voir note 6.8.4).

Effectif moyen de la Société

	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	14	10
Agents de maîtrise et techniciens	10	5
Employés	1	2
Ouvriers		
Apprentis	2	2
TOTAL	27	19

6.8.4. Charges externes

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Locations ponctuelles	-116	-198
Entretien	-252	-124
Frais d'études	-562	-1 244
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	-2 461	-1 572
Publicité	-447	-418
Déplacements, missions et réceptions	-202	-164
Autres postes	-739	-413
Production immobilisée (frais de développement)	1 092	531
Subvention Feder	51	363
Subvention - aide européenne et cybersécurité	17	
Transferts de charges	12	
TOTAL	-3 607	-3 239

Les frais d'études correspondent à l'achat de matières pour la réalisation de tests.

Les honoraires sont principalement constitués des honoraires comptables, juridiques et de conseils (pour la détermination du CIR notamment mais aussi pour l'établissement de comptes consolidés IFRS, les études CSTB, la stratégie informatique & d'organisation, la gestion des brevets, les essais en laboratoires, le conseil en marché boursier ou encore les honoraires de certification).

Les frais de publicité sont constitués de dépenses de stratégie & de charges de communication.

Les autres postes intègrent notamment les frais d'assurances en hausse de 189 K€ avec la RC fabricant.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

6.8.5. Détail des autres produits et charges opérationnels courants

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
QP subvention d'investissement reprise au résultat	180	98
Autres produits	185	427
Autres charges	-83	-77
TOTAL	283	449

Les QP de subvention d'investissement sont détaillées comme suit :

QP subvention d'investissement reprise au résultat	31/12/2021	31/12/2020
Reprise de subvention CIR	156	89
Reprise de subvention CII	3	
Reprise de subvention sur avance à taux 0	14	5
Reprise de subvention FEDER sur process de fabrication	6	4
TOTAL	180	98

Les autres produits courants sont détaillés comme suit :

Autres produits	31/12/2021	31/12/2020
Frais d'amortissement activés au titre des frais de développement	179	82
Frais d'amortissement activés au titre de la subvention FEDER		273
Autres produits	7	72
TOTAL	185	427

Par décision du 7 juin 2018, la région des Pays de la Loire a notifié à la société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES l'attribution d'une subvention FEDER. Cette subvention a été attribuée dans le cadre du projet : "Définition du process de fabrication de liants à faible empreinte carbone". La période de l'exécution et de financement par la Région s'étend du 1er août 2017 au 30 juin 2023. Par avenant signé en date du 10 décembre 2021, la convention initiale a été revue. Cet avenant modifie les dépenses éligibles au programme subventionné, sans modification de l'enveloppe globale s'élevant toujours à 1 016 K€. A ce titre, sur l'exercice 2021 la société a imputé sur les différents postes de dépenses concernés un montant de 51 K€ correspondant au montant estimé de la subvention à recevoir relatif aux dépenses engagées et payées sur l'exercice 2021 (voir note 6.8.4). En 2020, la société avait imputé sur les différents postes de dépenses concernés un montant de 762 K€ correspondant aux dépenses engagées et payées sur l'exercice 2020, dont 273 K€ se rapportaient aux dotations aux amortissements.

6.8.6. Détail des autres produits et charges opérationnels

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Prix de vente des immobilisations cédées		
VNC des éléments d'actifs cédés		
Dotation non courante aux amortissements		-278
Autres produits et charges non courants	4	189
TOTAL	4	-88

En 2020, les autres produits et charges non courants sont constitués d'une prime CEE sur investissement Ventelis pour un montant de 174 K€.

6.8.7. Coût de l'endettement net

Coût de l'endettement financier net

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des OPCVM (sous forme d'obligations)	408	393
Revenus des comptes-courants	7	8
Reprise dépréciation OPCVM (sous forme d'obligations)	112	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	527	401
Intérêts des emprunts	-182	-43
Intérêts sur crédits-bails	-86	-88
Intérêts sur locations simples	-27	-24
Intérêts sur aide remboursable PIA 1	-50	-53
Intérêts sur aide remboursable bpi	-14	-5
Intérêts sur prêt participatif Total	-3	-3
Intérêts sur prêt région PDL	-30	
Intérêts bancaires	-4	-5
Pertes sur OPCVM (sous forme d'obligations)		-2 126
Dépréciation OPCVM (sous forme d'obligations)		-181
Coût de l'endettement financier brut	-396	-2 529
Coût de l'endettement financier net	131	-2 128

Le coût de l'endettement financier net regroupe d'une part, les intérêts sur emprunts et autres dettes financières, et d'autre part, les revenus de placement.

Pour rappel, au 31 décembre 2019, la Société disposait de 20 M€ de trésorerie placée à long terme (OPCVM). Au cours du 1er semestre 2020, la société a souhaité réduire son exposition au marché obligataire privé et a ainsi cédé la moitié de son portefeuille, actant une perte de 2 126 K€. Par ailleurs, au 31 décembre 2020, une dépréciation de 181 K€ avait été constituée sur les placements en cours. Elle représentait la perte latente à cette date. Ces pertes étaient liées à la dégradation des marchés financiers suite à la COVID-19. Cette dépréciation a été reprise à hauteur de 112 K€ sur cet exercice.

6.9. Tableau des flux de trésorerie

Les options suivantes ont été retenues :

- Les intérêts et les dividendes versés sont classés en flux de trésorerie de financement car ils sont le coût d'obtention de ressources financières ou des retours sur investissements ;

L'évolution de la capacité d'autofinancement traduit l'évolution de l'activité de la Société.

Les notes ci-dessous détaillent certains éléments du tableau des flux de trésorerie.

6.9.1			
Prix de cession	6.8.6		
Valeur nette comptable	6.8.6		
Plus et moins-values de cessions			
6.9.2			
Charge d'impôt exigible		194	3
Charge d'impôt différé	6.10.1	-1 857	-1 981
Report d'impôt			
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		-1 663	-1 978
6.9.3			
Créance/Dette d'impôt exigible à l'ouverture	6.10.1	-3	1
Charge d'impôt exigible		9	8
Créance/Dette d'impôt exigible à la clôture	6.10.1	-13	3
Impôts versés		-7	11
6.9.4			
Variation dettes fournisseurs	6.7.15	3 577	-502
- Variation des dettes d'immobilisations	6.7.15	-2 170	81
Variation dettes fournisseurs en BFR		1 408	-421
6.9.5			
Variation des autres passifs courants	6.7.15	504	-371
Reprises de subventions	6.8.5	180	98
Autres passifs courants		684	-273
6.9.6			
Acquisitions d'immobilisations	6.7.1 et 6.7.2	-14 221	-6 964
- Nouvelles locations	6.7.10	161	1 483
- Variation des dettes d'immobilisations	6.7.15	2 170	-81
Acquisitions d'immobilisations		-11 891	-5 563

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

6.9.7			
Prix de cession	6.8.6		
- Remboursement anticipé d'une dette de location simple			
Cessions d'immobilisations			
6.9.8			
Autres actifs financiers à l'ouverture	6.7.3	10 073	20 004
Autres actifs financiers à la clôture	6.7.3	-11 684	-10 073
Variation des actifs non courants		-1 612	9 931
Neutralisation des dépréciations	6.10.3	112	-181
Variation des prêts et avances consenties sur actifs non courants		-1 499	9 750
6.9.9			
Frais liés à l'IPO nets d'IS	5	-719	
- IS sur frais liés à l'IPO		-240	
Frais liés à l'IPO ayant généré une sortie de cash		-959	
6.9.10			
Nouveaux emprunts	6.7.10	11 327	8 464
- Nouvelles locations	6.7.10	-161	-1 483
Nouveaux emprunts		11 166	6 981
6.9.11			
Remboursement d'emprunts	6.7.10	-2 243	-964
Baisse des dettes financières diverses	6.7.10		-1
Remboursements d'emprunts		-2 243	-965
6.9.12			
Coût de l'endettement financier net	6.8.7	131	-2 128
Prime de non conversion des obligations non décaissée -> incorporée au capital	6.8.7		
Dépréciation OPCVM (sous forme d'obligations)	6.8.7	-112	181
Coût de l'endettement financier net corrigé		19	-1 947

6.10. Autres informations

6.10.1. Impôts

Bilan Actif (en K€)

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF NON COURANT		
Impôt différé	7 257	5 439
ACTIF COURANT		
Créance d'impôt exigible ¹	13	4
TOTAL ACTIF	7 270	5 443

¹ Créance d'impôt issue des comptes sociaux hors CIR et CII

Bilan Passif (en K€)

	31/12/2021	31/12/2020
PASSIF NON COURANT		
Impôt différé	-	62
PASSIF COURANT		
Dettes d'impôt exigible ²		7
TOTAL PASSIF	-	69

² Dette d'impôt issue des comptes sociaux hors CIR et CII

Créance d'impôt nette (en K€)

	Courant		Non courant	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Créance d'impôt exigible nette	13			
Dettes d'impôt exigible nette		3		

Analyse de la charge d'impôt (en K€)

	31/12/2021	31/12/2020
Résultat comptable avant impôt	-7 225	-8 097
Produit d'impôt théorique	1 806	2 024
Impact des charges définitivement non déductibles nettes des produits définitivement non imposables	-152	-49
Impact des crédits d'impôt	9	4
Impact des différences de taux d'imposition		-1
Produit/Charge d'impôt effectif	1 663	1 978

La produit d'impôt de la Société est de 1 663 K€ en 2021 et en 1 978 K€ en 2020.

6.10.2. Parties liées

Conformément à la norme IAS 24, la Société communique des informations relatives aux transactions significatives entre parties liées dès lors qu'elles ne constituent pas des flux internes à la Société ou que ces transactions sont réalisées avec des entités pour lesquelles un contrôle ou une influence notable est identifié.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

L'impact des relations avec les parties liées sur les différents postes du bilan et du compte de résultat est le suivant :

A C T I F	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations corporelles	2 012	1 044
Total actif non courant	2 012	1 044
Créances clients et comptes rattachés	4	
Autres actifs courants	4	52
Total actif courant	9	52
TOTAL ACTIF	2 021	1 096
P A S S I F	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts et dettes financières		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	641	614
Autres passifs courants		
Total passif courant	641	614
TOTAL PASSIF	641	614
	31/12/2021	31/12/2020
Charges externes	-82	-298
Autres produits et charges opérationnels	1	
RESULTAT OPERATIONNEL	-81	-298
Autres produits et charges financiers		2
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-81	-296

6.10.3. Rémunérations des principaux dirigeants

La Société a défini et limité les principaux dirigeants aux dirigeants mandataires sociaux, à savoir au Président du Directoire de la société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES, Monsieur Julien Blanchard, et au membre du Directoire, Monsieur David Hoffmann. Les rémunérations versées aux principaux dirigeants s'analysent de la façon suivante (en K€) :

En milliers d'€	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération Président du Directoire	138	138
Charges sociales Président du Directoire	57	57
Rémunération Membre du Directoire	139	139
Charges sociales Membre du Directoire	64	64
REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS	398	397

Les dirigeants ne perçoivent pas :

- D'avantages à court terme,
- D'avantage postérieur à l'emploi,
- D'autres avantages à long terme,
- D'indemnités de fin de contrat de travail,
- De paiements fondés sur des actions.

Les avantages en nature sont compris dans les lignes « Salaires Président du Directoire » et « Salaires Membre du Directoire ».

6.10.4. Honoraires des commissaires aux comptes

	31/12/2021		31/12/2020	
	Commissaire aux comptes (KPMG)	Réseau	Commissaire aux comptes (KPMG)	Réseau
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés				
• Émetteur	46		41	
• Filiales intégrées globalement				
Sous-total	46		41	
Services autres que la certification des comptes				
• Émetteur				
• Filiales intégrées globalement				
Sous-total	-		-	
TOTAL des honoraires des commissaires aux comptes	46	-	41	-

6.10.5. Indicateurs opérationnels de performance de la Société

EBITDA

en milliers d'euros

	31/12/2021	31/12/2020
Résultat opérationnel courant	-7 360	-5 882
Dotations aux amortissements	2 118	1 698
Dépréciations des actifs nettes des reprises	14	53
EBITDA ¹	-5 228	-4 131
<i>En pourcentage de CA</i>	<i>-219,6%</i>	<i>-819,4%</i>

¹ EBITDA : L'EBITDA est défini par la Société comme le résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs nettes des reprises.

6.11. Risques portés par les instruments financiers

6.11.1. Analyse des covenants

La Société n'est soumise à aucun covenant pour les exercices 2020 et 2021.

6.11.2. Echancier des actifs et passifs financiers

2021

A C T I F (en K€)	Valeur au bilan	- 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	+ 5 ans
Autres actifs financiers	11 684						
Autres titres de participation	1						1
OPCVM (sous forme d'obligations)	10 000					10 000	
Dépréciation des OPCVM (sous forme d'obligations)	-69					-69	
Autres titres immobilisés (parts CE)	50						50
Dépôts et cautionnements	1 703					750	953
Autres actifs non courants	45	5	5	5	5	5	20
Actifs financiers non courants	11 730	5	5	5	5	10 686	1 023
Stocks et en-cours	2 756	2 756					
Créances clients et comptes rattachés	2 244	2 244					
Autres actifs courants	3 443						
Avances et acomptes	51	51					
Créances sociales	7	7					
Créances fiscales	3 005	3 005					
Autres créances d'exploitation	11	11					
Charges constatées d'avance	370	370					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	56 704	56 704					
Actifs financiers courants	65 148	65 148	0	0	0	0	0
TOTAL ACTIF FINANCIER	76 877	65 153	5	5	5	10 686	1 023

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

PASSIF (en K€)	Valeur au bilan	- 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes financières	21 196						
Emprunts bancaires	13 811		3 444	3 464	3 006	2 454	1 443
Avance Ademe	1 104		347	359	192	207	0
Aide remboursable BPI	262		93	96	74	0	0
Aide remboursable BPI	0		0	0	0	0	0
Prêt région PDL	2 000		0	400	400	400	800
Prêt participatif Total	86		86	0	0	0	0
Dettes sur locations	3 818		618	566	507	364	1 763
Intérêts courus	115		24	24	24	24	19
Autres passifs non courants	2 680						
Dettes sociales	9		9				
CIR	2 158		259	269	269	269	1 091
CII	77		9	9	9	9	42
BPI - subvention sur avance à taux zéro	13		7	4	1		
Subventions d'investissement	423		18	16	16	16	358
Passifs financiers non courants	23 876	0	4 913	5 207	4 497	3 743	5 516
Emprunts et dettes financières	3 701						
Emprunts bancaires	2 623	2 623					
Aide remboursable BPI	90	90					
Aide remboursable BPI	0						
Prêt région PDL	0	0					
Prêt participatif Total	147	147					
Dettes sur locations	653	653					
Dettes financières diverses	0	0					
Dettes fournisseurs	5 808	5 808					
Autres passifs courants	1 042						
Dettes sociales et fiscales	757	757					
Autres dettes	10	10					
Produits constatés d'avance	274	274					
Passifs financiers courants	10 550	10 550	0	0	0	0	0
TOTAL PASSIF FINANCIER	34 426	10 550	4 913	5 207	4 497	3 743	5 516

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

2020

A C T I F (en K€)	Valeur au bilan	- 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	+ 5 ans
Autres actifs financiers	10 073						
Autres titres de participation	1						1
OPCVM (sous forme d'obligations)	10 000						10 000
Dépréciation des OPCVM (sous forme d'obligations)	-181						-181
Autres titres immobilisés (parts CE)	50						50
Dépôts et acutionnements	203						203
Autres actifs non courants	223	5	203	3	3	3	6
Actifs financiers non courants	10 296	5	203	3	3	3	10 079
Stocks et en-cours	46	46					
Créances clients et comptes rattachés	445	445					
Autres actifs courants	2 970						
Avances et acomptes	60	60					
Créances sociales	0	0					
Créances fiscales	2 552	2 552					
Autres créances d'exploitation	69	69					
Charges constatées d'avance	290	290					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	46 268	46 268					
Actifs financiers courants	49 729	49 729	0	0	0	0	0
TOTAL ACTIF FINANCIER	60 025	49 735	203	3	3	3	10 079

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

PASSIF (en K€)	Valeur au bilan	- 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes financières	13 637						
Emprunts bancaires	7 648		1 020	1 828	1 836	1 365	1 600
Avance Ademe	1 050		335	350	365		
Aide remboursable BPI	352		90	93	96	74	
Prêt participatif Total	159		100	59			
Dettes sur locations	4 334		603	571	540	502	2 118
Intérêts courus	94		24	24	24	3	20
Autres passifs non courants	1 833						
CIR	1 350		160	164	164	164	699
CII	31		3	3	3	3	17
BPI - subvention sur avance à taux zéro	23		10	7	4	1	
Subventions d'investissement	429		14	18	16	16	366
Passifs financiers non courants	15 470	0	2 360	3 116	3 047	2 127	4 820
Emprunts et dettes financières	2 175						
Emprunts bancaires	1 011	1 011					
Avance Ademe	318	318					
Aide remboursable BPI	87	87					
Aide remboursable BPI	35	35					
Prêt participatif Total	99	99					
Dettes sur locations	599	599					
Intérêts courus	26	26					
Dettes fournisseurs	2 142	2 142					
Autres passifs courants	537						
Dettes sociales et fiscales	346	346					
Autres dettes	11	11					
Produits constatés d'avance	180	180					
Passifs financiers courants	4 855	4 855	0	0	0	0	0
TOTAL PASSIF FINANCIER	20 324	4 855	2 360	3 116	3 047	2 127	4 820

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

6.11.3. Juste valeur des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs de la Société sont évalués de la manière suivante pour chaque année en fonction des catégories d'évaluation définies par IFRS 9 :

en K€	31/12/2021	Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		
Rubriques au Bilan	Valeur Etat de situation financière	Juste-valeur par le compte de résultat	Juste-valeur par les capitaux propres	Coût amorti
Actifs financiers non courants	11 684	10 000	1 684	
Clients et comptes rattachés	2 244			2 244
Autres créances	3 488			3 488
Trésorerie et équivalents de trésorerie	56 704	56 704		
Total des rubriques relevant d'un poste d'actif	74 121	66 704	1 684	5 733
Dettes financières courantes	3 701			3 701
Dettes financières non courantes	21 196			21 196
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 808			5 808
Autre dettes	3 722			3 722
Total des rubriques relevant d'un poste de passif	34 426	-	-	34 426

en K€	31/12/2020	Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		
Rubriques au Bilan	Valeur Etat de situation financière	Juste-valeur par le compte de résultat	Juste-valeur par les capitaux propres	Coût amorti
Actifs financiers non courants	10 073	10 000	73	
Clients et comptes rattachés	445			445
Autres créances	3 194			3 194
Trésorerie et équivalents de trésorerie	46 268	46 268		
Total des rubriques relevant d'un poste d'actif	59 979	56 268	73	3 638
Dettes financières courantes	2 175			2 175
Dettes financières non courantes	13 637			13 637
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 142			2 142
Autre dettes	2 370			2 370
Total des rubriques relevant d'un poste de passif	20 324	-	-	20 324

6.11.4. Engagements hors bilan par échéance

Engagements financiers au 31 décembre 2021

En milliers d'€	TOTAL	2022	2023	2024	2025	2026	Au-delà
Engagements donnés							
Nantissement de dépôt à terme	1 000				1 000		
Commandes d'immobilisations	9 885	9 885					
Intérêts sur avances remboursables PIA 1	136	43	39	27	17	10	
Intérêts sur prêt conditionné Total	2	2	0				
Intérêts sur prêt région PDL	172	10	41	41	32	24	24
Intérêts des emprunts	751	223	199	150	100	57	22
Intérêts sur locations	477	87	79	67	56	47	141
Total engagements donnés	12 424	10 250	358	284	1 206	139	187
Engagements reçus							
Commandes d'immobilisations	9 885	9 885					
Intérêts sur avances remboursables PIA 1	136	43	39	27	17	10	
Intérêts sur prêt conditionné Total	2	2	0				
Intérêts sur prêt région PDL	172	10	41	41	32	24	24
Intérêts des emprunts	751	223	199	150	100	57	22
Intérêts sur locations	477	87	79	67	56	47	141
Total engagements reçus	11 424	10 250	358	284	206	139	187

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Engagements financiers au 31 décembre 2020

En milliers d'€	TOTAL	2021	2022	2023	2024	2025	Au-delà
Engagements donnés							
Nantissement de dépôt à terme	1 000					1 000	
Commandes d'immobilisations	12	12					
Intérêts sur avances remboursables PIA 1	156	63	46	31	16		
Intérêts sur prêt conditionné Total	3	2	1	0			
Intérêts des emprunts	616	148	140	123	92	61	51
Intérêts sur locations	586	101	92	79	68	57	190
Total engagements donnés	2 374	327	279	233	175	1 118	241
Engagements reçus							
Commandes d'immobilisations	12	12					
Prêt conditionné Total	100	100					
Intérêts sur avances remboursables PIA 1	156	63	46	31	16		
Intérêts sur prêt conditionné Total	3	2	1	0			
Intérêts des emprunts	616	148	140	123	92	61	51
Intérêts sur locations	586	101	92	79	68	57	190
Total engagements reçus	1 474	427	279	233	175	118	241

En garantie d'un prêt de 2 550 K€ souscrit auprès d'un organisme bancaire, la société HGCT a nanti un compte de dépôt à terme pour un montant de 1 M€.

La société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES est en cours de réalisation de son bâtiment H2, à proximité de son usine H1 existante. A ce titre, le montant des commandes engagées à ce jour auprès des intervenants sur le chantier s'élève à 21.8 M€ dont 12.6 M€ déjà facturés et comptabilisés au 31 décembre 2021. L'engagement réciproque sur la construction H2 s'élève donc à 9.2 M€ au 31 décembre 2021. Le budget prévisionnel global à ce jour s'élève quant à lui à 22.8 M€.

La société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES est également en cours d'étude de réalisation d'un projet de stockage sur le port de la Rochelle. A ce titre, le montant des commandes engagées à ce jour auprès des intervenants sur le chantier s'élève à 112 K€ dont 52 K€ déjà facturés et comptabilisés au 31 décembre 2021. L'engagement réciproque sur le projet s'élève donc à 60 K€ au 31 décembre 2021. Le budget prévisionnel global à ce jour s'élevant à 9,6 M€.

6.11.5. Secteurs opérationnels

La ventilation du chiffre d'affaires entre l'activité ventes de ciments et prestations de services et la répartition du chiffre d'affaires entre la France et l'Export est présentée au 6.8.1.

La Société n'a pas d'activité à l'Export.

Le chiffre d'affaires est faible. La Société est en phase de démarrage.

2.2. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES IFRS POUR
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021 – ETATS FINANCIERS CONSOLIDES IFRS
2021 ET 2020

*Hoffmann Green Cement
Technologies S.A*

*Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur
les "comptes annuels IFRS"*

Exercice clos le 31 décembre 2021

Hoffmann Green Cement Technologies S.A

La Bretaudières - Chaillé-sous-les-Ormeaux - 85310 Rives de l'Yon

Ce rapport contient 75 pages

Référence : GC-222-07

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Hoffmann Green Cement Technologies S.A

Siège social : La Bretaudières - Chaillé-sous-les-Ormeaux - 85310 Rives de l'Yon
Capital social : € 14 602 387

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les "comptes annuels IFRS"

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Hoffmann Green Cement Technologies S.A et en réponse à votre demande dans le cadre de la publication de vos comptes IFRS, nous avons effectué un audit des « comptes » de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces « comptes annuels IFRS » ont été établis sous la responsabilité de votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces « comptes ».

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les "comptes" ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les « comptes ». Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des « comptes ». Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les « comptes » présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le patrimoine et la situation financière de l'entité au 31 décembre 2021, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Nantes, le 1er avril 2022

Le commissaire aux comptes
KPMG S.A.

 Signature
numérique
de Gwenaël
Chedaleux

Gwenaël Chedaleux
Associé

2.3. COMPTES SOCIAUX POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

**SADIR HOFFMANN GREEN CEMENT
TECHNOLOGIES**

La Breaudière
CHAILLE SOUS LES ORMEAUX
85310 RIVES DE L'YON

États Financiers
du 01/01/2021 au 31/12/2021

Sommaire

Rapport de présentation des comptes annuels

Comptes Annuels

Compte de résultat

Bilan actif

Bilan passif

Annexe

Etats Complémentaires

Détail du compte de résultat

Détail du bilan

Tableau des emprunts

Soldes intermédiaires de gestion

Documents Fiscaux

Rapport de présentation des comptes annuels

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise SADIR HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES relatifs à l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu, ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en €
Total bilan	104 227 369
Chiffre d'affaires	2 466 256
Résultat net comptable (Perte)	-6 277 046

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

*Fait à Les Herbiers
Le 17 mars 2022*

*Julien Morand
Expert-Comptable Associé*

*Philippe Aucher
Expert-Comptable Associé*

Comptes Annuels

Compte de résultat

	31/12/2021	31/12/2020	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	9 533		9 533	
Production vendue (biens)	2 233 308	391 663	1 841 645	470,21
Production vendue (services)	223 415	121 919	101 496	83,25
Chiffre d'affaires net	2 466 256	513 582	1 952 674	380,21
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>	<i>147 721</i>		<i>147 721</i>	
Production stockée	1 213	-1 540	2 753	-178,77
Production immobilisée	2 130 902	1 145 122	985 780	86,09
Subventions d'exploitation	67 989	762 297	-694 307	-91,08
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges	106 198	45 782	60 417	131,97
Autres produits	6 767	321 972	-315 205	-97,90
Total produits d'exploitation (I)	4 779 326	2 787 215	1 992 111	71,47
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	31 982		31 982	
Variations de stock	-18 654		-18 654	
Achats matières premières et autres approvts	4 513 269	151 070	4 362 199	NS
Variations de stock	-2 690 681	129 185	-2 819 866	NS
Autres achats et charges externes (a)	5 846 976	5 172 749	674 227	13,03
Impôts, taxes et versements assimilés	67 351	90 257	-22 906	-25,38
Salaires et traitements	1 776 800	1 191 725	585 075	49,09
Charges sociales	747 862	500 973	246 889	49,28
Dotations aux amortissements et dépréciations:				
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.	1 586 146	1 193 010	393 136	32,95
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.		27 385	-27 385	-100,00
- Pour risques et charges : dotations aux provis.				
Autres charges	82 617	313 921	-231 304	-73,68
Total charges d'exploitation (II)	11 943 668	8 770 275	3 173 394	36,18
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-7 164 342	-5 983 060	-1 181 282	19,74
Quotes-parts de résultat sur opérations				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)		12 167	-12 167	-100,00
D'autres valeurs mobilières et créances actif im				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	414 954	401 830	13 123	3,27
Reprises sur provisions et dépréciat.et tsf charg	112 295	815	111 480	NS
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mob.de pl				
Total produits financiers (V)	527 248	414 812	112 436	27,11
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat.	4 363	181 027	-176 664	-97,59
Intérêts et charges assimilées (4)	276 626	104 676	171 950	164,27
Différences négatives de change	29		29	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières		2 125 838	-2 125 838	-100,00
Total charges financières (VI)	281 018	2 411 541	-2 130 523	-88,35
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	246 230	-1 996 728	2 242 959	-112,33
RESULTAT COURANT avant impôt	-6 918 112	-7 979 788	1 061 676	-13,30

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Compte de résultat (suite)

	31/12/2021	31/12/2020	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	4 700	192 217	-187 517	-97,55
Sur opérations en capital	89 151	90 221	-1 069	-1,19
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges				
Total produits exceptionnels (VII)	93 851	282 437	-188 586	-66,77
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	822	2 906	-2 085	-71,73
Sur opérations en capital	38 797	50 047	-11 250	-22,48
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.	287 955	450 971	-163 016	-36,15
Total charges exceptionnelles (VIII)	327 574	503 925	-176 351	-35,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-233 723	-221 487	-12 235	5,52
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-874 788	-724 403	-150 385	20,76
Total des produits (I+III+V+VII)	5 400 426	3 484 465	1 915 961	54,99
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	11 677 472	10 961 337	716 135	6,53
BENEFICE OU PERTE	-6 277 046	-7 476 873	1 199 826	-16,05
(a) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier	156 722	155 894	827	0,53
- Redevances de crédit-bail immobilier	296 100		296 100	
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférents à des exercices antérieurs				
(3) Dont produits concernant les entités liées		12 167	-12 167	-100,00
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	3 529	3 320	209	715
Frais de recherche et de développement	4 760 298	548 731	4 211 566	2 598 726
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	322 436	55 759	266 677	272 930
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	740 056		740 056	674 720
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	823 702	91 346	732 355	132 216
Constructions	1 082 602	137 672	944 931	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 856 868	2 499 077	5 357 791	5 672 908
Autres immobilisations corporelles	1 649 141	415 326	1 233 815	1 046 351
Immobilisations corporelles en cours	12 986 610		12 986 610	1 945 115
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	500		500	100 500
Créances rattachées aux participations				2 227 951
Autres titres immobilisés	50 000		50 000	50 000
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 514 732	4 363	2 510 369	391 158
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	32 790 473	3 755 595	29 034 878	15 113 290
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	2 736 488		2 736 488	45 807
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	1 213		1 213	
Marchandises	18 654		18 654	
Avances et acomptes versés sur commandes	50 677		50 677	60 140
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 277 018	27 385	2 249 633	450 299
Autres créances	3 057 262		3 057 262	2 782 895
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	50 485 681	68 732	50 416 948	34 556 541
Disponibilités	16 218 510		16 218 510	21 284 198
Charges constatées d'avance (3)	443 104		443 104	274 622
TOTAL ACTIF CIRCULANT	75 288 608	96 117	75 192 490	59 454 502
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	108 079 081	3 851 712	104 227 369	74 567 792
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			285 721	187 941
(3) Dont à plus d'un an (brut)			85 537	32 862

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Bilan passif

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	14 602 387	13 602 387
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	83 356 049	62 488 782
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 042	1 042
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-15 554 695	-8 077 823
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-6 277 046	-7 476 873
Subventions d'investissement	429 178	435 356
Provisions réglementées	550 554	262 599
TOTAL CAPITAUX PROPRES	77 107 468	61 235 470
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	3 565 419	1 877 984
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	3 565 419	1 877 984
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	99 430	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	99 430	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	16 433 741	8 659 494
Emprunts et dettes financières diverses (3)	408 088	342 264
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 915 301	1 253 621
Dettes fiscales et sociales	608 952	284 827
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 072 912	903 278
Autres dettes	16 057	10 853
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	23 455 052	11 454 338
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	104 227 369	74 567 792
(1) Dont à plus d'un an (a)	14 109 376	7 807 482
(1) Dont à moins d'un an (a)	9 345 676	3 646 856
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs	396 419	342 264
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Annexe

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

OPERATIONS COMPTABLES ET OPTIONS

1) Actions propres de la société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

La société HGCT a procédé sur l'exercice 2021 au rachat d'une partie de ses actions.

Voici les principaux mouvements de l'exercice :

- Nombre de titres en stock au 01/01/2021 : 7 750 actions
- Nombre de titres achetés sur l'exercice : 39 327 actions
- Valeur totale d'achat des actions : 1 055 k€
- Nombre de titres cédés sur l'exercice : 37 523 actions
- Valeur totale de cession des actions : 1 044 k€

Il en ressort une plus value globale sur l'exercice de 83 k€ et une moins value globale de 39 k€.

La valorisation des actions au 31/12/2021 ressort à 25,00 € par action.

Au 31/12/2021, la société HGCT détient 9 554 actions, pour une valorisation au prix d'acquisition d'origine de 243 k€ (compte 277100).

La valorisation au 31/12/2021 de ces 9 554 actions ressort à 238 k€, soit une moins-value latente de 4 k€.

2) Commentaires sur les éléments d'actifs incorporels

La société HGCT inscrit à l'actif les frais de développement respectant les conditions d'activation.

Ces frais sont activables car se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

La société ayant respecté l'ensemble des critères d'activation, les montants suivants ont été activés :

- Sur l'exercice 2017 : 308 k€
- Sur l'exercice 2018 : 462 k€
- Sur l'exercice 2019 : 1 068 k€ (dont 106 k€ toujours en immobilisation en cours au 31/12/2021)
- Sur l'exercice 2020 : 1 145 k€ (dont 15 k€ toujours en immobilisation en cours au 31/12/2021)
- Sur l'exercice 2021 : 2 131 k€ (dont 38 k€ en immobilisation en cours au 31/12/2021)

Le montant de la production immobilisée au titre de l'exercice au 31/12/2021 est inscrit en immobilisations incorporelles pour un montant de 1 899 k€, en immobilisations incorporelles en cours pour 38 k€ et en Immobilisations corporelles en cours pour 194k€ (construction H2).

Ce produit concerne notamment le développement de produits en lien avec les technologies existantes et nouvelles.

Ces montants se rapportent à des projets nettement individualisés.

Faits caractéristiques

Ces frais sont donc comptabilisés en compte 203000 et 232000 par la contrepartie d'un compte 722000 de production immobilisée. Ces frais concernent des frais de personnel affectés aux projets, l'amortissement des matériels nécessaires aux recherches ainsi que la sous-traitance auprès d'organismes de recherche agréés par le ministère.

Ces actifs font l'objet d'un amortissement économique sur une durée de 10 ans et d'un amortissement dérogatoire fiscal sur 5 ans.

La société HGCT a acquis par voie de fusion un montant de 552 576 € correspondant à la valorisation d'un process industriel unique. Cet actif incorporel est constaté dans un compte 208100 et ne fait l'objet ni d'un amortissement économique ni d'une dépréciation au 31/12/2021. Ce process est duplicable à la construction de nouvelles usines.

3) Aides et subventions

3.1 Nouvelles subventions sur l'exercice

La société HGCT s'est vue octroyer une subvention d'exploitation de :

- 15 000 € au titre de la cybersécurité - dispositif régional

Cette aide venant subventionner une charge de l'exercice, elle est totalement comptabilisée sur l'exercice en produit.

3.2 Subvention existante BPI

- 400 000 € au titre de l'investissement H2

La nouvelle unité de production (H2) étant en cours de réalisation, la subvention correspondante n'est pas amortie au 31/12/2021; aucun produit n'est donc constaté au titre de l'exercice. Il reste un montant de 200 000 € à percevoir au 31/12/2021.

3.3 Subvention FEDER 2

Par avenant signé en date du 10/12/2021, la convention initiale relative à l'attribution d'une subvention FEDER au titre du "soutien aux projets collaboratifs de recherche et développement et les projets d'innovation" du programme opérationnel FEDER-FSE dans le cadre du programme 2014-2020, a été revue. Cet avenant modifie les dépenses éligibles au programme subventionné, sans modification de l'enveloppe globale s'élevant à 1 016 424 €.

A ce titre, la société a comptabilisé en subvention d'exploitation un montant de 52 k€ correspondant au montant du solde de la subvention à recevoir relatif aux dépenses engagées et payées sur l'exercice 2021.

Le montant des subventions à percevoir s'élève à 1 208 k€ au 31/12/2021, correspondant aux 3 subventions ci-dessus.

Faits caractéristiques

4) Conséquences de l'évènement COVID-19 dans les comptes annuels :

L'impact de la crise sanitaire liée au COVID-19 sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entreprise est le suivant :

En 2020, les mesures de confinement et la fermeture des frontières liées à la crise sanitaire de la COVID-19 ont eu un impact sur le cours normal de l'activité de la Société.

En 2021, la Société a été impactée par les effets de la crise de la COVID-19 mais dans une moindre mesure qu'en 2020.

Beaucoup d'entreprises du secteur de la construction ont continué à limiter les contacts en présentiel avec leurs fournisseurs et partenaires, ce qui a freiné le développement commercial de la Société et en particulier la prospection auprès de nouveaux clients, en France et à l'international.

5) Mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions ordinaires de la société

Par décisions du Directoire en dates du 13/01/2020 et du 04/01/2021, il a été décidé la mise en place d'attribution gratuite d'actions de la société au profit des salariés sous conditions :

- Plan n°1 : 29 038 actions
- Plan n°2 : 8 094 actions
- Plan n°3 : 5 665 actions

Les actions ne seront définitivement acquises qu'après une période d'acquisition du 04/01/2022 (Plan n°2), 13/01/2022 (Plan n°1) et 04/01/2023 (Plan n°3).

Ces actions devront être conservées et ne pourront être cédées par les bénéficiaires avant un délai d'un an à compter de la période d'acquisition.

La mise en place de ces plans d'attribution gratuite d'actions portent donc sur 42 797 actions à émettre dans le cadre d'une ou plusieurs augmentation de capital ou par rachat d'actions existantes, s'inscrivant dans le cadre de rachat d'actions par la société.

Les plans N°1 et N°2 étant arrivés à échéance début 2022 et les montants attribués certains, une mention est indiquée dans les évènements postérieurs à l'exercice.

Le plan N°3 est lui toujours en cours.

Faits caractéristiques

6/ Augmentation de capital

Par décision du Directoire de la société en date du 19/11/2021, il a été décidé d'autoriser l'émission d'une augmentation de capital.

Cette augmentation de capital a été émise sur le marché, représentant 1 000 000 d'actions nouvelles.

Le taux de souscription de l'augmentation de capital ayant été atteint (185 %), ces actions ont été émises en date du 30/11/2021 avec les caractéristiques suivantes :

- Prix de l'action nouvelle : 22,50 € dont : Nominal : 1 € et Prime d'émission : 21,50 €.

Le capital social au 31/12/2021 s'élève à 14 602 387 € (14 602 387 actions de nominal 1€).

7/ Imputation des frais liés à l'augmentation de capital sur la prime d'émission

La société a opté pour l'imputation des frais liés à l'augmentation de capital sur la prime d'émission.

Le montant des frais imputés s'élève à 843 643 €, et l'IS correspondant au taux de 25 % à 210 910 €.

Le montant de l'imputation des frais net d'IS est donc de 632 733 €.

8/ Fusion avec la filiale ARGIMMO

Par décision en date du 02/06/2021, le Directoire de la société HGCT (société absorbante) a décidé d'approuver le projet de traité de fusion avec la société ARGIMMO (société absorbée) détenue à 100 % par HGCT.

La fusion est actée juridiquement au 02/06/2021, date de l'assemblée délibérante, avec un effet rétroactif comptable et fiscal au 01/01/2021.

Cette fusion est placée sous le régime spécial de faveur de l'article 210 A et suivants du CGI.

A ce titre, les caractéristiques de la fusion sont les suivantes :

- Actif net apporté : 2 587 328 €

- Passif net transmis : 2 535 217 €

L'actif net transmis par la société absorbée est donc de 52 111 €

La société HGCT détenant 100 % des parts au jour de la fusion absorption, il est constaté un mali de fusion de 47 889 €, correspondant à la différence entre la valeur de la participation (100 000 €) et l'actif net transmis.

Ce mali de fusion dit "technique" représente les plus values latentes sur les actifs apportés. Ce mali de fusion est donc inscrit à l'actif de la société HGCT et a été affecté aux actifs sous-jacents (construction).

Ce mali de fusion fait l'objet d'un amortissement comptable sur les durées résiduelles des immobilisations concernées.

Cet amortissement étant non déductible fiscalement, il fait l'objet d'une réintégration extra-comptable.

Faits caractéristiques

9/ Construction H2

Dans le cadre du développement de ses activités et des volumes à produire, la société HGCT a décidé la construction d'une nouvelle usine nommée H2, basée à Boumezeau, à proximité de l'usine H1.

Le montant des investissements réalisés en date du 31/12/2021 s'élève à 12,6 M€ (compte d'immobilisation en cours) sur un budget global estimé à 22,8 M€ à ce jour.

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SADIR HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 104 227 369 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 6 277 046 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 2 à 8 ans
- * Autres immobilisations incorporelles :
 - Frais de recherche et développement : 10 ans
 - Process Industriel : Non amorti
- * Terrains et aménagements : 5 à 8 ans
- * Constructions : 15 à 30 ans
- * Installations techniques :
 - Process industriel amorti par lots de 1 à 10 ans.
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 15 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel informatique : 2 à 5 ans
- * Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Règles et méthodes comptables

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite sont calculés suivant la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,98 %
- Taux de croissance des salaires : 4 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2010-2012)

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée consistant à présenter les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur d'origine	Fusion Argimmo	Acquisitions	Diminutions	Valeur Finale
- Frais d'établissement et de développement	2 864 854		1 898 973		4 763 827
- Autres immobilisations incorporelles	964 632		97 859		1 062 492
Immobilisations incorporelles	3 829 486		1 996 832		5 826 318
- Terrain	189 292	618 879	15 530		823 702
- Constructions		1 082 602			1 082 602
- Matériels	7 157 207		699 660		7 856 868
- Install. générale agencés divers	1 136 361		202 188		1 338 549
- Matériel de transport			55 337		55 337
- Matériel bureau informatique et mobilier	158 206		49 161		207 367
- Autres (Mali fusion)		47 889			47 889
- Immobilisations corporelles en cours	1 945 115		11 096 380	54 886	12 986 610
- Immobilisations financières	2 328 451			2 327 951	500
- Autres titres immobilisés	50 000				50 000
- Prêts et autres immobilisations financières	391 158	610 296	2 556 067	1 042 789	2 514 732
ACTIF IMMOBILISE	17 185 277	2 359 666	16 671 155	3 425 626	32 790 471

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste		54 886		54 886
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	59 369	11 869 931	2 556 067	14 485 367
Apports		1 749 370	610 296	2 359 666
Créations	1 937 463	193 439		2 130 902
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	1 996 832	13 867 626	3 166 363	19 030 821
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		54 886	2 327 951	2 382 837
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			1 042 789	1 042 789
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		54 886	3 370 740	3 425 626

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital	209	20,00
Total	209	

Process industriel

La société HGCT a acquis par voie de fusion un montant de 552 576 € correspondant à la valorisation d'un process industriel unique. Cet actif incorporel est constaté dans un compte 208100 et ne fait pas l'objet ni d'un amortissement économique ni d'une dépréciation au 31/12/2021. Ce process est duplicable à la construction de nouvelles usines.

Notes sur le bilan

Frais de recherche et de développement

Explication à la dérogation aux règles d'amortissement sur une durée maximale de 5 ans.

Les frais de recherche et développement sont amortis sur une durée de 10 ans économiquement et 5 ans fiscalement.

Il est, à ce titre, comptabilisé un amortissement dérogatoire.

Le montant des frais R & D en cours au 31/12/2021 s'élève à 160 K€ correspondant à des technologies en cours de développement (dont 122 K€ en cours au 31/12/2020)

	Montant Brut	Durée
Projet technologie HUKR	1 209 791	10
Projet technologie HEVA	521 784	10
Amélioration et nouveau développement HUKR 2020	1 103 092	10
Amélioration et nouveau développement HEVA 2020	20 192	10
Amélioration et nouveau développement HP2A 2020	6 465	10
Amélioration et nouveau développement HUKR 2021	1 377 213	10
Amélioration et nouveau développement HEVA 2021	258 551	10
Amélioration et nouveau développement HP2A 2021	75 921	10
Développement technologie HIONA 2021	187 289	10
Frais de recherche	4 760 298	

Immobilisations corporelles

Immobilisations en cours

Montant des dépenses comptabilisées : 11 096 380 €

Montant des dépenses nouvelles comptabilisées au 31/12/2021 : 11,1 M€, représentant un montant global d'immobilisations en cours de 13 M€, dont principalement :

- Projet ensachage en cours : 60 k€
- Centrale à béton : 249 k€
- Amélioration ERP et logiciel de production : 45 k€
- Nouvelle unité de production H2 : 12,6 M€

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Les immobilisations financières d'un montant de 2,5 M€ comprennent :

- Comptes et dépôt nantis sur emprunt : 1,7 M€
- Avance preneur sur crédit bail immobilier : 569 k€
- Actions propres : 244 k€
- Titres de placements : 50 k€
- Divers dépôts : 3k€

Amortissements des immobilisations

	Valeur d'origine	Fusion	Dotations	Reprises	Valeur finale
- Frais d'établissement et de développement	265 413		286 638		552 051
- Autres immobilisations incorporelles	16 983		38 776		55 759
Immobilisations incorporelles	282 396		325 415		607 810
- Terrain	57 076		34 270		91 346
- Constructions		93 099	44 573		137 672
- Matériels	1 484 300		1 014 778		2 499 077
- Install générales agencés divers	184 470		116 937		301 406
- Matériel transport			2 565		2 565
- Matériel bureau informatique et mobilier	63 746		46 496		110 242
- Amort mali technique sur construction			1 112		1 112
ACTIF IMMOBILISE	2 071 987	93 099	1 586 145		3 751 232

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 8 292 116 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 514 732	285 721	2 229 011
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 277 018	2 244 156	32 862
Autres	3 057 262	3 022 467	34 795
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	443 104	425 224	17 880
Total	8 292 116	5 977 569	2 314 548
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établir	1 269
Organ.sociaux produits à recevoir	2 000
Intérêts courus s/valeurs mobilière	235 637
Total	238 906

Valeurs mobilières de placement

A la fin de l'exercice, la valeur boursière des principaux éléments du portefeuille se monte à 9 931 311 € pour une valeur comptable de 10 000 043 €. Le montant des moins-value latentes correspondantes est de 68 732 €.

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice s'établit, pour les informations principales, comme suit :

Notes sur le bilan

	Valeur historique	Valeur liquidative	Gains latents	Pertes latentes
OPCVM	10 000 043	9 931 311		68 732
TOTAL	10 000 043	9 931 311		68 732

Dépôt à terme

La société a souscrit à différents comptes à terme pour un montant global de 40,25 M€, à différentes échéances.

Seules les moins-values latentes affectent l'exercice et sont comptabilisées sous la forme d'une dépréciation à hauteur de 68 732 €.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 14 602 387,00 € décomposé en 14 602 387 titres d'une valeur nominale de 1,00 €.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	13 602 387	1,00
Titres émis pendant l'exercice	1 000 000	1,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	14 602 387	1,00

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 04/06/2021.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-8 077 823
Résultat de l'exercice précédent	-7 476 873
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-15 554 695
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-15 554 695
Total des affectations	-15 554 695

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2021	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2021
Capital	13 602 387		1 000 000		14 602 387
Primes d'émission	62 488 782		20 867 267		83 356 049
Réserve légale	1 042				1 042
Report à Nouveau	-8 077 823	-7 476 873			-15 554 695
Résultat de l'exercice	-7 476 873	7 476 873	-6 277 046		-6 277 046
Subvention d'investissement	435 356			6 178	429 178
Provisions réglementées	262 599		287 955		550 554
Total Capitaux Propres	61 235 470		15 878 176	6 178	77 107 469

Notes sur le bilan

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	262 599	287 955		550 554
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	262 599	287 955		550 554
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		287 955		

Les amortissements dérogatoires correspondent à l'amortissement des frais de recherche et développement sur une durée économique de 10 années, et sur une durée fiscale de 5 années.

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Fusion Argimmo	Dotations	Reprises	Provisions à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires	262 599		287 955		550 554
Provision pour impôts		63 589	35 841		99 430
Provision sur immobilisations financières			4 363		4 363
Sur comptes clients	27 385				27 385
Autres provisions pour dépréciation	181 027			112 295	68 532
Total	471 011	63 589	328 159	112 295	750 464

La provision pour impôts comptabilisée dans les comptes représente l'IS à devoir lors de la levée d'option du crédit-bail immobilier.

Le contrat de crédit-bail immobilier ayant été repris par HGCT par l'absorption de sa filiale Argimmo sur l'exercice, ci dessous le détail du poste Provision pour Impôts :

Valeur à l'origine = 0

Apport/Fusion Argimmo : 63 589 €

Dotations de l'exercice : 35 841 €

Valeur finale : 99 430 €

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 23 455 052 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	16 433 741	2 623 222	12 367 662	1 442 857
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	408 088	222 063	186 025	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 915 301	2 805 372	40 904	69 025
Dettes fiscales et sociales	608 952	608 952		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 072 912	3 072 912		
Autres dettes (**)	16 057	13 154	2 903	
Produits constatés d'avance				
Total	23 455 052	9 345 676	12 597 494	1 511 882
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	9 000 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	1 225 753			
(**) Dont envers les associés				

Les dettes financières comprennent également des emprunts participatifs non mentionnés dans le total des dettes.

Dans le cadre des prêts participatifs octroyés à la société HGCT, les prêts suivants pour un montant total de 3 565 419 € se décomposent de la manière suivante :

- Prêt participatif ADEME (PIA 1) : 1 190 419 €
- Prêt participatif BPI (PIA 3) : 375 000 €
- Prêt région PDL : 2 000 000 €

Les remboursements prévisionnels s'établissent comme suit :

- A moins d'un an : 217 458 €
- Echéances à plus d'un an et moins de 5 ans : 2 547 961 €
- Echéances à plus de cinq ans : 800 000 €

Le montant total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 26 936 384 €.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fourn factures non parvenues.	1 234 456
Fournisseurs fnp - ue	225 283
Fournis immobil. factures non parv.	7 650
Int.courus s/emprunts participatifs	163 676
Int.courus s/aut emprunts	11 669
Pers congés à payer	158 889
Personnel charges à payer	87 302
Org.soc. congés à payer	69 068
Org.soc. autres charges à payer	55 914
Formation continue	6 378
Taxe apprentissage	7 250
Etat autres charges à payer	6 455
Déb.créd. charges à payer	15 766
Total	2 049 756

Autres informations

Actions propres

En compte 2771 ou 2772 à la date de clôture de l'exercice :

- . En nombre : 9 554
- . En valeur : 244 278 €
- . Montant de la dépréciation : 4 363 €
- . Dépréciation qui serait constatée en application des règles d'évaluation pour les titres immobilisés.

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	443 104		
Total	443 104		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2021
Vente de produits	2 242 841
Prestations de services	137 500
Autres produits annexes	28 771
Ports et frais facturés	57 144
TOTAL	2 466 256

La société a commercialisé 10 124 tonnes sur l'exercice.

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 45 900 €

Honoraire des autres services : 0 €

Notes sur le compte de résultat

Résultat financier

	31/12/2021	31/12/2020
Produits financiers de participation		12 167
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	414 954	401 830
Reprises sur provisions et transferts de charge	112 295	815
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	527 248	414 812
Dotations financières aux amortissements et provisions	4 363	181 027
Intérêts et charges assimilées	276 626	104 676
Différences négatives de change	29	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		2 125 838
Total des charges financières	281 018	2 411 541
Résultat financier	246 230	-1 996 728

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	822	
Autres charges	38 797	
Amortissements dérogatoires	287 955	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		4 700
Subventions d'investissement virées au résultat		6 178
Autres produits		82 973
TOTAL	327 574	93 851

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	
Crédit recherche	1 058 158
Crédit innovation	54 831
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	8 550

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	-6 277 046
+ Impôts sur les bénéfices	-874 788
+ Supplément d'impôt lié aux distributions	
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	-7 151 835
Variation des provisions réglementées	
Provision pour investissements	
Provision pour hausse des prix	
Amortissements dérogatoires	287 955
Provisions fiscales	
Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	-6 863 880

Notes sur le compte de résultat

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	-6 918 111	- 874 788	-6 043 324
+ Résultat exceptionnel	-233 723		-233 723
- Participations des salariés			
Résultat comptable	-7 151 834	- 874 788	-6 277 046

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 7 817 715 €. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	550 554
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	550 554
Allègements de la dette future d'impôt	168 162
Liés à d'autres éléments	
<i>Provision pour impôts N-1 Argimmo</i>	63 589
<i>Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice</i>	104 573
C. Déficits reportables	29 883 205
Estimation du montant de la créance future	7 817 715
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 26,5 %	

Autres informations

Évènements postérieurs à la clôture

Évènement postérieur lié aux plans d'attribution gratuite d'actions aux salariés.

Par décisions du Directoire en dates du 13/01/2020 et du 04/01/2021, il a été décidé la mise en place d'attribution gratuite d'actions de la société au profit des salariés sous conditions :

- Plan n°1 : 29 038 actions
- Plan n°2 : 8 094 actions

Les actions ne sont définitivement acquises qu'après une période d'acquisition du 04/01/2022 (Plan n°2) et, 13/01/2022 (Plan n°1).

Ces actions devront être conservées et ne pourront être cédées par les bénéficiaires avant un délai d'un an à compter de la période d'acquisition.

Le directoire a décidé l'attribution de ces actions aux salariés respectant les conditions d'octroi en date du 04/01/22 pour le plan N°2 et du 13/01/2022 pour le plan N°1.

A ce titre, il a été émis de nouvelles actions selon les conditions suivantes sur l'exercice 2022 :

- Plan N°2 au 04/01/2022 : 8 094 actions au prix de 24,10 € (cours du jour) soit une valeur de 195 065 €
- Plan N°1 au 13/01/2022 : 24 255 actions au prix de 22,50 € (cours du jour) soit une valeur de 545 738 €

Ces attributions gratuites généreront des charges sociales (forfait social) pour 148 161 €.

Ces charges sociales n'ont pas été provisionnées dans les comptes clos au 31/12/2021.

Par conséquent, le capital social de la société sera augmenté de 32 349 € correspondant à 32 349 actions nouvelles émises au nominal de 1€, sur l'exercice 2022

Par décisions du Directoire en date du 18/01/2022, il a été décidé la mise en place d'attribution gratuite d'actions de la société au profit des salariés sous conditions.

Il s'agit d'un nouveau plan, venant en complément des plans N°1,2 et 3 déjà mis en place, qui comprend les modalités suivantes :

Plan n°4 : 14 443 actions à émettre

Les actions ne seront définitivement acquises qu'après une période d'acquisition de 3 ans, soit au 18/01/2025.

Ces actions devront être conservées et ne pourront être cédées par les bénéficiaires avant un délai d'un an à compter de la période d'acquisition.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 26,6 personnes dont 3 apprentis.

	Personnel
Cadres	14
Agents de maîtrise et techniciens	10
Employés	3
Ouvriers	
Total	27

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres informations

	Montant en €
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	606 904
Engagements de crédit-bail immobilier	3 527 623
<i>Engagement sur commandes d'immobilisations</i>	<i>9 885 396</i>
<i>Intérêts sur emprunts et prêts participatifs</i>	<i>1 032 095</i>
<i>Nantissement de dépôts à terme</i>	<i>1 000 000</i>
<i>Nantissement de l'avance preneur au profit du crédit bailleur</i>	<i>568 854</i>
Autres engagements donnés	12 486 345
Total	16 620 872
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

En garantie d'un prêt de 2 550 000 € souscrit auprès d'un organisme bancaire, la société HGCT a nanti un compte de dépôt à terme pour un montant de 1 000 000 €.

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en €
Plafonds des découverts autorisés	
Avais et cautions	
<i>Engagement sur commandes d'immobilisations</i>	9 885 396
<i>Engagements sur crédit-bail mobilier</i>	606 904
<i>Engagements sur crédit-bail immobilier</i>	3 527 623
Autres engagements reçus	14 019 923
Total	14 019 923
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

La société HGCT est en cours de réalisation de son bâtiment H2, à proximité de son usine H1 existante. A ce titre, le montant des commandes engagées à ce jour auprès des intervenants sur le chantier s'élève à 21,8 M€ dont 12,6 M€ déjà facturées et comptabilisées au 31/12/2021. L'engagement réciproque sur la construction H2 s'élève donc à 9,2 M€ au 31/12/2021. Le budget prévisionnel global à ce jour s'élevant à 22,8 M€.

La société HGCT est également en cours d'étude de réalisation d'un projet de stockage sur le port de la Rochelle. A ce titre, le montant des commandes engagées à ce jour auprès des intervenants sur le chantier s'élève à 112 k€ dont 52 k€ déjà facturées et comptabilisées au 31/12/2021. L'engagement réciproque sur le projet s'élève donc à 60 k€ au 31/12/2021. Le budget prévisionnel global à ce jour s'élevant à 9,6 M€.

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine	408 550	3 395 440	1 035 000	6 019	4 845 009
Cumul exercices antérieurs		154 295	314 607	624	469 526
Dotations de l'exercice		87 672	147 857	301	235 830
Amortissements		241 967	462 464	925	705 356
Cumul exercices antérieurs	70 547	519 174	337 183	1 039	927 943
Exercice	31 475	264 263	155 623	464	451 824
Redevances payées	102 022	783 437	492 805	1 503	1 379 767
A un an au plus	31 552	264 763	155 623	465	452 402
A plus d'un an et cinq ans au plus	127 012	1 064 306	440 931	1 871	1 634 120
A plus de cinq ans	217 537	1 816 922		3 205	2 037 663
Redevances restant à payer	376 100	3 145 991	596 554	5 541	4 124 186
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus			10 350		10 350
A plus de cinq ans		1			1
Valeur résiduelle		1	10 350		10 351
Montant pris en charge dans l'exercice	31 751	263 881	156 721	468	452 821

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées :
33 047 €

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	5 500	2 120 420	13 602 387	13 602 387	14 602 387
Nombre d'actions ordinaires	500	2 120 420	13 602 387	13 602 387	14 602 387
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	97 505	539 397	629 633	513 582	2 466 256
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	-337 672	-283 095	-6 304 148	-6 349 697	-5 385 665
Impôts sur les bénéfices	-142 266	-195 302	507 434	-724 403	-874 788
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-227 611	-148 038	-7 721 972	-7 476 873	-6 277 046
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	-390,81	-0,04	-0,50	-0,41	-0,31
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	-455,22	-0,07	-0,57	-0,55	-0,43
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés	6	5	15	17	27
Montant de la masse salariale	111 999	346 192	1 476 654	1 191 725	1 776 800
Montant des sommes versées en avantages sociaux	80 394	165 244	646 121	500 973	747 862

2.4. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

*Hoffmann Green Cement
Technologies S.A.*

***Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2021

Hoffmann Green Cement Technologies S.A.
La Bretaudière - Chaillé-sous-les-Ormeaux - 85310 Rives de l'Yon

Ce rapport contient 41 pages

Référence : GC-222-05

Hoffmann Green Cement Technologies S.A.

Siège social : La Bretaudière - Chaillé-sous-les-Ormeaux - 85310 Rives de l'Yon
Capital social : € 14 602 387

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société Hoffmann Green Cement Technologies,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Hoffmann Green Cement Technologies relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne la valorisation des actifs corporels et incorporels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nantes, le 1er avril 2022

KPMG S.A.



Signature
numérique
de Gwenaël
Chedaleux

Gwenaël Chedaleux

Associé

3. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

INFORMATIONS GENERALES RELATIVES AUX FONDATEURS, MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

La Société a été transformée en société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance par une décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 3 septembre 2019.

La direction de la Société est assurée par un Directoire, présidé par Julien Blanchard.

3.1.1.1. Composition du Directoire et du Conseil de surveillance

A la date du Rapport Financier Annuel, le Directoire de la Société est composé des deux (2) membres suivants :

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de début et fin de mandat
Julien Blanchard	Président du Directoire	-	Président de J.B Finance	Nommé par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 3 septembre 2019, jusqu'au 3 septembre 2025
David Hoffmann	Membre du Directoire	Directeur Scientifique et Innovation	Gérant de Hoffmann Capital Holding	Nommé par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 3 septembre 2019, jusqu'au 3 septembre 2025

A la date du Rapport Financier Annuel, le Conseil de surveillance de la Société est composé des sept (7) membres suivants :

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de début et fin de mandat
Eric Cougnaud	Président du Conseil de surveillance	-	Président du groupe Cougnaud	Nommé par l'assemblée générale du 3 septembre 2019 jusqu'en 2022, à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
Gil Briand	Membre du Conseil de surveillance	-	Président du groupe Briand	Nommé par l'assemblée générale du 26 juin 2020 jusqu'en 2023, à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
Thierry Didelon	Membre du Conseil de surveillance	-	Co-Gérant de Didelon Machines Outils	Nommé par l'assemblée générale du 4 juin 2021 jusqu'en 2024, à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
Isabelle Mommessin	Membre du Conseil de surveillance	-	Ex-directrice commerciale dans le domaine de la construction	Nommée par l'assemblée générale du 4 juin 2021 jusqu'en 2024, à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
Philippe Duval	Membre indépendant du Conseil de surveillance	-	Head of development Family Business Groupe Oddo BHF	Nommé par l'assemblée générale du 3 septembre 2019 jusqu'en 2022, à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Alessandra Gaudio	Membre indépendant du Conseil de surveillance	-	Directrice des Solutions Patrimoniales de Generali France	Nommée par l'assemblée générale du 4 juin 2021 jusqu'en 2024, à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
Hervé Montjotin	Membre indépendant du Conseil de surveillance	-	Directeur général de Socotec France	Nommé par l'assemblée générale du 26 juin 2020 jusqu'en 2023, à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Les membres du Directoire et du Conseil de surveillance ont pour adresse professionnelle le siège de la Société, situé La Bretaudière, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310 Rives de l'Yon.

3.1.1.2. Autres mandats sociaux

- Autres mandats en cours :

Nom	Nature du mandat	Société
Julien Blanchard	Président Gérant Président	JB Finance SCI JG Golf Club 14 Financière JG Holding
David Hoffmann	Président	Hoffmann Capital Holding
Eric Cougnaud	Président Directeur Général Directeur Général Co-gérant	Eludom Cougnaud Guillet Production ALL-CGD
Gil Briand	Président Président Président Gérant Président	Groupe Briand Finergie Winston SCI Heloi Association Proxinnov
Thierry Didelon	Co-gérant Co-gérant Co-gérant Gérant Gérant Co-gérant Gérant Co-gérant	Dagual Didelon Machines Outils Galda Gfa Bethi Mark Techno Sofid Sogimod SCF Hardy
Philippe Duval	Membre du comité stratégique Administrateur indépendant Conseil stratégique Membre du board	OKWind Groupe Mousset Mutualia Implid

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Alessandra Gaudio	Vice-Présidente du Conseil de Surveillance Administratrice	Altaprofits Cercle des Epargnants
Hervé Montjotin	Président Exécutif et administrateur Administrateur indépendant Président Président Président Président Président du Conseil de surveillance Gérant Gérant Administrateur indépendant	Groupe Socotec ID Logistics Socotec Gestion Socotec Environnement HSM Participations HSM 2 BP2 R PAMA SCI CORDEE SCI Dentressangle
Isabelle Mommessin	Fondatrice et administratrice	Fonds de dotation MOMMESSIN BERGER

- Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour :

Nom	Nature du mandat	Société
Julien Blanchard	Néant.	
David Hoffmann	Néant.	
Eric Cougnaud	Néant.	
Gil Briand	Néant.	
Thierry Didelon	Néant.	
Philippe Duval	Membre du Conseil de surveillance Président du Comité de direction	Edrac Edmond de Rothschild Corporate Finance
Alessandra Gaudio	Directeur général Membre du comité exécutif (CIO) Membre du comité de direction Administrateur Administrateur	Swiss Life Gestion Privée Swiss Life Banque Privée Swiss Life France Association des Banques Etrangères en France Leverage Capital Holdings NV – Groupe Edmond de Rothschild
Hervé Montjotin	Président du Directoire Président du Conseil de surveillance	Norbert Dentressangle SA* Socotec France
Isabelle Mommessin	Néant	

*société cotée.

3.1.1.3. Biographie des membres du Directoire et du Conseil de surveillance

- **Julien Blanchard** (41 ans) – Président du Directoire :

Julien Blanchard est co-fondateur de la Société.

Après un cursus en école de commerce en France et au Canada, Julien Blanchard est devenu entrepreneur dans les matériaux de construction (argile, terre cuite, enduits, ciment).

Julien Blanchard est un spécialiste des produits innovants à base d'argile.

- **David Hoffmann** (53 ans) – Membre du Directoire :

David Hoffmann est co-fondateur et le Directeur scientifique de la Société.

David Hoffmann est ingénieur chimiste avec une spécialité dans la chimie des matériaux. Il a travaillé de 1991 à 2016 chez Trédi, filiale du groupe Séché Environnement, en qualité d'ingénieur chimiste recherches et procédés.

David Hoffmann est spécialiste des liants minéraux, avec plus de 25 ans d'expérience dans le domaine des procédés chimiques.

- **Eric Cougnaud** (61 ans) – Président du Conseil de surveillance :

A l'âge de 20 ans, Eric Cougnaud a intégré l'entreprise familiale « Yves Cougnaud » spécialisée dans la construction de bâtiments industrialisés, dans laquelle il a exercé des fonctions technico-commerciales pendant plus de 10 ans. En 1991, il acquiert avec ses trois frères la majorité puis la totalité du groupe Cougnaud.

Depuis plus de 39 ans, il contribue à développer le groupe Cougnaud sur le territoire national, auprès d'entreprises privées (industrie/service/BTP) et des collectivités, en leur proposant des solutions d'espaces tertiaires ou sociaux, tant en vente qu'en location.

Eric Cougnaud est titulaire d'un diplôme de niveau bac +2 en administration, finance et commerce.

- **Gil Briand** (45 ans) – Membre du Conseil de surveillance :

Gil Briand a débuté sa carrière en 2002 au sein du département corporate finance du cabinet Andersen, dans lequel il a participé à des missions d'évaluation d'entreprise, de création de business plan, d'audit d'acquisition et de *vendor due diligence*.

Il a rejoint en 2004 l'entreprise familiale Briand dirigée par son père Roger Briand. Il a occupé dans un premier temps un poste de chargé d'affaires pour la filiale Briand Construction Métallique, avant de prendre la direction générale de cette filiale en 2005, puis la présidence du groupe en 2007.

Gil Briand est diplômé d'HEC (Mastère spécialisé HEC Entrepreneurs) et de l'ICAM, école d'ingénieur généraliste.

- **Thierry Didelon** (61 ans) – Membre du Conseil de surveillance :

Thierry Didelon a commencé sa carrière en 1984 au sein de la société Vérandas de l'Ouest en tant que technico-commercial pour la région Vendéenne puis la région parisienne. Il a créé en 1990 la société Didelon Machines Outils, une entreprise de négoce de machine outils d'occasion. Aujourd'hui, Didelon Machines Outils propose une prestation complète en machines-outils allant de la veille technologique, à la mise en production et au service après-vente, en passant par la préconisation des outillages, le financement et la formation des utilisateurs.

Thierry Didelon a suivi une formation commerciale et distribution - gestion d'entreprise auprès de la chambre de commerce de Nantes.

- **Isabelle Mommessin** (73 ans) – Membre du Conseil de surveillance :

Isabelle Mommessin a débuté sa carrière en 1974 au sein de la société Coopers et Lybrand en tant qu'auditrice. Elle a ensuite occupé successivement les fonctions de directrice export dans le négoce de vins (1979), directrice de filiale dans la grande distribution (1984) et directrice de société dans l'import-export (1987).

Isabelle Mommessin termine sa carrière en 2008 après avoir été directrice commerciale pendant 15 ans dans le domaine de la construction.

Isabelle Mommessin est diplômée de l'IEP de Paris (1970), et est titulaire d'une licence d'Histoire à l'université Paris-Sorbonne (1972), d'une licence en Droit à l'université Paris-Sorbonne-option Droit Public (1973) et du Diplôme d'Etudes Comptables Supérieures (1979).

- **Philippe Duval** (61 ans) – Membre indépendant du Conseil de surveillance :

Philippe Duval a commencé sa carrière au sein du département corporate banking de la Société Générale. Il a travaillé en tant que responsable du marché des entreprises au sein de la Banque de Savoie, puis a passé huit ans au sein du département corporate banking de ABN AMRO auprès de groupes internationaux.

Il a rejoint en 2002 Edmond de Rothschild en tant que responsable des régions private banking et a exercé, à partir de 2016, les fonctions de président du comité de direction de la filiale en charge de l'activité corporate finance (Edmond de Rothschild Corporate Finance).

Il a rejoint en 2021 Oddo BHF en tant que Head of development Family Business.

Philippe Duval a suivi une formation universitaire de troisième cycle en sciences économiques à l'IAE.

- **Alessandra Gaudio** (56 ans) – Membre indépendant du Conseil de surveillance :

Alessandra Gaudio a débuté sa carrière en 1990 à Paris en tant qu'analyste financier chez BNP Paribas et a intégré par la suite la gestion d'actifs de la banque au poste de gérant senior. En 1998, elle a rejoint Crédit Agricole Asset Management comme Senior Fund Manager. De 2001 à 2007, elle a exercé les fonctions de Responsable des Investissements pour la filiale de Crédit Agricole Asset Management en Italie, puis celles de Chief Investment Officer de Indosuez Gestion, société du Groupe Crédit Agricole, de 2007 à 2013. Elle a également occupé le poste de Global Chief Investment Officer Private Banking de la Banque Privée Edmond de Rothschild à Genève de 2014 à 2015. De 2016 à 2019, elle a

exercé les fonctions de Directeur Général et Responsable des Investissements chez Swiss Life Gestion Privée à Paris. Depuis octobre 2019, elle est Directrice des Solutions Patrimoniales chez Generali France. Elle est également, depuis janvier 2020, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance chez Altaprofits.

Alessandra Gaudio est titulaire d'un doctorat en économie de l'Université Cattolica del Sacro Cuore, obtenu en 1989 à Milan et d'une spécialisation en finance aux Etats-Unis. Elle a obtenu en 2019 le certificat administrateur de sociétés délivré par l'Institut Français des Administrateurs (IFA) et Sciences Po.

- **Hervé Montjotin** (56 ans) – Membre indépendant du Conseil de surveillance :

Hervé Montjotin a débuté sa carrière en 1989 chez Bossard Consultants. Il a rejoint en 1995 le groupe Norbert Dentressangle, dans lequel il a exercé successivement les fonctions de Directeur général RH et Organisation, Directeur général en charge de la Division Transport (2005) et Président du Directoire (2012).

Il exerce depuis septembre 2016 les fonctions de Président Exécutif et membre du Conseil d'Administration du groupe Socotec. Il est également administrateur indépendant de la société ID Logistics.

Hervé Montjotin est diplômé de l'Ecole Normale Supérieure, agrégé de Sciences sociales et titulaire d'un mastère à l'ESCP.

3.1.1.4. Déclarations relatives aux membres de la direction

A la connaissance de la Société, il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familial. Il n'y a pas de membres du Directoire élus par les salariés.

PARTICIPATION ET STOCK-OPTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

A la date du Rapport Financier Annuel, aucune action gratuite, option ou bon n'a été attribué aux mandataires sociaux.

La participation des mandataires sociaux dans le capital de la Société est détaillée ci-dessous :

Noms	Participation directe	Participation indirecte
Julien Blanchard	18,72%	12,85% ⁽¹⁾
David Hoffmann	18,55%	0,19% ⁽²⁾
Eric Cougnaud	-	5,80 ⁽³⁾
Isabelle Mommessin ⁽⁸⁾	3,14%	
Thierry Didelon	-	1,72% ⁽⁴⁾
Gil Briand⁽⁵⁾	-	0,91%
Alessandra Gaudio⁽⁶⁾	-	NS
Hervé Montjotin⁽⁷⁾	-	NS
Philippe Duval	-	-

⁽¹⁾ Julien Blanchard détient 57,52% de la société J.B. Finance, laquelle détient 74,42 % de la société Gillaizeau Terre Cuite, actionnaire de la Société (1.880.936 actions).

⁽²⁾ David Hoffmann détient 99,9% de la société Hoffmann Capital, actionnaire de la Société (27.900 actions).

⁽³⁾ Eric Cougnaud détient 25% de la société ELUDOM, actionnaire de la Société (848.218 actions).

⁽⁴⁾ Thierry Didelon détient 99,9 % de la société SCP Ardi, actionnaire de la Société (251.100 actions).

⁽⁵⁾ Il est précisé que la société Hestia, détenue à 100 % par Gil Briand, est actionnaire de la Société (133.334 actions).

⁽⁶⁾ Alessandra Gaudio détient 2.509 actions de la Société.

⁽⁷⁾ Hervé Montjotin détient 1.942 actions de la Société

⁽⁸⁾ Isabelle Mommessin détient 459.963 actions de la Société

La Société n'exclut pas d'attribuer gratuitement des actions ou des options de souscription ou d'achat d'actions à ses dirigeants mandataires sociaux, et dispose dans ce cadre des délégations conférées par l'assemblée générale du 4 juin 2021 aux termes des résolutions n°17 et n°18 (décrites à la section 3.5 du Rapport Financier Annuel).

CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION GENERALE

A l'exception de Philippe Duval, tous les autres membres du Directoire et du Conseil de surveillance sont, directement ou indirectement, actionnaires de la Société. Les statuts prévoient l'obligation pour les membres du Directoire (article 16) et les membres du Conseil de surveillance (à l'exception des membres indépendants) (article 12) de détenir au moins 1.000 actions de la Société.

Afin de régler les éventuelles situations de conflit d'intérêts au sein du Conseil de surveillance, un règlement intérieur est entré en vigueur le 3 septembre 2019 et rappelle aux membres du Conseil de surveillance leurs devoirs. Au surplus, ce règlement intérieur dispose d'une part, que tout membre devra faire part au Conseil de surveillance de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec la Société et, d'autre part, qu'en cas de conflit d'intérêt, tout membre concerné sera exclu des débats et devra s'abstenir de participer au vote de la résolution correspondante.

Par ailleurs, en cas de recours par la Société à un prestataire ou en cas d'achat de biens auprès d'un fournisseur, la Société a pour politique la mise en concurrence des devis. Les prestations ou achats sont choisis selon des critères de prix, de qualité, de savoir-faire et de proximité géographique. Cette politique a pour objectif de limiter le risque de conflits d'intérêts avec les mandataires sociaux dont les sociétés qu'ils dirigent pourraient fournir à la Société des prestations de services ou des biens.

À la connaissance de la Société, hormis le fait que David Hoffmann soit salarié de la Société et bénéficie à ce titre d'un contrat de travail, il n'existe pas, à la date du Rapport Financier Annuel, de conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs des membres du Conseil de surveillance et du Directoire à l'égard de la Société et leurs intérêts privés.

A la date du Rapport Financier Annuel, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de pacte ou accord quelconque conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel l'un des membres du Conseil de surveillance ou le Directoire a été nommé en cette qualité.

A la date du Rapport Financier Annuel, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucune restriction acceptée par les membres du Conseil de surveillance ou le Directoire de la Société concernant la cession de leur participation dans le capital social de la Société, à l'exception des règles relatives à la prévention des délits d'initiés et des engagements de conservation pris envers le syndicat de placement dans le cadre de l'opération d'introduction en bourse, tels que ceux-ci ont été décrits dans le Prospectus relatif à cette opération. En outre, chaque membre du Conseil de surveillance ou du Directoire doit détenir, directement ou indirectement, au moins 1.000 actions de la Société, étant précisé que cette condition ne s'applique pas aux membres du Conseil de surveillance qualifiés d'indépendants.

3.1.1.5. Présentation de l'équipe de direction : une équipe expérimentée et visionnaire

Le projet industriel Hoffmann Green est porté par une équipe aux profils et compétences complémentaires, à la croisée des domaines scientifique et industriel. Les membres de cette équipe visionnaire sont tous mus par une ambition commune : participer à la transition environnementale du secteur de la construction, en proposant des ciments décarbonés performants en rupture avec les technologies existantes et à même de répondre aux enjeux du changement climatique.

Julien Blanchard – Président du Directoire



Julien Blanchard est le co-fondateur et le Président du Directoire de la Société.

Après un cursus en école de commerce en France et au Canada, Julien Blanchard est devenu entrepreneur dans le domaine des matériaux de construction (argile, terre cuite, enduits, ciment).

Julien Blanchard est un spécialiste des produits innovants à base d'argile.

David Hoffmann – Directeur scientifique, membre du Directoire



David Hoffmann est le co-fondateur et le Directeur scientifique de la Société. Il est également membre du Directoire de la Société.

David Hoffmann est ingénieur chimiste avec une spécialité dans la chimie des matériaux. Il a travaillé de 1991 à 2016 chez Trédi, filiale du groupe Séché Environnement, en qualité d'ingénieur chimiste recherches et procédés. David Hoffmann est spécialiste des liants minéraux, avec plus de 25 ans d'expérience dans le domaine des procédés chimiques.

Jérôme Caron – Directeur administratif et financier



Jérôme Caron a rejoint la Société en 2019 pour prendre les fonctions de directeur administratif et financier.

Diplômé de l'école supérieure de commerce IPAG et titulaire du Diplôme d'Etudes Comptables et Financières (DECF), Jérôme Caron a une solide expérience en tant que directeur administratif et financier sur des périmètres France et internationaux, au sein des groupes Suez et Engie.

Dans le cadre de ses expériences professionnelles, Jérôme Caron a participé au développement de projets dans des contextes de forte croissance et a acquis de solides compétences en matière de contrôle de gestion, de financement et de fusions-acquisitions.

Patrick Nieuport – Directeur d'exploitation



Patrick Nieuport a rejoint la Société en 2017 en qualité de directeur d'exploitation.

Electromécanicien de formation, Patrick Nieuport a 15 ans d'expérience en qualité de responsable d'exploitation multi-sites au sein du groupe Durand TP. Cette expérience professionnelle a permis à Patrick Nieuport de développer de

fortes compétences dans le management de sites industriels, ainsi que dans la conception et l'optimisation de process.

David Guglielmetti – Directeur du développement



David Guglielmetti a rejoint la Société en 2018 en qualité de directeur du développement.

Doté d'une double formation en génie civil et en gestion, David Guglielmetti a 22 ans d'expérience au sein de HeidelbergCement, groupe dans lequel il a évolué avant de prendre en charge le poste de directeur marketing et innovation pour l'ensemble des métiers du groupe. Au cours de sa carrière, David Guglielmetti a participé au développement de nombreux projets d'innovation.

David Guglielmetti a une excellente connaissance du marché du ciment et du béton en France, lui permettant d'identifier les partenariats stratégiques structurants pour la Société.

Julien Blanchard, David Hoffmann, Jérôme Caron, Patrick Nieuport et David Guglielmetti composent ensemble le Comité Exécutif de la Société. Le Comité Exécutif se réunit une fois par semaine, pour traiter des questions relatives à la gestion de la Société.

3.2. REMUNERATION ET AVANTAGES

REMUNERATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

3.2.1.1. Rémunération des membres du Directoire

Les tableaux n° 1, 2 et 11 de l'annexe 2 de la Position-recommandation AMF n° 2021-02 sont présentés ci-dessous, les autres tableaux n'étant pas applicables :

Tableau n° 1 : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social				
En €	Exercice clos le 31/12/2021		Exercice clos le 31/12/2020	
Julien Blanchard, Président du Directoire	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunérations dues au titre de l'exercice	137 714 €	137 714 €	137.777 €	137.777 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	137 714 €	137 714 €	137.777 €	137.777 €
David Hoffmann, membre du Directoire⁽¹⁾	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunérations dues au titre de l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant	Néant	Néant

⁽¹⁾ David Hoffmann est rémunéré dans le cadre d'un contrat de travail au titre de ses fonctions de Directeur Scientifique et Innovation (voir tableau n°11 ci-dessous).

Tableau n° 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Tableau récapitulatif des rémunérations				
En €	Exercice clos le 31/12/2021		Exercice clos le 31/12/2020	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Julien Blanchard, Président du Directoire				
Rémunération fixe	132 000 €	132 000 €	132 000 €	132 000 €
Rémunération variable annuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	5 714 €	5 714 €	5 777 €	5 777 €
TOTAL	137 714 €	137 714 €	137.777 €	137.777 €
David Hoffmann, membre du Directoire⁽¹⁾				
Rémunération fixe	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération variable annuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant	Néant	Néant

⁽¹⁾ David Hoffmann est rémunéré dans le cadre d'un contrat de travail au titre de ses fonctions de Directeur Scientifique et Innovation (voir tableau n°11 ci-dessous).

Récapitulatif de la politique de rémunération de Julien Blanchard au titre de l'exercice en cours

Lors de la réunion du Conseil de surveillance du 3 septembre 2019, la rémunération de Julien Blanchard pour ses fonctions de membre et Président du Directoire a été fixée à la somme de 132.000 euros bruts sur douze (12) mois.

Cette rémunération fixe sera complétée d'une rémunération variable correspondant à un pour cent (1%) de la marge brute ressortant des comptes (aux normes IFRS) de la Société, étant précisé que celle-ci est calculée comme suit : chiffre d'affaires– achats consommés matières. Le montant de la rémunération variable sera plafonné en tout état de cause à 20.000 euros bruts.

Julien Blanchard a également droit au remboursement des frais engagés dans le cadre de ses fonctions, sur présentation de justificatifs.

Récapitulatif de la politique de rémunération de David Hoffmann au titre de l'exercice en cours

Lors de la réunion du Conseil de surveillance du 3 septembre 2019, la rémunération de David Hoffmann pour ses fonctions de membre du Directoire a été fixée comme suit :

- aucune rémunération fixe ;
- une rémunération variable correspondant à un pour cent (1%) de la marge brute ressortant des comptes (aux normes IFRS) de la Société, étant précisé que celle-ci est calculée comme suit : chiffre d'affaires– achats consommés matières. Le montant de la rémunération variable sera plafonné en tout état de cause à 20.000 euros bruts.

David Hoffmann a également droit au remboursement des frais engagés dans le cadre de ses fonctions, sur présentation de justificatifs.

Tableau n°11 : Précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Julien Blanchard, Président du Directoire		x		x		x		x
<i>Date de début du mandat :</i>	Nommé par la réunion du Conseil de surveillance du 3 septembre 2019 en qualité de Président du Directoire							
<i>Date de fin du mandat :</i>	Jusqu'au 3 septembre 2025							
David Hoffmann, Membre du Directoire	x ⁽¹⁾			x		x	x ⁽²⁾	
<i>Date de début du mandat :</i>	Nommé par la réunion du Conseil de surveillance du 3 septembre 2019 en qualité de membre du Directoire							
<i>Date de fin du mandat :</i>	Jusqu'au 3 septembre 2025							

⁽¹⁾ Le contrat de travail de David Hoffmann a été conclu le 16 avril 2018 au titre de ses fonctions de directeur Scientifique et Innovation.

⁽²⁾ Le contrat de travail de David Hoffmann prévoit le versement d'une indemnisation par la Société à David Hoffmann au titre d'une clause de non-concurrence. En contrepartie de son obligation de non-concurrence, David Hoffmann percevrait un versement mensuel, durant une période de 24 mois à compter de la cessation des fonctions, d'une somme égale à 65% de la moyenne mensuelle brute du salaire (lequel est fixe) perçu au cours des 12 derniers mois de présence dans la Société. Toute violation de la clause de non-concurrence par David Hoffmann le rendrait redevable d'une pénalité à verser à la Société. Le contrat de travail de David Hoffmann ne prévoit le versement d'aucune autre indemnité.

3.2.1.2. Rémunération des membres du Conseil de surveillance

Les membres du Conseil de surveillance ne bénéficient d'aucun engagement particulier en matière de retraite, d'indemnité susceptible d'être due en raison de la cessation de fonctions ou d'indemnités de non-concurrence.

Il est précisé que les membres du Conseil de surveillance peuvent recevoir des jetons de présence dont le montant est voté annuellement par l'assemblée générale ordinaire et dont la répartition est décidée librement par le Conseil de surveillance en fonction de l'assiduité des membres du Conseil de surveillance et du temps qu'ils consacrent à leur fonction, étant précisé que seuls les membres du Conseil de surveillance ayant la qualité de membre indépendant peuvent se voir attribuer des jetons de présence.

Aux termes de la 8^{ème} résolution de l'assemblée générale du 4 juin 2021, les actionnaires de la Société ont fixé à 10.000 euros le montant de la rémunération globale des membres du Conseil de surveillance (anciennement jetons de présence) à répartir entre chaque membre pour l'exercice 2021. Il sera proposé, lors de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société, de reconduire ce montant global à 10.000 euros.

Par ailleurs, chaque membre du Conseil de surveillance a droit, sur présentation des justificatifs correspondants, au remboursement de tous les frais de déplacement engagés dans le cadre de l'exécution de son mandat social.

Le tableaux n°3 de l'annexe 2 de la Position-recommandation AMF n° 2021-02 est présenté ci-dessous :

Tableau n°3 : Tableau sur les rémunérations allouées et perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants attribués au titre de l'exercice 2020	Montants versés au cours de l'exercice 2020	Montants attribués au titre de l'exercice 2021	Montants versés au cours de l'exercice 2021
Eric Cougnaud				
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant	Néant
Gil Briand				
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant	Néant
Thierry Didelon				

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant	Néant
Philippe Duval				
Jetons de présence	3.846 €	3.333 €	3.333 €	3.846 €
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant	Néant
Alessandra Gaudio				
Jetons de présence	3.077 €	1.667 €	2.667 €	3.077 €
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant	Néant
Isabelle Mommessin				
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant	Néant
Hervé Montjotin				
Jetons de présence	3.077 €	2.500 €	4.000 €	3.077 €
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	10.000 €	7.500 €	10.000 €	10.000 €

RATIO ENTRE LE NIVEAU DE REMUNERATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET LE MONTANT DU SMIC

Conformément à la recommandation n° 16 du Code Middlednext tel que révisé en septembre 2021, la Société a préparé le ratio suivant :

	Ratio
Julien BLANCHARD	7,2
David HOFFMANN	7,2

SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE OU SES FILIALES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITE OU D'AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versements de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux.

La Société n'a pas accordé de primes d'arrivée ou de départ aux mandataires sociaux.

ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT, BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

A la date du Rapport Financier Annuel, aucune action gratuite, option ou bon n'a été attribué aux mandataires sociaux.

CONVENTIONS CONCLUES PAR LA SOCIETE AVEC SES DIRIGEANTS OU PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

David Hoffmann est titulaire d'un contrat de travail conclu antérieurement à sa nomination en qualité de membre du Directoire par le Conseil de surveillance lors de sa réunion en date du 3 septembre 2019.

PRETS ET GARANTIES ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Aucun.

3.3. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les statuts de la Société figurent sur le site internet de la Société.

DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

3.3.1.1. Directoire

La Société est dirigée par un Directoire composé de deux membres (voir la section 3.1.1.1 « Composition du Directoire et du Conseil de surveillance » du Rapport Financier Annuel). Le Directoire est régi conformément aux dispositions légales et aux stipulations des articles 16, 17 et 18 des statuts de la Société.

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de six (6) ans par le Conseil de surveillance qui confère à l'un d'eux la qualité de Président. Le Conseil de surveillance détermine leur rémunération.

Outre les obligations légales d'autorisations préalables du Conseil de surveillance, le Directoire ne peut accomplir les opérations suivantes sans l'autorisation préalable du Conseil de surveillance :

- a. toute opération d'investissement ou de prise de participation, sous quelque forme que ce soit, d'un montant supérieur à trois (3) millions d'euros ;
- b. toute opération majeure de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité de la Société et du groupe qu'elle contrôle ;
- c. toute opération de fusion, scission ou apport à laquelle la Société serait partie ;
- d. toute opération de financement susceptible de modifier substantiellement la structure financière de la Société, d'un montant excédant cinq (5) millions d'euros ;
- e. tout emprunt, en ce compris obligataire, d'un montant excédant cinq (5) millions d'euros.

3.3.1.2. Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Il est composé de 7 membres (voir la section 3.1.1.1 « Composition du Directoire et du Conseil de surveillance » du Rapport Financier Annuel). Le Conseil de surveillance est régi conformément aux dispositions légales et aux stipulations des articles 12, 13, 14 et 15 des statuts de la Société, ainsi que par le règlement intérieur du Conseil de surveillance.

Toute personne physique ou morale peut être nommée membre du Conseil de surveillance, à la condition d'être propriétaire ou de devenir propriétaire dans les trois (3) mois de sa nomination, directement ou indirectement, d'au moins 1.000 actions de la Société. Cette condition ne s'applique toutefois pas aux membres du Conseil de surveillance qualifiés d'indépendants.

Les membres du Conseil de surveillance sont nommés pour une durée de trois (3) ans ; leurs fonctions prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Le renouvellement des mandats se fait par roulement de telle sorte qu'un renouvellement régulier des membres du Conseil de surveillance se fasse par fractions aussi égales que possible. Par exception, l'assemblée générale ordinaire peut désigner un membre du Conseil de surveillance pour une durée inférieure.

Le Conseil de surveillance autorise le Directoire à accomplir les opérations énoncées ci-dessus à la section 3.3.1.1 du Rapport Financier Annuel, pour lesquelles son accord préalable est nécessaire.

Le Conseil de surveillance peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que le Conseil de surveillance ou son Président soumettent pour avis à leur examen ; il fixe leur composition, leurs attributions et, le cas échéant, la rémunération de leurs membres.

L'assemblée générale peut allouer aux membres du Conseil de surveillance, une somme globale annuelle à titre de rémunération (anciennement appelés « jetons de présence »).

Le Conseil de surveillance peut librement répartir entre ses membres la somme globale allouée.

Le Président du Conseil de surveillance n'aura pas d'autre rémunération que les jetons de présence qui lui seront, le cas échéant, alloués.

CONTRATS LIANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE AVEC LA SOCIETE

Il n'existe pas, à la date du Rapport Financier Annuel, de contrats de service liant les membres du Directoire ou du Conseil de surveillance à la Société ou à sa filiale, prévoyant l'octroi d'avantages.

COMITES SPECIALISES

A la date du Rapport Financier Annuel, il n'existe pas de comités spécialisés.

Le code Middlednext recommande que le Conseil, qui demeure l'organe décisionnaire pour l'instauration des comités spécialisés, décide en fonction de sa taille, ses besoins et selon son actualité, de s'organiser avec ou sans comités spécialisés. Le Conseil de surveillance a estimé que la création de tels comités n'était pas opportune à ce stade.

DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dans un souci de transparence et d'information du public dans la perspective, notamment, de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris, la Société a engagé une réflexion d'ensemble relative aux pratiques du gouvernement d'entreprise.

La Société a désigné le Code Middlednext comme code de référence auquel elle entend se conformer à compter de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris.

Le tableau ci-après indique les recommandations Middlednext¹² auxquelles la Société se conforme, et celles qu'elle envisage de suivre à l'avenir :

¹² Les recommandations Middlednext issues du Code de Gouvernement d'Entreprise pour les Valeurs Moyennes et Petites sont disponibles sur le site Middlednext : <http://middlednext.com>.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Recommandations du Code Middenext	Conforme	Envisage de s'y conformer	Considère non approprié
R1 : Déontologie des membres du Conseil	x		
R2 : Conflits d'intérêts	x		
R3 : Composition du Conseil – Présence de membres indépendants au sein du Conseil	x*		
R4 : Information des membres du Conseil	x		
R5 : Formation des membres du Conseil		x	
R6 : Organisation des réunions du Conseil et des comités	x		
R7 : Mise en place de comités	x**		
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur le RSE		x	
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	x		
R10 : Choix de chaque administrateur	x		
R11 : Durée des mandats des membres du Conseil	x		
R12 : Rémunération de l'administrateur	x		
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	x ***		
R14 : Relations avec les « actionnaires »	x		
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	x		
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	x		

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

R17 : Préparation de la succession des « dirigeants »		x	
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	x		
R19 : Indemnités de départ	x		
R20 : Régimes de retraite supplémentaires	x		
R21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions		x	
R22 : Revue des points de vigilance	x		

*Philippe Duval, Alessandra Gaudio et Hervé Montjotin respectent les 5 critères d'indépendance fixés par le code Middlenext à savoir : (i) ne pas avoir été, au cours des 5 dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son Groupe, (ii) ne pas avoir été, au cours des 2 dernières années, et ne pas être, en relation d'affaires significative avec la Société ou son Groupe, (iii) ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif, (iv) ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence, (v) ne pas avoir été, au cours des 6 dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

**Le code Middlenext recommande que le conseil, qui demeure l'organe décisionnaire pour l'instauration des comités spécialisés, décide en fonction de sa taille, ses besoins et selon son actualité, de s'organiser avec ou sans comités spécialisés. Le Conseil de surveillance a estimé que la création de tels comités n'était pas opportune à ce stade.

*** La procédure d'évaluation des travaux du Conseil de surveillance a été arrêtée lors du Conseil réuni le 2 octobre 2020.

Il est précisé que la Société envisage de se conformer à la recommandation n°17 au cours de l'exercice 2022.

L'indication relative à la recommandation n°22 est quant à elle placée dans la case « envisage de s'y conformer » car aucune attribution n'a été réalisée à ce jour. La Société se conformera à ladite recommandation lorsqu'il sera envisagé d'attribuer des stock-options ou des actions gratuites aux mandataires sociaux.

3.4. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

CONVENTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Le détail des opérations avec les parties liées telles que visées par les normes adoptées conformément au règlement européen (CE) 1606/2002, conclues par la Société au cours des exercices 2019, 2020 et 2021, figure à la note 6.10.2 de l'annexe aux comptes IFRS présentée à la section 2.1 « Comptes établis en normes IFRS pour l'exercice clos les 31 décembre 2021 » du Rapport Financier Annuel.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Au cours de l'exercice 2021, la Société n'a conclu aucune convention réglementée.

Il est par ailleurs précisé qu'une seule convention réglementée a été conclue au cours des exercices précédents. En 2020, dans le cadre de la construction de l'unité de production « H2 », la Société a conclu un contrat de « contractant général » avec la société Design & Build, filiale du Groupe Briand, pour un montant de plus de 5 M€. Monsieur Gil Briand, membre du Conseil de surveillance, étant actionnaire majoritaire du Groupe Briand, le Conseil de surveillance a donné, le 28 février 2020, son autorisation préalablement à la conclusion du contrat, après que la Société ait réalisé une procédure d'appel d'offres. La société Design & Build avait notamment été retenue pour les raisons suivantes :

- la société Design & Build jouit d'une grande expertise technique ;
- elle dispose des ressources nécessaires ; et
- elle acceptait d'être rémunérée sur la base d'un « *cost plus fee* », offrant une transparence et une flexibilité dans le choix des procédés à mettre en œuvre

Le rapport spécial du commissaire aux comptes de la Société sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L. 225-86 du Code de commerce au titre de l'exercice 2021 figure à la section 3.4.3 « Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées » du Rapport Financier Annuel ci-dessous.



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES

*Hoffmann Green Cement
Technologies S.A.*

***Rapport spécial du commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées***

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2021

Hoffmann Green Cement Technologies S.A.
La Bretaudière - Chaillé-sous-les-Ormeaux - 85310 Rives de l'Yon

Ce rapport contient 3 pages

Référence : GC-222-06

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Contrat de contractant générale avec la société Design and Build filiale du Groupe Briand

— **Personne concernée :**

Monsieur Gil Briand, membre du Conseil de Surveillance.

— **Nature et objet :**

Contrat de « contractant général » avec la société Design & Build, filiale du Groupe Briand.

— **Modalités :**

Dans le cadre de la construction de l'unité de production « H2 », la Société a conclu le 10 septembre 2020 un contrat de « contractant général » avec la société Design & Build, filiale du Groupe Briand, pour un montant de plus de 5 M€. Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 28 février 2020.

— **Motifs justifiant de son intérêt pour la société :**

La société Design & Build a notamment été retenue pour les raisons suivantes :

- La société Design & Build jouit d'une grande expertise technique ;
- Elle dispose des ressources nécessaires ;
- Elle accepte d'être rémunérée sur la base d'un « *cost plus fee* », offrant une transparence et une flexibilité dans le choix des procédés à mettre en œuvre.

Nantes, le 1er avril 2022

KPMG S.A.

 Signature
numérique
de Gwenaël
Chedaleux

Gwenaël Chedaleux
Associé

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Hoffmann Green Cement Technologies S.A.

Siège social : La Bretaudière - Chaillé-sous-les-Ormeaux - 85310 Rives de l'Yon
Capital social : € 14 602 387

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société Hoffmann Green Cement Technologies S.A.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L. 225-86 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

3.5. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE POUVOIRS ET DE COMPETENCE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Il est rappelé qu'à la date du Rapport Financier Annuel, le capital social de la Société s'élève à 14.634.736 €, divisé en 14.634.736 actions de 1 € de valeur nominale chacune, toutes intégralement souscrites et libérées.

L'assemblée générale des associés de la Société du 4 juin 2021 a décidé les délégations ou autorisations suivantes données au Directoire à l'effet d'augmenter ou de réduire le capital social :

Objet de la résolution	Durée de validité à compter du 4 juin 2021	Montant nominal maximum (en €)	Modalités de détermination du prix	Utilisation de la délégation
Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société (programme de rachat d'actions) – 9 ^{ème} résolution	18 mois	10.000.000 € 10% du capital social	Prix max. par action de 60€ par action	Cette délégation a été utilisée dans le cadre du contrat de liquidité à hauteur d'un montant global de 300.000 €
Délégation de compétence à consentir au Directoire à l'effet d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société – 10 ^{ème} résolution	26 mois	1.000.000 €* 20% du capital social par an pour les offres au public visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier		Délégation non utilisée mais plafond global atteint au titre de l'utilisation de la 11 ^{ème} résolution
Délégation de compétence à consentir au Directoire à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, notamment dans le cadre d'une offre au public – 11 ^{ème} résolution	18 mois	1.000.000 €* 20% du capital social par an pour les offres au public visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier	Le prix d'émission des actions nouvelles devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des trois (3) dernières séances de bourse sur le marché Euronext Growth Paris précédant le début de l'offre au public au sens du Règlement (UE) n° 2017/1129, éventuellement	Délégation utilisée à hauteur de 1.000.000 € dans le cadre de l'offre au public réalisée le 30 novembre 2021

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Objet de la résolution	Durée de validité à compter du 4 juin 2021	Montant nominal maximum (en €)	Modalités de détermination du prix	Utilisation de la délégation
			diminuée d'une décote maximale de 20% ;	
Délégation de compétence à consentir au Directoire en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes – 12 ^{ème} résolution **	18 mois	1.000.000 €*	Le prix d'émission des actions nouvelles devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des trois (3) dernières séances de bourse sur le marché Euronext Growth Paris précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20%	Délégation non utilisée mais plafond global atteint au titre de l'utilisation de la 11 ^{ème} résolution
Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'augmenter, conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, le nombre de titres à émettre à l'occasion d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription – 13 ^{ème} résolution	26 mois (étant précisé que cette autorisation devra être mise en œuvre dans les 30 jours de la clôture de la souscription à l'augmentation de capital concernée).	15% du montant de l'émission initiale	-	Délégation non utilisée mais plafond global atteint au titre de l'utilisation de la 11 ^{ème} résolution

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Objet de la résolution	Durée de validité à compter du 4 juin 2021	Montant nominal maximum (en €)	Modalités de détermination du prix	Utilisation de la délégation
Délégation de compétence à consentir au Directoire à l'effet de procéder à l'émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société conformément à l'article L. 225-129-6 du Code de commerce – 14 ^{ème} résolution	26 mois	1% du capital social *	Prix déterminé dans les conditions prévues aux articles L. 3332-20 et suivants du Code du travail	Délégation non utilisée mais plafond global atteint au titre de l'utilisation de la 11 ^{ème} résolution
Délégation de pouvoirs à consentir au Directoire à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société, sans droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'un échange de titres financiers – 16 ^{ème} résolution	18 mois	Les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à terme en vertu de cette délégation pourront conduire la Société à doubler son capital (étant précisé qu'il s'agit d'un plafond autonome et individuel)	-	Délégation non utilisée
Autorisation à donner au Directoire à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées – 17 ^{ème} résolution	38 mois	10% du capital social	-	Attribution de 14.443 actions le 18 janvier 2022, représentant moins de 1% du capital social au moment de l'attribution, lesquelles ne pourront être

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Objet de la résolution	Durée de validité à compter du 4 juin 2021	Montant nominal maximum (en €)	Modalités de détermination du prix	Utilisation de la délégation
				définitivement acquises qu'à l'issue d'une période d'acquisition de 3 ans
Autorisation à donner au Directoire à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés liées – 18 ^{ème} résolution	38 mois	10% du capital social	-	Délégation non utilisée
Délégation de pouvoirs à consentir au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autres conformément à l'article L. 225-130 du Code de commerce – 19 ^{ème} résolution	26 mois	L'augmentation du capital social pourra être réalisée en une ou plusieurs fois et dans la proportion et aux époques que le Directoire appréciera	-	Délégation non utilisée
Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions – 20 ^{ème} résolution	24 mois	10% du capital social par périodes de 24 mois	-	Délégation non utilisée

*le montant nominal maximum des augmentations de capital, immédiates ou à terme, susceptibles d'être réalisées s'impute sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire de 1.000.000 € (15^{ème} résolution de l'assemblée générale du 4 juin 2021).

**définition de la catégorie de personnes :

- des sociétés d'investissement ou fonds gestionnaires d'épargne collective français ou étrangers, investissant à titre habituel ou ayant investi au cours des 36 derniers mois plus de 5 millions d'euros dans les valeurs moyennes et petites (i) exerçant leur activité dans le secteur de la construction ou (ii) ayant une activité ayant pour objectif ou conséquence la réduction des émissions de CO2 ;
- des sociétés ou groupes français ou étrangers ayant une activité opérationnelle dans ces secteurs,
- des sociétés ou groupes français ou étrangers ayant mis en place avec la Société un partenariat dans le cadre de la conduite de son activité, ou
- les créanciers détenant des créances liquides, exigibles ou non, sur la Société ayant exprimé leur souhait de voir leur créance convertie en actions de la Société et pour lesquels le Directoire de la Société jugerait opportun de compenser leur créance avec des actions de la Société,

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

étant précisé que le nombre de bénéficiaires, que le Directoire identifiera au sein de la catégorie ci-dessus, ne pourra être supérieur à trente (30) par émission.

Il existe également des délégations antérieures en vigueur consenties au Directoire à l'occasion de l'assemblée générale du 26 juin 2020 à l'effet de procéder à une augmentation du capital social, ni à une émission de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Objet de la résolution	Durée de validité à compter du 26 juin 2020	Montant nominal maximum (en €)	Modalités de détermination du prix	Utilisation de la délégation
Autorisation à donner au Directoire à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées - 16 ^{ème} résolution	38 mois	10% du capital social	-	Attribution de 13.759 actions le 4 janvier 2021, représentant 10% du capital social au moment de l'attribution, lesquelles ne pourront être définitivement acquises qu'à l'issue d'une période d'acquisition de 1 ou 2 ans selon le plan
Autorisation à donner au Directoire à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés liées - 17 ^{ème} résolution	38 mois	10% du capital social	-	Délégation non utilisée
Délégation de pouvoirs à consentir au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autres conformément à l'article L. 225-130 du Code de commerce - 18 ^{ème} résolution	26 mois	L'augmentation du capital social pourra être réalisée en une ou plusieurs fois et dans la proportion et aux époques	-	Délégation non utilisée

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

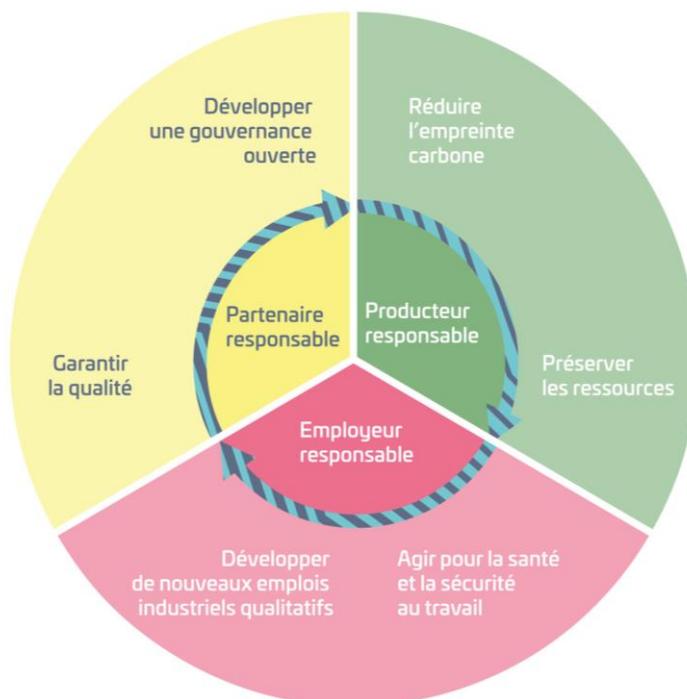
Objet de la résolution	Durée de validité à compter du 26 juin 2020	Montant nominal maximum (en €)	Modalités de détermination du prix	Utilisation de la délégation
		que le Directoire appréciera		
Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions - 19 ^{ème} résolution	24 mois	10% du capital social par périodes de 24 mois	-	Délégation non utilisée

A la date du Rapport Financier Annuel, il n'existe aucun engagement d'augmentation du capital.

4. RAPPORT SUR LA RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE

INTRODUCTION

Par son activité de conception et production de ciment décarboné sans clinker, Hoffmann Green Cement Technologies apporte sans conteste une valeur ajoutée sociétale au secteur de la construction. Dès lors, l'entreprise est consciente de susciter d'autres attentes de performance globale, sociale, et environnementale en cohérence avec son objet social. Aussi, tout en étant concentrée sur ses objectifs de développement, Hoffmann Green Cement est attentive à traduire son engagement dans son organisation et à en témoigner en transparence à travers quelques indicateurs extra-financiers illustrant sa démarche RSE en 3 axes :



Pour sélectionner ces indicateurs, Hoffmann Green s'est appuyée sur son analyse de matérialité des enjeux sociétaux réalisée en 2020, renforcée de notations extra-financière volontaires : Gaïa d'Ethifinance et Sustainalytics. Également, Hoffmann Green a souhaité mettre en lumière les actions mises en place depuis sa création, et notamment depuis le lancement de la première usine début 2019, qui conditionnent la pertinence de son modèle de développement et le sécurise. Ainsi, Hoffmann Green rapporte, cette année, sur 7 enjeux :

- Producteur responsable : réduire l'empreinte carbone ; Préserver les ressources
- Employeur responsable : développer de nouveaux emplois industriels qualitatifs ; agir pour la santé et la sécurité au travail.

Partenaire responsable : garantir la qualité, développer une gouvernance ouverte, ancrage territorial

PRODUCTEUR RESPONSABLE

Le ciment est le matériau le plus utilisé dans le monde après l'eau. Son mode de production traditionnel est resté quasiment inchangé depuis sa création il y a 200 ans. Il consiste à extraire du calcaire du sol, le chauffer à 1450° pendant 18h pour obtenir du clinker qui constitue la poudre de ciment.

La différence du ciment Hoffmann Green provient d'un process de production révolutionnaire qui réduit l'**empreinte carbone** et favorise la **préservation des ressources naturelles**.

Enjeu : Empreinte Carbone

- D'après les experts du GIEC¹³, pour maintenir le changement climatique sur une trajectoire menant à +2°C d'ici 2100, nous devons réduire nos émissions de gaz à effet de serre de moitié d'ici 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2050.

ASPECT 1 : REDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DU CIMENT

- La production de ciment représente à elle seule de 5 à 7% des émissions de CO2 dans le monde.
- Dans la mise à jour de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) française en 2020, l'atteinte des objectifs pour la construction est conditionnée à 5 facteurs parmi lesquels : « avoir davantage recours aux produits de construction et équipements les moins carbonés et ayant de bonnes performances énergétiques et environnementales, comme dans certains cas ceux issus de l'économie circulaire ou biosourcée, via des objectifs de performance sur l'empreinte carbone des bâtiments sur leur cycle de vie, à la fois pour la rénovation et la construction »¹⁴
 - La diminution de l'empreinte carbone du ciment est la raison d'être de l'entreprise. Les nouveaux ciments développés Hoffmann Green Cement Technologies permettent de diviser par 6¹⁵ les émissions de CO2 par rapport à un ciment Portland traditionnel (CEM I) grâce à un nouveau procédé industriel d'activation à froid, sans four.

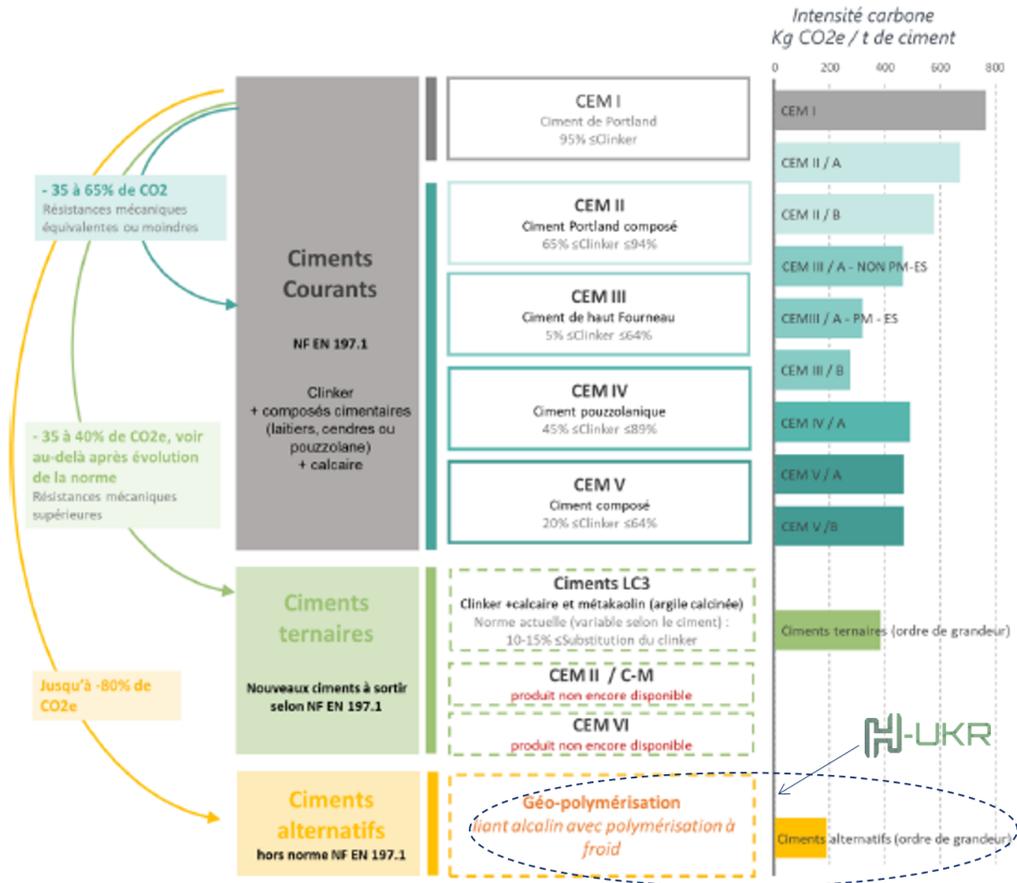
¹³ GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat

¹⁴ SNBC révisée complète : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2020-03-25_MTES_SNBC2.pdf

¹⁵ Le Ciment H-IONA a une empreinte carbone de 142 kg / tonne de ciments produite

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

- Cartographie des ciments et intensité carbone¹⁶



LES ACTIONS MISES EN PLACE

Octobre 2018 - Inauguration d'une première usine

Hoffmann Green Cement a inauguré fin 2018 sa première usine pilote sur le site de Bournezeau en Vendée. D'une capacité de production de 50 000 tonnes, cette première unité a permis de tester et d'affiner grandeur nature un processus de production unique au monde :

¹⁶ Source : « Brief Filière béton », Hub des prescripteurs Bas Carbone, réalisé par Carbone 4 et l'Ifpeb, dec 2020. https://www.ifpeb.fr/wp-content/uploads/2020/12/IFPEB-Carbone4_Messages-cles_Brief-Filiere-Beton_20201208.pdf



CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

- Sans four : les co-produits sont activés à froid dans un mélangeur.
- Pas de déchets issus du processus de production
- Près d'un quart d'énergie produite et consommée sur place grâce à des trackers solaires.

Ce nouveau type d'usine 4.0 permet ainsi de réaliser des nouveaux ciments décarbonés sans clinker.

Mars 2020 : publication des Inventaires de Cycle de Vie (ICV) sur la base INIES pour les ciments H-UKR et H-EVA

Hoffmann Green est le premier cimentier français à publier ses ICV. Les tableaux d'ICV synthétisent le bilan de tous les flux entrants et sortants des matières premières et des ressources énergétiques utilisées pour la fabrication de ses ciments H-UKR et HEVA afin d'en permettre l'évaluation des impacts environnementaux. Ils serviront de données d'entrée aux logiciels permettant de réaliser l'analyse du cycle de vie d'un produit de construction, souvent composé de plusieurs matériaux.

Novembre 2020 - obtention des Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) pour les planchers et les voiles en béton fabriqués à partir de son ciment H-UKR.

Ces deux FDES s'inscrivent dans une démarche continue et volontaire de certification des nouveaux ciments innovants de Hoffmann Green. Ces documents normalisés présentent les résultats de l'Analyse de Cycle de Vie du béton réalisé à base de ciment Hoffmann Green H-UKR pour les éléments de planchers et de voiles ainsi que des informations sanitaires qui permettent de calculer la performance environnementale et sanitaire d'un bâtiment en vue de son éco-conception. Les FDES sont publiées sur la base INIES, base nationale de référence sur les caractéristiques environnementales et sanitaires pour le bâtiment. La FDES fournit aux utilisateurs du béton fabriqué à base de ciment Hoffmann Green des informations multicritères, objectives, quantitatives et qualitatives pour toutes les phases de la vie du produit (production, transport, mise en œuvre, vie en œuvre et fin de vie). Elle constitue un outil irremplaçable pour l'évaluation de la performance environnementale des bâtiments fabriqués à partir de béton Hoffmann Green, en particulier dans le cadre de la nouvelle Réglementation Environnementale RE 2020 : bâtiment à énergie positive, minimisant l'impact carbone sur l'ensemble de son cycle de vie.

Décembre 2020 : lancement du chantier du second site de production

Cet ouvrage exceptionnel implanté à côté du premier site de production « H1 », à Bournezeau en Vendée (85) et construit intégralement à partir de ciments Hoffmann Green, aura une capacité de production de 250 000 tonnes par an. La conception et le design de « H2 » ont été définis à partir des retours d'expérience de « H1 ».

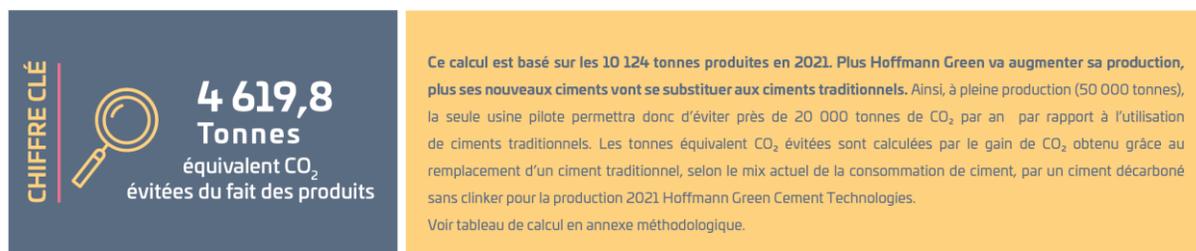
CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Ainsi, munie d'une tour de mélange de 70 mètres de haut, « H2 » est une usine verticale dont la fabrication de ciment suivra un processus gravitaire permettant d'optimiser la productivité de l'unité. La verticalité de ce site permet également d'avoir une emprise foncière réduite à 1,5 hectare : l'emprise foncière de « H2 » est ainsi divisée par deux comparée à celle de « H1 » pour une capacité de production multipliée par 5.

L'emprise foncière optimisée permet à Hoffmann Green de préserver les espaces naturels.

Septembre 2021 : lancement de H-IONA, le ciment le plus décarboné du marché européen

Hoffmann Green Cement Technologies a lancé H-IONA, sa 4^{ème} technologie décarbonée. La fabrication de ce nouveau ciment s'intègre dans l'unité de production existante et émet six fois moins de CO₂ que celle d'un ciment traditionnel Portland, soit une empreinte carbone inférieure à 150 kilogrammes par tonne. Dans le prolongement des technologies déjà mises au point, notamment pour H-UKR, Hoffmann Green Cement a développé un système innovant d'activation spécifique qui lui permet de fabriquer cette technologie à froid, dans son usine 4.0, entièrement automatisée, tout en préservant les ressources naturelles par le recyclage de co-produits issus de l'industrie. Ce ciment est ainsi principalement composé de laitier moulu de haut fourneau et de sulfate de calcium. H-IONA est le premier ciment décarboné à obtenir le marquage CE.



Voir le détail du calcul en annexe du rapport

ASPECT 2 : REDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DE L'ENTREPRISE

- Face aux défis climatiques, chaque degré compte, chaque tonne de CO₂ économisée compte. Hoffmann Green applique ce principe à chaque niveau de l'entreprise. Dans la production, avec ses solutions bas carbone, mais également dans la vie de l'entreprise.

LES ACTIONS MISES EN PLACE

Réalisation d'un bilan carbone[®] scope 3

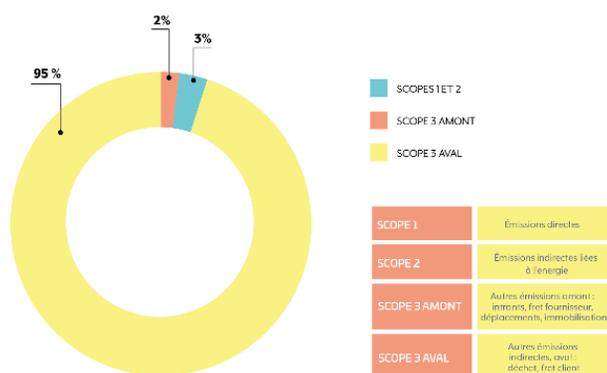
Depuis 2020, afin d'identifier ses principales sources d'émission de gaz à effets de serre, Hoffmann Green réalise chaque année un Bilan carbone[®] en intégrant un périmètre

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

comprenant les émissions directes, (scope 1), indirectes liées aux consommations d'énergie (scope 2), et les émissions induites par l'activité de l'entreprise (scope 3) : immobilisations, intrants, achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises. Ces bilans carbone®, sur les trois scopes, permettent d'avoir ainsi une vision globale de l'empreinte carbone de l'entreprise et de son évolution dans le temps

Coup d'œil sur le Bilan Carbone®

Bilan Carbone® Scope 1,2,3 (en tonne équivalent CO2)¹⁷



Les émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité en 2020 s'élèvent à 1,7 kT CO2eq contre 2,4 kT eq CO2 en 2019.

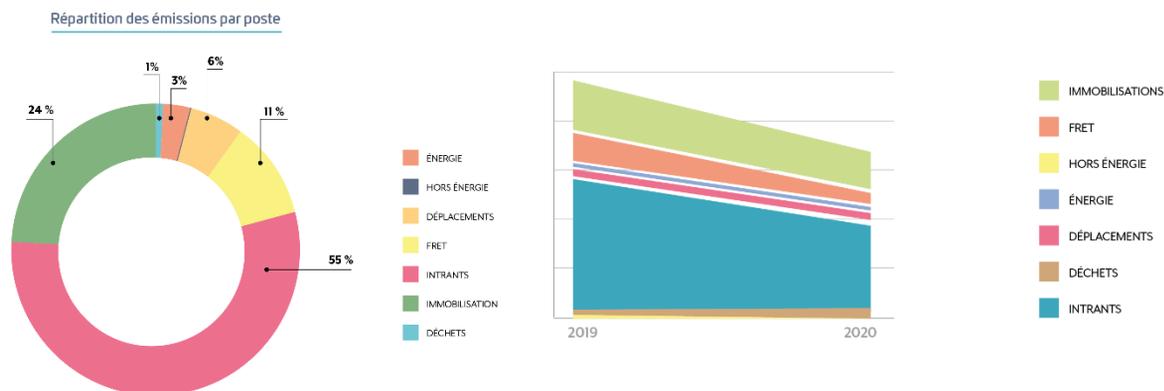
A titre comparatif, l'efficacité carbone d'un cimentier traditionnel est supérieure à 500 kg eq. CO2/t (scope 1 et 2). Pour ce même périmètre, l'efficacité carbone de Hoffmann Green est de 1,4 kg eq.CO2/t ; en prenant en compte les trois scopes.

Le manque de transparence des autres acteurs de la filière sur ce périmètre scope 3 ne permet pas la comparaison.

¹⁷ Bilan carbone® réalisé par le cabinet EVEA (www.evea-conseil.com) en juin 2020 sur les données 2019 et en décembre 2021 sur les données 2020

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Répartition et évolutions des émissions par poste



Le poste le plus contributeur à ces émissions est le poste intrants (55%), suivi des immobilisations puis du poste fret.

Les achats de production (matériaux – produits) représentent 53% des émissions de GES liés aux intrants. Le reste est lié principalement aux achats de service.

Près des $\frac{3}{4}$ des émissions sont générées par la première usine située à Bournezeau. Comme pour toute innovation industrielle, les investissements initiaux pèsent sur le modèle à travers l'immobilisation. Ainsi les machines représentent 77% des émissions de GES de ce poste d'émission soit 17% du total des émissions de l'activité.

La diminution des émissions s'explique essentiellement par deux raisons :

- La prise en compte des bilans carbone réels (FDES) des intrants
- La livraison à des clients moins éloignés en 2020 qu'en 2019 (Fret). En 2019, une part significative de la production a été dédiée à des chantiers tests sur le territoire national

Une politique de fret spécifique pour réduire l'empreinte carbone

Le fret amont en camion-citerne représente 95% des émissions de GES du poste fret soit 10% du total des émissions de l'activité. Pour diminuer cette empreinte, Hoffmann Green développe une politique de diversification du sourcing en privilégiant la proximité. L'optimisation du transport des matières amont (co-produits industriels) est systématiquement prise en compte dans le plan de développement de l'entreprise. Ainsi, la stratégie d'implantation des futures unités de production intègre la proximité de hub de transports maritime, fluvial ou ferroviaire pour l'approvisionnement.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Quelle contribution à la SNBC ?

En s'appuyant sur le référentiel Net Zero Initiative® développé par Carbone 4, Hoffmann Green a initié sa démarche d'évaluation de sa contribution à la neutralité carbone 2050.

		Les émissions GES de l'entreprise (en t eq CO ₂) Données 2020	Réductions émissions GES induites chez les clients par les solutions Hoffmann Green (en t eq CO ₂) - Données 2020	Contribution aux puits de carbone (en t eq CO ₂) Données 2020
Émissions directes	(scope 1)	1,04		
Émissions indirectes	(scope 2)	47,41	710,6	
	(scope 3)	1616,55		
Hors chaîne de valeur				50 ⁵
TOTAL		1665	710,6	50

Aujourd'hui, le poids des émissions carbonées directes et indirectes (liées aux consommations d'énergie) (scope 1 et 2) est déjà inférieur aux réductions d'émissions suscitées par l'utilisation du ciment Hoffmann Green plutôt que du ciment traditionnel.

L'élargissement aux émissions liées au scope 3 et notamment l'intégration des immobilisations, des intrants, et du fret amont et aval sont autant de pistes de réduction de l'impact d'Hoffmann Green Ciment Technologies, notamment dans un objectif d'augmentation rapide de la production.

Pour sa contribution aux puits de carbone, Hoffmann Green a signé en 2018 **un partenariat avec Reforest'Action**. Dans ce cadre, Hoffmann Green Cement a accompagné la plantation de 10 000 arbres pendant la saison 2019-2020 en Occitanie. Certifiée B Corp, Reforest'Action est une entreprise à vocation sociale créée en 2010 par Stéphane Hallaire, dont la mission première est de sensibiliser et d'agir pour les forêts : sensibiliser le plus grand nombre au pouvoir des forêts et à la nécessité de les protéger, agir en préservant et en restaurant des forêts en France et dans le monde.

Cette action s'inscrit ainsi dans une démarche globale de stratégie bas carbone mise en place par l'entreprise : réduire, éviter, compenser.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

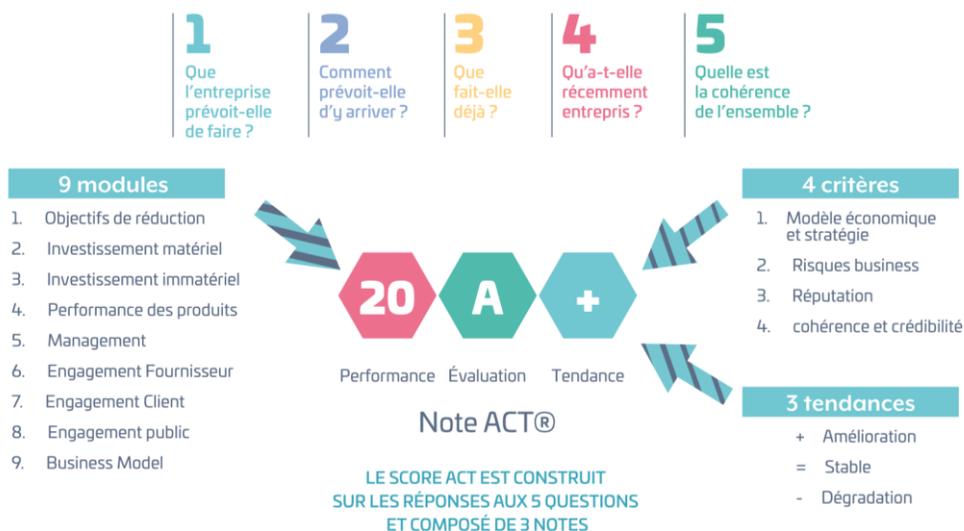
Hoffmann Green engagé dans la démarche ACT - Assessing low Carbon Transition®

L'initiative ACT - Assessing low Carbon Transition® a été développée, par l'ADEME et le CDP (Carbon Disclosure Project) pour évaluer les stratégies climat des entreprises, quel que soit leur taille ou leurs marchés, et les confronter aux exigences d'un monde bas carbone. En 2020, Hoffmann Green s'est porté volontaire dans le cadre d'une expérimentation menée sur le marché du ciment.

Hoffmann Green obtient une note de 13A+.

Une note élevée dans le référentiel ACT. La moyenne des compagnies cimentières participant à l'expérimentation ACT en 2020 en France était de 9B+.

Comprendre la notation ACT



L'analyse de l'entreprise fait ressortir l'aspect positif, dans la contribution bas carbone, des ciments Hoffmann Green sans clinker. La note obtenue souligne également l'intégration dans le système de gestion et dans l'engagement client des enjeux liés aux changements climatiques.

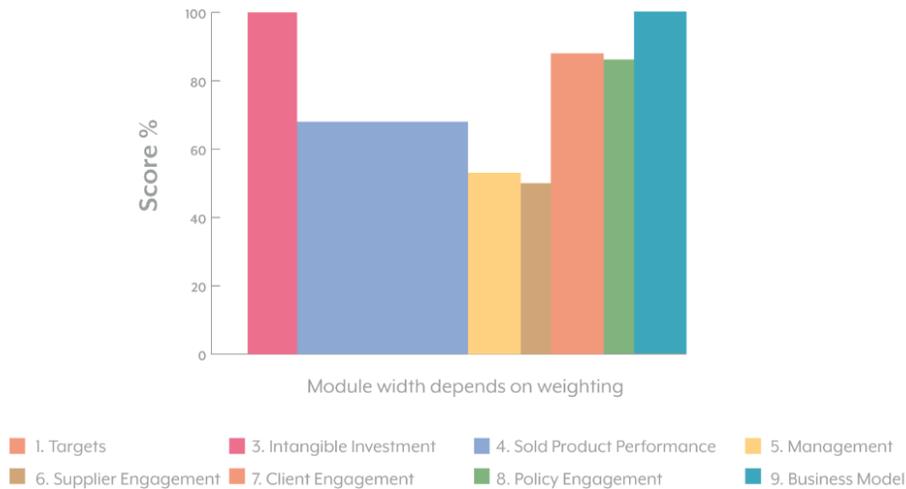
L'évaluation souligne que l'entreprise ne s'est pas fixée d'objectifs de réduction de ses émissions. Les émissions étant déjà très faibles par rapport aux valeurs internationales.

Enfin, les points d'amélioration sont liés à la jeunesse de l'entreprise qui, pour aller plus loin, devrait formaliser un plan de transition et des objectifs (un travail initié en 2021 qui se

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

prolongera en 2022). Un renforcement de l'engagement client, notamment sur les aspects liés au cycle de vie des bâtiments, pourrait également améliorer cette notation.

Détail du score de performance par modules



Le graphique montre les scores de performance des neuf modules d'ACT. La largeur des barres indique le poids du module dans le calcul global du score de performance. La hauteur de la barre indique le score obtenu par l'entreprise.

La société a obtenu les meilleurs scores en matière d'investissement immatériel (100%), de modèle d'entreprise (100%), d'engagement client (88%) et d'engagement politique (87%).

Des scores moyens ont été obtenus pour la performance des produits vendus (68%), la gestion (53%) et l'engagement des fournisseurs (50%).

La note finale de performance est de 13/20.

Concernant la note de tendance, Hoffmann Green se positionne au niveau le plus élevé. Selon le rapport d'évaluation : « *L'entreprise a déjà abordé les évolutions majeures du business model pour être compatible avec la transition bas carbone. Le score de performance n'est pas plus élevé en raison du manque de formalisation d'un plan de transition et d'objectifs de réduction des émissions. Cependant, l'entreprise est sur la bonne voie pour améliorer son score et doit formaliser sa stratégie tout en augmentant sa production.* »

Enjeu : Préservation des ressources naturelles

- Dans un monde aux ressources finies, il faut décorrélérer le PIB de la consommation de ressources, qu'il s'agisse d'énergie, de ressources naturelles ou d'eau, en s'appuyant sur trois leviers : éviter le gaspillage, la consommation inutile ; réduire en gagnant en efficacité ; réutiliser / recycler en inscrivant les modèles économiques dans l'économie circulaire.

ASPECT 1 : Optimiser les consommations d'énergie

La production de ciment Portland traditionnel consomme énormément d'énergie qui représente 30 à 40% du prix de revient du ciment traditionnel¹⁸ (hors frais d'amortissement). Le prix du ciment est ainsi très dépendant de celui de l'énergie.

- Aujourd'hui dans le cadre de la transition énergétique, il s'agit de réduire massivement les consommations d'énergie, et développer le recours aux énergies renouvelables. C'est un enjeu à la fois national et territorial ; certaines régions, comme la région Pays de la Loire étant très dépendantes en matière d'énergie, son autonomie énergétique est estimée à 9% de sa consommation¹⁹.
- Prenant la pleine mesure de l'enjeu énergétique national et territorial, Hoffmann Green s'attache à construire des sites sobres en énergie, intégrant de la production d'énergie renouvelable, et à réduire l'impact du fret.

Consommation d'énergie par type		2019	2020	2021
Consommation d'électricité	MWh	635	743	709
Production d'électricité d'origine renouvelable	MWh	120	125	125,3
Consommation de gaz	MWh	50	0	1,8

¹⁸ http://media.energie-industrie.com/Presentation/011_149_diag_energ_cimenterie_313507.pdf

¹⁹ https://ceser.paysdelaloire.fr/wp-content/uploads/2020_07_07_Etude_Energie.pdf

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

La consommation d'énergie a diminué dans un contexte d'augmentation de la production. Une efficacité énergétique qui s'explique par des travaux d'isolation thermique de la zone de production de l'usine H1 permettant d'éviter les déperditions et les fuites thermiques.

Le gaz est consommé par un sécheur de matière qui n'a pas été utilisé en 2020. La production des ciments Hoffmann Green ne nécessite pas d'énergie fossile, à l'inverse des cimenteries traditionnelles.

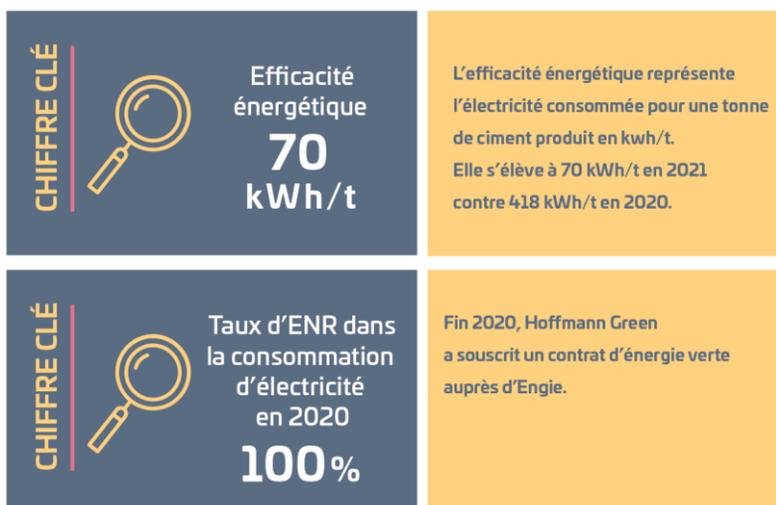
LES ACTIONS MISES EN PLACE

Electricité verte

Hoffmann Green produit et consomme près d'un quart de ses besoins énergétiques directement sur son site de production grâce à des trackers solaires. Pour compléter cette auto-consommation, Hoffmann Green a signé en 2020 un contrat d'achat d'électricité verte auprès d'Engie pour couvrir 100% de ses consommations en 2021.

Des installations industrielles optimisées

Le processus industriel d'Hoffmann Green est conçu pour optimiser les consommations d'énergie. Les usines Hoffmann Green ont ainsi une capacité de production limitée par rapport à des cimenteries traditionnelles : 50.000 tonnes pour la première usine et 250 000 tonnes pour les usines 2 et 3 contre plusieurs millions de tonnes par an pour une cimenterie traditionnelle. Ce dimensionnement permet d'implanter les usines au plus près des projets et des clients pour optimiser le fret.



ASPECT 2 : Réduire l'utilisation de ressources naturelles

- En cinquante ans, l'extraction de ressources a plus que triplé dans le monde. Au total en 2017, le monde prélevait près de 44 milliards de tonnes de minéraux non métalliques (de sable, de gravier, d'argile).²⁰
- Le calcaire extrait de carrière est la matière première des ciments traditionnels. Les carrières sont sources de nuisances pour l'environnement et les riverains, et portent atteinte à la biodiversité. On recense en France 3 600 exploitations de carrière en activité dont environ 500 qui extraient environ 418 300 m3 de calcaire par an²¹.
- La préservation des ressources se situent au cœur de l'action d'Hoffmann Green Cement. Ainsi toutes les solutions développées par Hoffmann Green utilisent des co-produits (laitiers de hauts fourneaux, boue d'argile, gypse et desulfogypse) comme matière première. Dans leur utilisation, les ciments Hoffmann Green ne nécessitent pas plus de sable et d'eau que les ciments traditionnels.

LES ACTIONS MISES EN PLACE

Des nouveaux ciments pour préserver la ressource

La fabrication d'une tonne de clinker, utilisé dans les ciments traditionnels, nécessite l'extraction de 1,6 tonne de calcaire. L'utilisation de co-produits industriels comme matière première apporte ainsi une réponse immédiate et concrète pour préserver cette ressource et limiter l'exploitation des carrières. Les co-produits représentent 98% des matières utilisées pour produire ces nouveaux ciments.



Le détail du calcul est disponible en annexe.

²⁰ Source : International Resource Panel, <https://www.resourcepanel.org/>

²¹ Source : <http://www.mineralinfo.fr/ecomine/carte-carrieres-francaises-en-activite-disponible#:~:text=Aujourd'hui%2C%20l'industrie,environ%2095%20%25%20de%20la%20production.>

Gros plan sur... un process de production sans eau

- Selon, le think tank "World Resources Institute" dix-sept pays se trouveraient en situation de "stress hydrique grave" c'est-à-dire qu'ils consommeraient presque toute l'eau dont ils disposent. En France, les prélèvements d'eau pour l'industrie représentent 3,3 milliards de m³ d'eau, soit 10% des prélèvements mais 25% de l'eau consommée (l'eau qui n'est pas rejetée dans la nature)^{22,23}
- Hoffmann Green a développé des nouveaux procédés industriels qui ne nécessitent aucun apport en eau. De plus, dans son utilisation, le ciment Hoffmann ne nécessite pas plus d'eau qu'un autre ciment. En 2021, l'ensemble des sites a consommé 120 m³ d'eau liés au nettoyage des machines et du site.

ASPECT 3 : Diminuer la quantité de déchets industriels

- En 2016, l'ensemble des établissements de l'industrie produisent 37 % des déchets non dangereux non minéraux hors boues. L'industrie manufacturière en génère la moitié à elle seule, avec 19 % de l'ensemble des déchets.²⁴ 30% des déchets sont aujourd'hui soit incinérés, soit enfouis.
- Hoffmann Green a pensé l'intégralité de son processus industriel sans déchet directement liés à la production sur site.

Un process de production sans déchet

Entièrement basée sur les principes de l'économie circulaire, la production des ciments Hoffmann Green valorise des co-produits industriels qui deviennent la matière première principale de ciments décarbonés. Une approche vertueuse appliquée à chaque étape de la production qui ne génère elle-même aucun déchet. Les produits entrants sont livrés en camion, stockés en citernes et transitent sur la chaîne de production par des convoyeurs automatisés. Aucun emballage n'est ainsi utilisé.

Les ciments Hoffmann Green sont livrés par camion-citerne. Les emballages sont ainsi réduits au strict minimum. Les seuls déchets significatifs sont les résultats de la R&D et de production

²² <https://www.cieau.com/le-metier-de-leau/ressource-en-eau-eau-potable-eaux-usees/connaissez-vous-les-usages-non-domestiques-de-leau/>

²³ <https://www.usinenouvelle.com/article/voici-pourquoi-l-eau-est-un-enjeu-majeur-pour-l-industrie.N878690>

²⁴ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4255826?sommaire=4256020#consulter-sommaire>

d'essais non concluants soit 241 tonnes en 2021 dont 10% sont recyclés en matière. Le faible taux de recyclage s'explique par le classement, par défaut, des déchets de R&D en déchets dangereux, jusqu'à preuve de leur innocuité ; ce qui n'est pas réalisable dans une phase de développement où la formulation évolue régulièrement.

Perspective « Producteur Responsable »

Hoffmann Green existe pour apporter des solutions concrètes permettant de diminuer l'impact environnemental des ciments et plus généralement de la construction. Hoffmann Green poursuit cet objectif autour de deux actions transversales :

- **Développement de nouvelles solutions à base de nouveaux co-produits** (cendres volantes issues de la biomasse). Ces nouvelles solutions permettent à Hoffmann Green d'apporter de nouvelles réponses concrètes aux enjeux identifiés : diminuer l'empreinte carbone et préserver les ressources naturelles. En septembre 2021, Hoffmann Green a lancé la commercialisation de H-IONA, le ciment le plus décarboné du marché européen. Ce ciment est principalement composé de laitier moulu de haut fourneau et de sulfate de calcium. H-IONA est le premier ciment décarboné à obtenir le marquage CE.
- **Augmentation des capacités de production d'énergie solaire** en conformité avec la réglementation et au-delà. La construction de la nouvelle unité de production va permettre d'accroître la capacité de production d'électricité d'origine solaire sur le site de Bournezeau avec l'implantation de nouveaux trackers et de panneaux photovoltaïques.

- **Construction de « H2 », la nouvelle usine Hoffmann Green**

Cette nouvelle usine, d'une capacité de production de 250 000 tonnes, contre 50 000 pour l'usine pilote industrielle, est prévue pour entrer en service en 2022. Sa conception verticale permet de diminuer l'empreinte foncière occupée et l'imperméabilisation des sols associés, ainsi que de préserver les espaces naturels. Cette usine verticale est pensée pour un mode de production gravitaire, utilisant le poids naturel des matières dans le process industriel, permettant une optimisation énergétique.

- **Démarrage d'une réflexion sur la trajectoire climatique 2°C**

En 2020, Hoffmann Green a réalisé son premier bilan carbone® et une évaluation ACT - Assessing low Carbon Transition® - pilotée par l'ADEME. Ces premiers éléments permettent d'établir un état des lieux des émissions carbone de l'entreprise et vont constituer le socle pour réfléchir à l'inscription de la stratégie dans la contribution à la neutralité carbone 2050.

EMPLOYEUR RESPONSABLE

La production responsable s'appuie non seulement sur des installations innovantes et performantes, mais aussi sur les hommes et les femmes de l'entreprise. Créer de **l'emploi mixte et qualitatif**, protéger leur **santé et sécurité**, en deux mots, être un employeur responsable constitue une condition sine qua non à l'attractivité de l'entreprise et donc à la réussite de son modèle économique. En 2021, Hoffmann Green emploie 33 personnes avec des recrutements réguliers prévus pour les prochaines années. La mise en place d'un cadre de travail favorisant l'épanouissement des collaborateurs est un des piliers de la politique RSE de l'entreprise.

Enjeu : emploi mixte et qualitatif

- L'emploi industriel est soumis à de multiples tensions. Le développement de l'industrie 4.0 entraîne par exemple une évolution des qualifications et des modes de travail. L'industrie doit faire face à des préjugés et à un manque d'attractivité. L'industrie représente 13,3 % de l'emploi salarié en France (inférieur de 3,9 points par rapport à la moyenne Européenne)²⁵.
- La France a ainsi engagé depuis novembre 2017 une stratégie de reconquête industrielle volontariste. Une stratégie qui repose sur 4 piliers : l'amélioration de la compétitivité-coût ; l'innovation ; la formation ; et une forte présence territoriale.

ASPECT 1 : développer de nouveaux emplois industriels qualitatifs

- Industrialiser une innovation fait appel à de nouveaux talents à tout niveau de l'entreprise. Hoffmann Green Cement Technologies doit ainsi relever un triple challenge :
- Recruter des talents et les fidéliser sur un territoire au taux d'emploi très fort et relativement éloigné des bassins urbains. Avec 7 % de taux de chômage en Pays de la Loire, le plus faible des régions françaises, le marché de l'emploi est tendu, particulièrement dans l'industrie et la construction.

²⁵ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4277675?sommaire=4318291>

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

- Former les collaborateurs autour des produits et process uniques :
 - o dans les laboratoires avec des domaines de recherche spécifiques,
 - o dans l'usine entièrement automatisée avec des opérateurs spécialement formés,
 - o Au niveau commercial avec des connaissances spécifiques à acquérir
 - o sur les chantiers auprès des partenaires pour assurer une bonne utilisation de ces nouveaux ciments.
- Développer ses processus de gestion des ressources humaines pour soutenir le développement de l'entreprise.

Par ailleurs, Hoffmann Green apporte une attention particulière à l'emploi et à la formation des jeunes, notamment dans le contexte actuel lié à la crise sanitaire et économique.

LES ACTIONS MISES EN PLACE

Des entretiens individuels annuels systématisés avec chaque collaborateur.

Les entretiens individuels permettent de faire le point sur la place de chacun et sur leurs évolutions potentielles et les besoins en formation. Compte tenu du jeune âge et de la taille de l'entreprise (33 salariés en 2021) chaque poste est nouveau et unique. Les collaborateurs ont ainsi chacun un domaine de compétence et des responsabilités définis.

Distribution d'actions gratuites pour tous ses salariés

A la suite à l'introduction en Bourse, les membres du directoire d'Hoffmann Green ont souhaité associer l'ensemble des collaborateurs au développement futur de l'entreprise. Tous les collaborateurs d'Hoffmann Green sont actionnaires de la société. Ainsi 0,2% du capital est détenu par les collaborateurs.

Privilégier l'emploi long terme

Hoffmann Green privilégie l'emploi long terme avec une part prédominante de CDI (90,9 % en 2021 contre 85,7 en 2020) qui permet de bâtir des relations dans le temps entre l'entreprise et ses collaborateurs. Tous les salariés sont en contrat long terme, le reste sont des contrats d'apprentissage qui permettent l'intégration progressive et la formation de jeunes actifs.

Evolutions des effectifs de l'entreprise

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

	UNITÉS	2019	2020	2021
Effectifs au 31/12	nb salariés	16	21	33
Recrutement (évolution nette de l'effectif)		3	5	12
Turn over%		32%	47%	60%
Nb apprentis/alternants		1	3	1
Part de CDI dans les effectifs %		82%	85,7%	90,9%
Part de personnel intérimaire %		0	0	0

Les effectifs ont augmenté continuellement entre 2018 et 2021. Ce qui explique notamment un turn-over important. L'entreprise, à travers l'apprentissage, mise sur la formation des jeunes pour ses nouveaux métiers liés à la production de ciment bas carbone. Un engagement qui vise aussi à faciliter l'entrée des jeunes sur le marché du travail, solidairement aux actions du territoire.

CHIFFRE CLÉ



33%
de femmes
dans l'entreprise

En tant que jeune entreprise industrielle, Hoffmann Green met en place de nouveaux standards. Les femmes représentent encore une trop faible part dans l'industrie (16% des emplois) et dans le secteur du BTP. A cheval entre ces deux mondes, Hoffmann Green s'engage pour assurer la mixité de ses collaborateurs à chaque niveau de l'entreprise.

Enjeu : Santé / sécurité au travail

- Selon l'Assurance Maladie, en 2019, on enregistrait 655 715 accidents du travail (+ 0,6 % par rapport à 2018) et 50 392 cas de maladies professionnelles (+ 1,7 % par rapport à 2018). Les troubles musculo-squelettiques sont à l'origine de 88 % d'entre elles. ²⁶
- Hoffmann Green s'engage pour la santé et la sécurité de ses collaborateurs. Implanté uniquement en France, Hoffmann Green met en place toutes les mesures nécessaires à la sécurisation de l'environnement de travail pour ses salariés et pour toutes les personnes qui interviennent sur ses sites.
- En partant d'une feuille blanche pour la création de la première usine, les équipes ont établi des standards de sécurité adaptés et très stricts.

LES ACTIONS MISES EN PLACE

Mise en place d'un système de management de santé sécurité au travail

La mise en route de la première usine pilote a été accompagnée par la mise en place d'une politique sécurité sous la responsabilité du directeur d'exploitation. Les équipes de production ont été sollicitées afin d'établir, grâce à leur retour d'expérience, des critères « sécurité » adaptés au processus de production. Depuis 2020, des sessions de sensibilisations à la sécurité sont réalisées chaque mois par le directeur et le responsable d'exploitation, référent qualité-santé-sécurité du site. Ces réunions ont permis d'aborder, entre autre, le port des Equipements de Protection Individuelle (EPI), les habilitations (électriques, sanitaire, secouriste, feu), l'utilisation des trousse de sécurité ou encore la présentation des fiches de sécurité par poste.

Gestion des poussières

La limitation des poussières a fait l'objet d'un traitement spécifique afin de garantir la qualité de l'air pour les opérateurs dans l'usine. Ainsi l'ensemble de la production se fait dans un process fermé pour limiter le contact de l'air avec les produits. En décembre 2019, une évaluation à l'exposition des poussières a été réalisé par la CARSAT pour avoir un état des lieux sur ce sujet dans la première usine pilote. Ce travail a donné lieu à la mise en place d'actions spécifiques comme un renforcement des éléments de filtration aux postes des opérateurs, l'utilisation de masques à ventilation assistée pour les opérations de maintenance et

²⁶ <https://assurance-maladie.ameli.fr/qui-sommes-nous/publications-reference/assurance-maladie-risques-professionnels/rapports-annuels>

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

manipulation de certains produits. Des balayeuses et aspirateurs comme moyens de nettoyage ont été également mis en place.

Actions mises en place dans le COVID :

Face à la pandémie de la COVID-19, Hoffmann Green a pris les dispositions les plus adaptées pour assurer, en premier lieu, la protection de l'ensemble de ses collaborateurs. Les plannings des collaborateurs de l'usine ont été adaptés pendant la période concernée pour organiser une présence alternée sur le site industriel H1. Le télétravail a été mis en place pour les fonctions supports. Sur le site de production, un affichage spécifique et la fourniture d'équipements ont été mis en place (masque, gel hydroalcoolique)



PERSPECTIVES EMPLOYEUR RESPONSABLE :

L'année 2022 est marquée par la construction de la seconde unité de production sur le site de Bournezeau en Vendée. Hoffmann Green s'attache à garantir un chantier qui respecte les standards les plus élevés en matière de santé et de sécurité, notamment avec la **mise en place d'un référent sécurité pour le suivi du chantier de H2** en lien avec tous les prestataires.

PARTENAIRE RESPONSABLE

En tant que nouvel entrant, Hoffmann Green suscite un très grand intérêt. Pour favoriser leur acceptation, ses nouveaux ciments sans clinker doivent garantir un niveau de **qualité** des plus élevés - sans cela, impossible d'influer sur les comportements d'achat des acteurs du bâtiment. De même, la **gouvernance** se doit d'être exemplaire afin de réaliser le plan de développement dans un rapport de dialogue et de confiance avec les différentes parties prenantes. Enfin, Hoffmann Green s'engage auprès d'acteurs associatifs et économiques au service de la solidarité et de l'environnement.

Enjeu : Ciment qualitatif

- On estime la durée de vie d'un bâtiment entre 70 et 100 ans. Les matériaux de construction répondent donc d'un triple objectif : performance, fiabilité, durabilité. Les ciments développés par Hoffmann Green sont aujourd'hui « Hors Norme », dans le sens où ils ne répondent pas à la norme EN 197-1 qui définit les ciments, notamment par la présence de clinker (à l'exception de H-IONA qui répond à la norme NF EN 15743) Ainsi les solutions de rupture proposées par l'entreprise doivent faire la preuve de leur performance.
- Pour garantir des niveaux de performance au moins équivalents à ceux des ciments traditionnels, Hoffmann Green s'appuie notamment sur une équipe R&D qui compose un tiers de l'effectif total de l'entreprise. En charge du développement des solutions, elle s'appuie sur des organismes certificateurs indépendants pour valider la qualité de ces nouveaux ciments. Le processus de certification des solutions répond ainsi à toutes les étapes de certification des autres ciments. Opéré par un organisme indépendant, le CSTB, les certifications, obtenues depuis 2019, sont le reflet des engagements pris et la garantie qualité des solutions Hoffmann.

LES ACTIONS MISES EN PLACE

Contrôle qualité en continu orienté client

Pour apporter toutes les garanties sur la qualité de ces nouveaux ciments, Hoffmann Green Cement Technologies a mis en place un système de contrôle qualité à chaque étape de production. Pour coordonner ce suivi et garantir un même niveau de standards, différents recrutements ont été réalisés :

Une responsable projet innovation qui fait le lien entre le laboratoire et les clients pour accompagner le développement de produits réalisés à partir de ciments Hoffmann Green.

Une technicienne qualité qui pilote le contrôle qualité de l'usine à Bournezeau : contrôle des intrants avant utilisation et contrôle des produits finis en sortie de ligne.

Début 2021, une responsable des suivis de chantier a rejoint l'entreprise pour s'assurer de la bonne utilisation des ciments Hoffmann Green sur site et fournir une assistance aux clients. Ce suivi sur site est accompagné d'une formation préalable de tous les clients aux technologies Hoffmann.

Développement du laboratoire Qualité

L'année 2021 a été marquée par le développement du laboratoire qualité avec l'arrivée de nouvelles personnes pour constituer une équipe à part entière en liaison directe avec les équipes de production. Un nouveau laboratoire a ainsi été installé au sein du site de production pour optimiser ce suivi qualité. Les nouveaux équipements déployés ainsi que la méthodologie de suivi qualité ont permis d'obtenir la certification AFNOR des ciments H-IONA.

Validation des Evaluations Techniques de Produits et Matériaux (ETPM)

Réalisées par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), les ETPM garantissent la durabilité (carbonatation, gel/dégel, attaque sulfatique) et la résistance (compression, traction, feu, adhérence acier/béton, cisaillement). Ces ETPM permettent à Hoffmann Green l'obtention des Appréciations Techniques d'Expérimentation (ATEX²⁷).

Les certifications sont à télécharger sur le site des ciments Hoffmann Green : <https://www.ciments-hoffmann.fr/technologies/telechargements/>

Enjeu : Gouvernance

Les bonnes pratiques de gouvernance permettent notamment d'articuler court, moyen terme et long terme, d'intégrer les enjeux sociaux et environnementaux des activités, d'être à l'écoute de l'intérêt des parties prenantes de l'entreprise favorisant ainsi des décisions plus équilibrées et des relations durables avec les partenaires fondées sur la confiance, l'éthique et la transparence.

- Introduite en Bourse depuis novembre 2019, Hoffmann Green Cement Technologies a adopté le code Middlednext, et structuré sa gouvernance pour tenir le cap du développement de son activité en transparence avec ses parties prenantes.

²⁷ Créée à l'initiative du CSTB et des acteurs de la construction, l'ATEX est une procédure rapide d'évaluation technique formulée par un groupe d'experts sur tout produit, procédé ou équipement innovant.

LES ACTIONS MISES EN PLACE

Structuration de la stratégie RSE

Compte tenu de la cohérence de la RSE avec l'apport de ses produits pour la société, l'entreprise a dès 2019 structuré son approche RSE en définissant 3 grands axes alimentés par des actions concrètes mises à jour annuellement. Ces actions font l'objet d'une évaluation au cours de l'année et d'un reporting annuel. La stratégie RSE est ainsi placée sous la responsabilité immédiate du président du directoire. Cependant, Hoffmann Green reste une jeune société (5 ans), qui doit structurer son développement en s'appuyant sur une équipe encore réduite (33 personnes). La Responsabilité de l'entreprise est, par la nature même de son activité, incluse dans sa stratégie avec de forts enjeux immédiats sur le pilier « producteur responsable ». La réalisation en 2020 d'une analyse de matérialité des enjeux sociétaux en lien avec l'activité de l'entreprise devrait susciter un rééquilibrage avec les deux autres piliers RSE par un renforcement des actions sur ces sujets.

Gouvernance duale

Hoffmann Green a opté pour une gouvernance duale avec un directoire et un conseil de surveillance afin de séparer les fonctions de direction et le contrôle de cette direction. Cette organisation de la gouvernance favorise le pilotage de l'entreprise et la conciliation du court, moyen et long terme. Le conseil de surveillance est constitué de 7 membres dont trois sont des administrateurs indépendants choisis pour leur expérience. Deux femmes siègent au Conseil de Surveillance.

Implication des parties prenantes

Compte-tenu du caractère innovant des produits de l'entreprise et de leur apport pour la société, les parties prenantes de l'entreprise sont très impliquées dans le modèle de développement.

- **Investisseurs locaux**

Dès son origine, Hoffmann Green a été accompagné par un pool de partenaires locaux qui ont financé la première usine et accompagné le développement industriel. Ces premiers investisseurs partenaires, pour la grande majorité basée en Vendée, ont apporté leurs expertises d'entrepreneurs et leurs savoir-faire industriels. Certains siègent aujourd'hui au Conseil de Surveillance.

- **Partenaires commerciaux**

Pour son développement commercial, Hoffmann Green a signé des contrats de partenariat avec ses clients pour expérimenter ensemble l'utilisation et le déploiement de ces nouveaux ciments. Une personne chez Hoffmann Green est dédiée à la relation avec les partenaires pour faire le lien entre le département R&D et les équipes terrain.

- **Entreprises locales**

La construction des usines est réalisée en grande majorité par des entreprises du territoire. Des partenaires de proximité qui apportent toutes les expertises nécessaires à la réalisation de ces usines d'un nouveau genre. Ainsi l'investissement de chaque usine (22 millions pour la seconde usine en construction) revient sur le territoire de proximité.

Deux évaluations ESG volontaires

Pour évaluer son activité et sa stratégie au prisme des critères ESG²⁸ l'entreprise a sollicité deux évaluations extra-financières indépendantes en 2020 et d'une nouvelle notation du cabinet Ethifinance en 2021

²⁸ ESG : Environment Social & Governance : Environnement, Social & sociétal, Gouvernance

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Ethifinance / Gaïa Rating

Gaïa RESEARCH
by Ethifinance

Note ESG globale

L'entreprise **Hoffmann Green Cement Technologies** obtient, pour la campagne Gaïa Research 2021, une note de **65 / 100**. Cette note porte sur les données de l'année 2020.

Les notes vont de 0 à 100, où 100 est la meilleure.

Une progression de 12 points par rapport à la précédente évaluation sur les données 2019 et de 15 points par rapport à celle portant sur 2018.

Cette notation positionnait Hoffmann Green à la 131ème place du panel ESG 230 de Gaïa Rating et en 23ème position parmi les 78 entreprises du panel réalisant moins de 150 millions d'euros de chiffre d'affaires.



Résultat de la campagne Gaïa Rating 2020
Classement Global : **131/230**

Classement au sein de la catégorie de chiffre d'affaires < 150 millions d'euros : **23/78**

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Sustainalytics

ESG Risk Rating

COMPREHENSIVE ?

20.8 Medium
Risk



Ranking

Industry Group (1st = lowest risk)

Construction Materials

5 out of 128

Universe

Global Universe

3823 out of 14766

Last Update: Oct 7, 2021

Note : 20,8

La notation correspond à la valeur basse d'un risque medium (note entre 20 et 30). Hoffmann Green apparait ainsi à la 5^{ème} position sur 128 des entreprises produisant des matériaux de construction.

Enjeu : ancrage territorial

Les entreprises sont des acteurs majeurs de leurs territoires. Par leur activité, elles participent à la vie économique. Par leurs engagements, elles soutiennent la vie associative

En tant qu'entreprise ancrée dans un territoire, Hoffmann Green s'engage auprès des associations sportives locales qui œuvre à la cohésion et au dynamisme de la région. Entièrement engagée pour répondre aux enjeux de l'environnement, Hoffmann Green s'engage également auprès d'associations et d'entreprises qui partagent ses combats.

Sponsoring des clubs sportifs locaux

Hoffmann Green est partenaire de nombreux clubs sportifs amateurs locaux : Basket Club Aizenay, ASPTT Nantes Handball, Tennis Entente Yonnaise (La Roche sur Yon), Sables Etudiants Club (Les Sables d'Olonne), Vendée Fontenay Foot (Fontenay-le Comte), US Bournezeau Saint-Hilaire.

Une implication au côté des acteurs associatifs locaux qui s'inscrit dans l'attachement de l'entreprise à son territoire.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Membre du Club Entreprendre pour la Planète du WWF



L'objectif du Club EPP est de réunir des entreprises qui ont pris des engagements en faveur de l'environnement, qui ont été reconnues par le WWF France dans le cadre de leur activité et qui souhaitent soutenir l'action du WWF France. Le but du club est que ses membres puissent échanger entre eux notamment sur leur engagement en faveur de l'environnement, participer à des événements, mais également créer un réseau vertueux d'entreprise engagée.

Partenaire du projet Corail artefact

Corail artefact, porté par l'artiste Jérémy Gobé, imagine une solution globale pour lutter contre la disparition des coraux. Jérémy Gobé et ses partenaires, développent des matériaux écologiques, constructibles et submersibles afin de créer une structure permettant au corail de se reconstruire là où il a été détruit. Des bétons à partir de ciments Hoffmann Green sont utilisés dans cette aventure.

Depuis l'été 2019, les premiers prototypes de ces structures sont testés avec des anémones à l'aquarium de Trégastel. Cela a permis de montrer que ces dernières sont propices à l'accroche, à la fixation pérenne et à la reproduction de cnidaires, sans dégager aucune substance toxique. Des prototypes encore améliorés de celles-ci sont en cours de réalisation pour une première installation en Guadeloupe courant 2022. Les barrières de corail constituent une formidable pompe à absorber du CO₂. Ainsi, selon Françoise Gaill, directrice de recherches au CNRS « 30 % des émissions de dioxyde de carbone dues aux activités humaines sont captés par l'océan. Il en contient 50 fois plus que l'atmosphère. Il est de ce point de vue plus performant que les forêts. »



Structure en béton Hoffmann – Juin 2019 (photo de gauche) et Septembre 2021 (photos de droite) - Aquarium Douvren

PERSPECTIVES PARTENAIRE RESPONSABLE :

En 2021, Hoffmann Green a validé **ses process contrôle qualité par un organisme extérieur et a obtenu l'obtention la norme AFNOR pour sa nouvelle technologie H-IONA**. Une certification gage de confiance et de garantie qualité pour ces nouveaux ciments.

En 2022, Hoffmann Green poursuit le renforcement de son processus qualité dans une démarche d'amélioration continue.

ANNEXE : PERIMETRE & METHODOLOGIE

Le reporting porte sur la période correspondant à l'exercice comptable 2021, du 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021, sauf pour les données du bilan carbone® qui portent sur 2019 et 2020.

Le périmètre concerne les sites vendéens de Bournezeau et de Chaillé soit l'ensemble des activités.

- Enjeu empreinte carbone / ciments

Indicateur : tonnes équivalent CO2 évitées du fait de l'utilisation des ciments Hoffmann Green : 4619,8 ,6 tonnes eq CO2

En remplaçant un ciment classique, selon le mix actuel de la consommation de ciment, par un ciment décarboné sans clinker pour la production 2021 Hoffmann Green Cement Technologies

	Proportion dans la consommation globale en % (Source INSEE)	Émission T eq. CO ₂ /tonne moyenne	Gain par tonne avec les ciments Hoffmann (188 kg eq. CO ₂ / tonne)	Gain 2021 (en tonne) sur la base de 10 124 tonnes produites calcul : proportion x quantité produite x gain eq. CO ₂ / tonne
CEM 1	23,9	0,881	0,693	1676,8
CEM II	57,4	0,650	0,462	2 684,7
CEM III ET V	11	0,420	0,232	258,3
Autres ciments (ciments Spéciaux, ciments divers, liants géotechnique)	7,06	Non pris en compte dans le calcul		

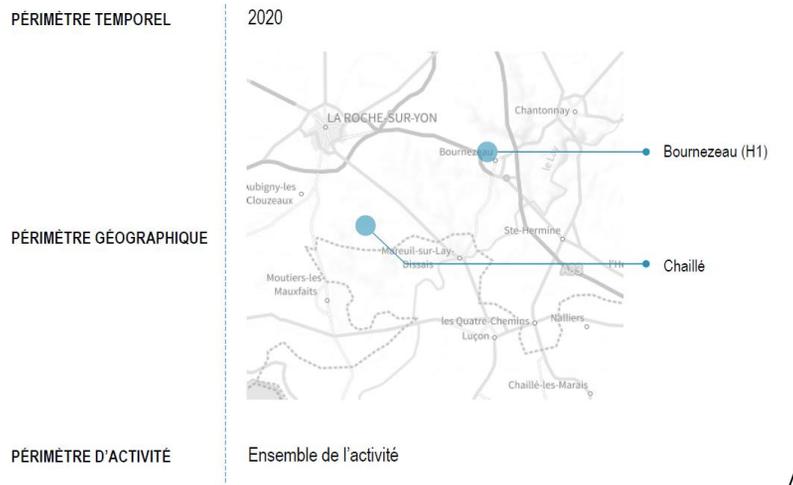
CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

- Enjeu empreinte carbone / entreprise

Indicateur : Bilan Carbone®

Emissions de gaz à effet de serre directes et indirectes de l'entreprise, en tonnes équivalent CO2 calculées selon la méthodologie du Bilan Carbone®

Périmètre :



Postes d'émissions :

Scope 3 - activités « amont »	Scope 1	Scope 3 - activités « aval »
<ul style="list-style-type: none"> 8. Amont de l'énergie¹ 14. Actifs en leasing amont 	<ul style="list-style-type: none"> 1. Sources fixes de combustion¹ 2. Sources mobiles de combustion² 	<ul style="list-style-type: none"> 17. Transport de marchandises aval
<ul style="list-style-type: none"> 9. Achat de produits et services 10. Amortissements 	<ul style="list-style-type: none"> 3. Procédés hors énergie 4. Fugitives 	<ul style="list-style-type: none"> 11. Déchets 19. Fin de vie des produits vendus
<ul style="list-style-type: none"> 9. Achat de produits et services 	<ul style="list-style-type: none"> 5. Biomasse (sols et forêts) 	<ul style="list-style-type: none"> 18. Utilisations des produits vendus 20. Franchise aval 21. Leasing aval
<ul style="list-style-type: none"> 12. Transport de marchandises amont 	<ul style="list-style-type: none"> 6. Consommation d'électricité¹ 	
<ul style="list-style-type: none"> 13. Déplacements professionnels 16. Transports de visiteurs et de clients 22. Déplacements domicile-travail 	<ul style="list-style-type: none"> 7. Consommation de vapeur, chaleur, froid 	

Les postes d'émissions suivants ne sont pas inclus dans le périmètre de l'évaluation : 5, 14, 16, 18, 19, 20 et 21

- Enjeu préservation des ressources / Energie

Indicateur : Consommation d'énergie par type

Consommation d'électricité et de gaz naturel selon les factures de nos fournisseurs (en MWh)

Indicateur : Efficacité énergétique

Electricité consommée pour une tonne de ciment produit en kwh/t

Calcul : Consommation d'électricité (kwh) / production en t

Indicateur : part d'énergie renouvelable

Part d'électricité consommée d'origine renouvelable en %

Calcul : Production d'énergie renouvelable / Consommation d'électricité

- Enjeu préservation des ressources / Calcaire

Indicateur : Extraction de calcaire évitée : 8 187 tonnes

Quantité de calcaire économisée du fait du remplacement de ciment classique par du ciment décarboné sans clinker pour la quantité de ciment produite par Hoffmann Green en 2021.

Selon le mix actuel de consommation de ciment en France, calcul d'une moyenne pondérée du calcaire qui aurait été utilisé pour produire la même quantité de ciment que la production Hoffmann Green 2021. Cette quantité correspond à l'extraction de calcaire évitée du fait du remplacement des ciments classiques par des ciments Hoffmann Green.

Il faut 1,3 tonne de calcaire pour produire une tonne de clinker.

Calcul : proportion x quantités produite x pourcentage de clinker x tonne de calcaire / tonne de clinker

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

	Mix de la consommation globale de ciment en % (Source INSEE)	Pourcentage de clinker ²⁰	Extraction de calcaire évitée 2021 (sur la base de 10 124 tonnes de ciment produites)
CEM I	23,9	95	2988
CEM II	57,4	65	4910
CEM III ET V	11	CEM III/A, B ou C : 20 à 64 % CEM III/ C : 5 à 19% CEM V/A ou B : 20 à 64 % (moyenne basse utilisée : 20%)	289,5
Autres ciments (ciments Spéciaux, ciments divers, liants géotechnique)	7,06	Non pris en compte dans le calcul	

- Enjeu emploi mixte et qualitatif

Indicateur : évolution des effectifs de l'entreprise

- Effectifs au 31/12 : nombre de salariés au 31/12/2021
- Recrutement : évolution nette de l'effectif sur la période 2021
Calcul : nombre de salariés au 31/12/2021 - nombre de salariés au 31/12/2020
- *Turn over* : $Turnover = [(Nombre\ de\ départs\ en\ 2021 + Nombre\ d'arrivées\ en\ 2021)/2]/Effectif\ au\ 31/12/2020$
- Nb apprentis/alternants : nombre d'apprentis ou alternants en contrat dans l'entreprise en au 31/12/2021
- Part de CDI dans les effectifs : Effectifs salariés au 31/12/2021 ayant un CDI / Effectifs totaux au 31/12/2021
- Part de personnel intérimaire : sans objet à ce jour

Indicateur : Mixité

Part des effectifs féminins parmi les salariés de l'entreprise

Calcul : effectifs féminins au 31/12/2021 / effectifs totaux au 31/12/2021

- Enjeu Santé-sécurité au travail

Indicateur : accidentologie

- Taux de fréquence des accidents du travail : (nb des accidents en premier règlement/heures travaillées) x 1 000 000
- Taux de gravité des accidents du travail : (nb des journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000

5. DOCUMENTS DISPONIBLES

Des exemplaires du Rapport Financier Annuel sont disponibles sans frais au siège social de la Société.

Le Rapport Financier Annuel peut également être consulté sur le site Internet de la Société (www.ciments-hoffmann.fr).

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la législation applicable, peuvent être consultés, sans frais, au siège social de la Société.

L'information réglementée au sens des dispositions du Règlement général de l'AMF sera également disponible sur le site Internet de la Société (www.ciments-hoffmann.fr).

6. GLOSSAIRE

ADEME	Agence de l'Environnement de la Maîtrise de l'Energie.
AOT	Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public.
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique.
CSTB	Centre Scientifique et Technique du Bâtiment.
Décarbonatation	Réaction de libération du CO ₂ contenu dans les matières premières calcaires sous l'action de la chaleur.
Economie circulaire	Pour l'ADEME ; l'économie circulaire est « un système économique d'échange et de production qui vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer notre impact sur l'environnement. Il s'agit de découpler la consommation des ressources de la croissance du produit intérieur brut (PIB) tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être ».
ETPM	Evaluation Technique de Produits et Matériaux, délivrée par le CSTB.
FCPI	Fonds Commun de Placement dans l'Innovation.
FDES	Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire.
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.
INPI	Institut National de la Propriété Industrielle.
MPa	Mégapascal. Unité de pression ou de contrainte valant un million de pascals.
PIA	Programme d'Investissements d'Avenir. C'est un programme d'investissement de l'Etat français initié en 2010, pour investir dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle, dans la recherche, dans l'industrie et les PME, dans le développement durable et dans tous les secteurs d'avenir comme le numérique, les biotechnologies ou le nucléaire.
SEQE-UE	Système d'échange de quotas d'émissions de l'Union Européenne.
SFIC	Syndicat Français de l'Industrie Cimentière.
UE	Union Européenne.

CATALYSEUR DE LA
TRANSITION CARBONE



**HOFFMANN
GREEN CEMENT**

**Catalyseur
de la Transition
Carbone**

Siège Administratif

6 rue de La Bretauillère
Chaillé Sous Les Ormeaux
85310 Rives de l'Yon

Site industriel

Vendéopôle - Vendée Centre
57 rue Henri Adolphe Archereau
85480 Bournezeau

Tél. 02 51 460 600
contact@ciments-hoffmann.fr
www.ciments-hoffmann.fr

Hoffmann Green Cement Technologies

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 14.634.736 euros
Siège social : La Bretauillère, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310